Bilan d'activités 2015

espaces naturels régionaux

Centre régional de ressources génétiques

5 I/ Le patrimoine fruitier
6 *I/1. La gestion du verger conservatoire*
15 *I/2. La collection fruitière – Caractérisation, évaluation et identification des variétés*
21 *I/3. La création variétale*
22 *I/4. Le patrimoine fruitier au bénéfice des filières régionales – le partenariat avec les professionnels*
31 *I/5. Les activités pédagogiques et les formations*
36 *I/6. Le partenariat avec les collectivités locales*
38 *I/7. L'animation de la mesure agri-environnementale et climatique 222 du PDRH « Préservation des ressources végétales menacées d'érosion »*
39 *I/8. L'animation de la mesure 08.02.01 du PDRH « Aide à la mise en place du systèmes agroforesteries »*
40 *I/9. La coopération transfrontalière*
41 *I/10. Le salon Pomexpo 2015*

45 II/ La sauvegarde et mise en valeur du patrimoine légumier régional
46 *II/1. L'état de la collection d'espèces potagères au 31 décembre 2015*
47 *II/2. La collection régionale*
48 *II/3. La rediffusion des semences ou plants de variétés régionales*
52 *II/4. La mise en valeur des filières liées au patrimoine légumier régional*
56 *II/5. L'application de la mesure agro-environnementale « Préservation des ressources végétales menacées de disparition » dans le Nord-Pas de Calais*
57 *II/6. La formation*
58 *II/7. Les actions de promotion et sensibilisation*

58 III/ La sauvegarde et mise en valeur du patrimoine céréalier régional
58 *III/1. L'expérimentation des anciennes variétés de blé*
59 *III/2. L'application de la mesure agro-environnementale « Préservation des ressources végétales menacées de disparition » aux céréales*
59 *III/3. Les actions de promotion et sensibilisation*

61 IV/ La sauvegarde et mise en valeur du patrimoine animal régional
62 *IV/1. La race bovine Rouge Flamande*
72 *IV/2. La race bovine Bleue du Nord*
75 *IV/3. La race ovine Boulonnaise*
80 *IV/4. Les races de chevaux de trait*
83 *IV/4.1. Le cheval Boulonnais*
86 *IV/4.2. Le cheval Trait du Nord*
89 *IV/5. Les races avicoles*
91 *IV/6. Les mesures agro-environnementales pour la protection des races menacées*

*Ce bilan **2015** illustre l'activité d'une année d'une des missions d'Espaces naturels régionaux : le Centre régional de ressources génétiques (CRRG) et de son implication dans la conservation active et **la valorisation participative de notre riche patrimoine domestique régional** (animal, fruitier, légumier et céréalier). Celle-ci ne pourrait efficacement se mener sans dynamiques impliquant les acteurs de nos territoires. Ainsi, nous avons souhaité dans ce bilan donner la parole aux acteurs et partenaires du CRRG. Je les en remercie vivement !*

*Les 24 et 25 octobre ont été marqués par la **15ème édition du salon POMEXPO**, premier rendez-vous bisannuel pomologique du Nord de la France organisé par le CRRG avec la commune de Villeneuve d'Ascq.*

*Sur le plan transfrontalier, une nouvelle étape a été franchie dans le partenariat entre le CRRG et le Centre wallon de recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) conventionné pour 10 ans (2015-2024), leurs vergers conservatoires et, la toute jeune association d'arboriculteurs bio « Novafruits – Patrimoine et créations partagés ». Cette action témoigne de notre engagement dans l'accompagnement des arboriculteurs (producteurs) professionnels afin de promouvoir des vergers de production, plus écologiques et plus durables. C'est une initiative qui permet de **dynamiser un réseau de professionnels engagées de Wallonie, des Hauts-de-France**, voire au-delà.*

Afin de préparer l'avenir, une discussion a été engagée en fin d'année 2015 avec la Métropole européenne de Lille. Elle pourrait aboutir à l'extension du verger voire de construire un nouveau partenariat à terme. Cette extension permettra d'anticiper de nouvelles accessions issues de la région picarde et de rationnaliser nos collections, le CRRG n'ayant pas d'équivalent en Picardie.

*Dans le domaine animal, la vie des filières s'est renforcée. **Le second Plan de sauvegarde et de valorisation des chevaux de trait Boulonnais et Trait du Nord** a été engagé avec l'appui de la Région pour 3 années. L'ensemble des races régionales a fait des présentations remarquées au Salon international de l'agriculture, notamment avec l'appui du Département du Nord et de la Région Hauts-de-France. La filière ovine Mouton Boulonnais a poursuivi son développement. La dynamique d'éco-pâturage avec des races locales en région animée par le CRRG et les collectivités volontaires s'est renforcée.*

*Dans le domaine légumier, de nouvelles accessions de variétés ont enrichi les collections. Des actions de valorisation de variétés ont été développées. **Les partenariats du CRRG avec le Pôle Légumes région Nord et le Conservatoire national botanique de Bailleul** sont essentiels, ils permettent des mutualisations et une efficacité de l'action sur le patrimoine légumier.*

*L'outil de diffusion **auprès des habitants : « Autour du verger, du potager, de la prairie »** a évolué et s'est enrichi par les commandes de semences et plants de légumes, de caissettes d'agneaux Boulonnais et de veaux flamands. Les offres de conseils, d'activités pédagogiques et de formations (notamment avec le CNFPT) constituent une belle part de l'activité tant à destination des professionnels, des amateurs, des agents de collectivités que du grand public de la région. Tout cela démontre l'importance d'associer « patrimoine, filières et valorisation ».*

Bonne lecture à tous !

Guislain Cambier
conseiller régional Hauts-de-France
président d'Espaces naturels régionaux

Poires à cuire
produit

I/ Le patrimoine fruitier

Le contexte régional

Depuis les années 80, un travail considérable a été conduit par le CRRG pour rechercher, conserver, identifier, caractériser, évaluer et diffuser les variétés fruitières cultivées sur le territoire régional.

Un patrimoine fruitier exceptionnel de par son importance et sa diversité a ainsi été sauvegardé et regroupé au sein d'une collection régionale. Cette dernière comprend actuellement plus de 1500 variétés anciennes de pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, pêchers et vignes. Cette collection est la plus riche et la plus importante du Nord de la France. Il n'a d'ailleurs pas d'équivalent en Picardie.

Grâce à l'implication de nombreuses collectivités locales, un dispositif conservatoire unique en France a été mis en place. Celui-ci s'organise autour d'un pôle central (à Villeneuve d'Ascq, avec une pépinière de multiplication) auquel se trouvent associées deux autres parcelles d'évaluation (l'une à Potelle, l'autre à Armbouts-Cappel) et un réseau de 5 vergers conservatoires hautes-tiges répartis sur les grands terroirs fruitiers de la région, par le biais des Parcs naturels régionaux (PNR) et aussi par d'autres collectivités.

Depuis plus de 30 ans, le verger conservatoire de Villeneuve d'Ascq a produit une connaissance (encore partielle) sur son patrimoine génétique fruitier, développé une expertise, mené des expérimentations et des programmes de création variétale pour devenir aujourd'hui un véritable outil technique dont bénéficie l'ensemble des habitants de la région, des collectivités et des professionnels.

Le CRRG veut favoriser la production, le commerce et la consommation de nouvelles variétés de pommes et poires plus rustiques dans le Nord de la France. Ce faisant ils apportent aux producteurs régionaux un avantage compétitif, favorisent le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement tout en garantissant aux consommateurs un fruit de haute qualité.

Une nouvelle étape de la collaboration transfrontalière avec le verger conservatoire de Wallonie géré par Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) a été franchie. La convention de collaboration de 10 ans (2015-2024) a été signée entre les deux partenaires. La jeune association d'arboriculteurs bios « Novafruits - Patrimoine et créations partagés » témoigne de leur engagement dans l'accompagnement d'arboriculteurs professionnels. « Novafruits » a pour objet de promouvoir des vergers de production plus autonomes, plus écologiques et plus durables, fondés sur les principes de l'arboriculture fruitière biologique et l'utilisation de variétés rustiques. Ses membres s'engagent dans la sélection participative, l'expérimentation et la production de nouvelles variétés plus rustiques créées par les deux vergers conservatoires.

I/1. La gestion du verger conservatoire

L'objectif premier du verger conservatoire est la conservation de l'ensemble des variétés fruitières regroupées depuis 1984 au sein de la collection régionale. Si l'essentiel des prospections a eu lieu de 1980 à 1990, la collection continue néanmoins de s'enrichir chaque année à partir d'apports effectués par des habitants qui signalent des variétés non encore connues, essentiellement dans le cadre des expositions fruitières. En 2015, la superficie totale du verger conservatoire est de 23,4 hectares.

Un verger conservatoire régional réparti sur plusieurs sites en région

Nom du verger	Superficie (en ha)	Secteurs d'implantation
Verger de Villeneuve d'Ascq	8,5 ha	(59) région lilloise
Verger d'Armbouts-Cappel	1,5 ha	(59) région dunkerquoise
Vergers (2) de Crémarest (HT)*	3,8 ha	(62) région boulonnaise
Verger de Mons-en-Pévèle (HT)	1 ha	(59) région pévèloise
Verger de Maubeuge (HT)	3 ha	(59) région avesnoise
Verger de Le Quesnoy (HT)	4,6 ha	(59) région avesnoise
Verger de Fresnes-sur-Escaut (HT)	1 ha	(59) région valenciennoise
Pépinière « Parsy » à Villeneuve d'Ascq	1,2 ha	(59) région lilloise

*(HT) = haute-tige

Composition et répartition du Verger conservatoire régional en 2015.

I/1.1. Le dispositif conservatoire régional

Le verger conservatoire régional est constitué de plusieurs vergers répartis actuellement sur le territoire Nord et Pas-de-Calais dont le verger conservatoire central implanté à Villeneuve d'Ascq depuis 1984 sur des propriétés de la Ville et de la Métropole Européenne de Lille. L'ensemble des variétés fruitières régionales (près de 1 500) y est conservé.

<u>Le pôle central de Villeneuve d'Ascq</u>

Ce pôle central (8,5 ha) est totalement géré par l'équipe technique du CRRG (travaux d'entretien du sol, palissage, arrachages éventuels, plantation, étiquetage des arbres, taille et protection phytosanitaire).

Ce verger est conduit en agriculture biologique et bénéficie de la certification officielle AB depuis 2013.

Composition de la collection rationalisée dans le verger conservatoire de Villeneuve d'Ascq en 2015

	Début d'implantation	Parcelles	Quantité
Variétés de pommiers	2008	« Anne-Marie » non traitée et doublons en P3	708
Variétés de poiriers	2014	« Anne-Marie » non traitée, P5 traitée et doublons en P1	390
Variétés de pruniers		P7 (0,7 ha)	170
Variétés de cerisiers		P6 « bord du lac » (1 ha) et en haie de clôture du verger	170
Variétés de pêchers		P5	12
Variété d'abricotier		P5	1
Variétés de vignes	Issu de prospections 1993-1996	P2	30
Variétés de pommes		Parcelles d'observation et d'expérimentation destinées aux professionnels : P2, P3	50
Variétés de poires		Parcelles d'observation et d'expérimentation destinées aux professionnels : P1	30

La parcelle « Anne-Marie » (non traitée) permet l'évaluation de la sensibilité aux maladies de l'ensemble des variétés de fruits à pépins. La parcelle P5 qui rassemble la plupart des variétés de poirier (en général en 2 exemplaires) permet la caractérisation agronomique.
Depuis quelques années, le verger de Villeneuve d'Ascq fait l'objet d'un important chantier de restructuration, notamment pour la création d'une parcelle « Bernard » : vitrine de la biodiversité régionale, pédagogique et didactique (voir § I.1.2).

Les deux parcelles d'évaluation non traitées
Des doublons des collections de poiriers, pruniers et cerisiers sont évaluées dans 2 parcelles extérieures à Villeneuve d'Ascq ne recevant ni traitement ni désherbage chimique, à Potelle et Armouts-Cappel.

- La parcelle de poiriers de Potelle (1 ha) est gérée en partenariat avec le Lycée agricole de Le Quesnoy (propriétaire) dans le cadre d'une convention. Le verger est entretenu depuis 2013 par pâturage avec des moutons de race Shropshire (réduction significative des frais d'entretien et constitution de références pour ce mode de gestion). Le lycée assure la gestion sanitaire et technique du troupeau. Le CRRG s'occupe des autres travaux d'entretien. L'observation des maladies et des ravageurs est annuelle.
En 2015, le verger de Potelle a fait l'objet de travaux notamment d'arrachage d'arbres morts et de replantation (réalisés en hiver 2014-2015).

- Comme la parcelle de Potelle, celle d'Armbouts-Cappel (1,5 ha) ne reçoit ni engrais ni intrant chimique ou organique. L'entretien de l'herbe est réalisé depuis juin 2009 par un pâturage extensif (brebis Shropshire), expérience lancée par le CRRG en partenariat avec la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) et l'Association « Berger de Flandre ».
Ce verger a été entièrement restauré en hiver

2014-2015 avec l'arrachage des arbres morts, dépérissants et les variétés présentes en doublons.
Quelques arbres ont également été plantés en 2015.

Les vergers conservatoires hautes-tiges des terroirs fruitiers historiques

Si le verger conservatoire de Villeneuve constitue la colonne vertébrale du dispositif conservatoire régional, il a paru pertinent après 20 ans de conservation de restituer une partie des collections aux grands terroirs fruitiers de la région par le biais des Parcs naturels régionaux (PNR), et d'autres collectivités. Par ailleurs, une action spécifique a été conduite pour disséminer la collection de poiriers (Opération « Adoptez un poirier »).
Les vergers conservatoires hautes-tiges sont conçus pour reproduire assez fidèlement le système des vergers de plein vent traditionnels du Nord de la France pâturés par les bovins, si possible issus de races locales. Ce concept a prouvé son efficacité en terme de durabilité et de coûts d'entretien réduits.

Verger (année de plantation)	Composition et surface (hectare)	Détails des opérations
Verger de Fresnes-sur-Escaut (2005)	80 hautes-tiges (1 ha) : 10 variétés de cerisiers, 5 variétés de pruniers, 40 variétés de pommiers, 25 variétés de poiriers	Représente la diversité fruitière traditionnelle des vallées de la Scarpe et de l'Escaut. Projet élaboré avec le PNR Scarpe-Escaut. Géré par la commune de Fresnes-sur-Escaut.
Verger de Le Quesnoy (2006)	311 pommiers hautes-tiges (4,6 ha) 279 variétés de pommiers de l'Avesnois-Thiérache (à croquer, à cuire, à cidre ; pommes d'été et pommes de longues conservation comme la « Marais » ou la « Gosselet ».	Cette parcelle est pâturée depuis 2010 par des bovins de race Bleue du Nord appartenant au Lycée agricole de Le Quesnoy. Travaux de remise en état de l'intégralité des clôtures réalisés en nov. 2015. Le CRRG a fait appel à une entreprise pour tailler et rabattre les haies ceinturant le verger pour faciliter la réparation des clôtures.
Verger de Maubeuge (2007)	Sur 3 ha : 74 variétés de poiriers, 61 variétés de pruniers dont la célèbre prune de Floyon, 60 variétés de cerisiers dont les cerises de Jolimetz et de Preux au Bois	Ce verger assure le complément de la collection conservatoire avesnoise (complément de Le Quesnoy). Il possède la totalité des variétés de poires à cuire de l'Avesnois-Thiérache.
Verger de Crémarest (2007)	Sur deux parcelles d'un total de 3,8 ha, 161 variétés de pommiers, 63 variétés de poiriers	Ce verger rassemble toute la collection de pommes et de poires du Boulonnais et du Haut-Pays. Une partie de cette collection est dupliquée dans les deux parcelles de Baincthun et de Condette (projets réalisés en partenariat avec l'Office national des forêts et un éleveur de bovin flamands du territoire).
Verger de Mons-en-Pévèle (2013)	29 arbres sur 1 ha : 29 variétés (5 pommiers, 14 poiriers, 5 cerisiers, 5 pruniers)	Ce verger rassemble les variétés représentatives de la diversité fruitière du Pévèle particulièrement connue pour ses poires comme la « Saint-Mathieu », la « Belle de Moncheaux », la « Certeau » ou « l'Egosillarde ».

Tous ces vergers plantés de 2005 à 2013 nécessitent une conduite exemplaire et cohérente, c'est pourquoi le CRRG en assure chaque hiver la taille (sauf la parcelle de Fresnes suivie par l'équipe technique du PNR) afin de leur donner un caractère de référence, notamment pour la formation des arbres en axe central. Ils servent également de cadre à des activités démonstratives et pédagogiques.
Le CRRG assure les prélèvements de greffons, le suivi et la réparation des protections contre les bovins et la replantation des arbres morts. Il effectue également des notations relatives au comportement des arbres dans leur milieu d'origine et ceci complète utilement les observations villeneuvoises, car l'expérience a souvent montré que certaines variétés très liées à leur contexte pédo-climatique particulier pouvaient être pénalisées à Villeneuve d'Ascq.
Depuis 2012, des notations « qualité de végétation » sont réalisées durant le mois d'août dans les parcelles de pommier de Crémarest et du Quesnoy, notations extrêmement précieuses pour argumenter l'évolution des listes des opérations « Plantons Le Décor » et « Autour du Verger, du Potager, de la Prairie ».

I.1.2. La restructuration du verger de Villeneuve d'Ascq

Depuis quelques années, le verger de Villeneuve d'Ascq fait l'objet d'un important chantier pour créer de nouvelles parcelles ou restructurer des parcelles existantes, répondant à des besoins spécifiques.

Création d'une collection rationalisée de poiriers

Suite à un travail approfondi de caractérisation et d'identification (voir § I/2.) engagé depuis plus de 10 ans, la collection de poires, avec au départ 490 entrées, a été ramenée à 390 variétés. Le CRRG va également y introduire 18 nouvelles variétés d'obtenteurs.

Verger conservatoire de Villeneuve d'Ascq : binage mécanique sur la ligne

Cette collection, hébergée dans la parcelle « Anne-Marie » et dans une parcelle doublon en P1, se décline en 3 tranches de greffage et de plantation réparties sur 3 ans (plantations en 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016), auxquelles s'ajoutera une 4ème tranche pour remplacer les arbres non repris. Les accessions sont greffées sur cognassier avec un intermédiaire de greffe (la variété Beurré Hardy). C'est donc un travail de 5 ans (2012 à 2017) qui est nécessaire pour créer la nouvelle collection. La 2ème tranche de plantation a eu lieu en hiver 2014/2015, 142 variétés ont été plantées en parcelle « Anne-Marie » le 11 décembre 2014 et le 6 janvier 2015 en P1, avec un arbre par variété. La 1ère tranche de greffage comprenant 120 variétés a été effectuée le 5 mars 2015, les arbres seront plantés en janvier 2016. En prévision d'arbres morts ou cassés lors de la 3ème tranche de greffage, d'autres cognassiers ont été plantés en mars 2015 et écussonnés en août 2015 (regreffage prévu en mars 2016).

Création d'un « verger paysager patrimonial », vitrine de la biodiversité régionale dans la parcelle dite « Parcelle Bernard »

Parcelle « Bernard » rendant hommage à l'ancien directeur du CRRG, Bernard Delahaye qui a passé le relais au nouveau directeur Michel Marchyllie

Le CRRG a décidé de restructurer la parcelle historique de pommiers dite « parcelle P1 », plantée entre 1984 et 1992 (127 arbres restant sur porte-greffe M106). Elle n'est plus utile en termes de conservation mais sa valeur patrimoniale et pédagogique est très importante. Il a été décidé de créer un verger vitrine de la biodiversité régionale, didactique, historique et paysager.

En 2015, le CRRG a établi le plan de restructuration de la parcelle. 26 arbres sur 127, les moins beaux, ont été tronçonnés et leurs souches arrachées. La « parcelle Bernard » accueillera à terme :

- la gamme la plus complète possible des variétés de pommiers relancées via l'opération « Plantons le décor » sur porte-greffe M106,
- des pommiers de plus de 30 ans et de jeunes pommiers plantés en hiver 2014-2015 et 2016-2017,
- quelques vieux pommiers surgreffés,
- des séries d'arbres thématiques : un « bloc » de pommes à cidre, un de « Belle-fleur », de « Reinettes », de « Gold Reinette », et une série d'intermédiaires de greffe.
- une variété, la « Reinette de Flandre » sur différents porte-greffes.

Création de nouvelles parcelles destinées aux professionnels

Ces deux projets sont détaillés dans la partie I/4. « Partenariat avec les professionnels ». Il s'agit dans les grandes lignes :

- de créer une parcelle d'évaluation en P2 - non traitée en fongicide - d'élites de poiriers issues de sélection en pépinière « Parsy ».
- de créer en partenariat avec le CRA-W deux nouvelles « parcelles expérimentales préprofessionnelles » (PEP) de poiriers, une à Villeneuve d'Ascq

en P1 et une à Gembloux, pour y évaluer les variétés anciennes et des poires élites issues du programme de création variétale, avec des variétés commerciales témoins.

Etude de l'extension du verger pour la conservation et l'évaluation des variétés picardes

Avec l'enrichissement régulier des collections et notamment les perspectives ouvertes avec la nouvelle région Nord Pas de Calais – Picardie (Hauts de France), le CRRG sera amené à entrer de nouvelles accessions pour les étudier et les comparer aux variétés déjà en collection.

Appuyé par la commune de Villeneuve d'Ascq, le CRRG a fait une demande auprès de la Métropole Européenne de Lille (MEL) pour une extension du verger de Villeneuve d'Ascq. La parcelle proposée, d'une superficie de 2,62 ha, est attenante à la parcelle « Anne-Marie » et sera en mesure d'accueillir les nouvelles entrées.

I/1.3. Les introductions en collection

Les introductions en collection se font toujours de façon suivante :

1. prise de renseignements sur la variété elle-même en compagnie de l'informateur (caractérisation sommaire de la variété, état sanitaire de l'arbre, utilisation traditionnelle des fruits, etc...)

2. prélèvement des greffons sur le pied-mère d'origine ; l'opération peut se dérouler en hiver (janvier/février) en vue d'un greffage de printemps ou en août pour un écussonnage d'été,

3. conduite du scion fruitier pendant un an ou deux dans une pépinière dédiée (la pépinière Parsy),

4. arrachage du scion fruitier qui est ensuite transplanté dans le verger conservatoire.

Prospections

De nouvelles prospections ont été menées en été 2015 chez 16 personnes rencontrés notamment lors des portes ouvertes du CRRG, du salon pomologique POMEXPO, de la fête de la pomme à Wismes ou lors de l'inventaire des poiriers polissés de l'Avesnois.

15 variétés locales de pommiers et 16 de poiriers ont fait l'objet de prélèvement de greffons pour y être multipliées dans la pépinière du CRRG.

Plantation de scions issus des prospections 2014

Des scions de 21 accessions de pommiers et 4 de poiriers, issues des prospections réalisées à l'été 2014 auprès de 16 informateurs, ont été arrachés en pépinière en décembre 2015 pour être plantés dans le verger conservatoire de Villeneuve d'Ascq en hiver 2015-2016.

I/1.4. Multiplication des variétés dans la pépinière « Parsy » à Villeneuve d'Ascq

Le CRRG produit tous les arbres dont il a besoin pour ses collections, soit pour le renouvellement d'arbres morts, soit pour la création de nouvelles parcelles, soit encore pour des projets extérieurs avec des partenaires.

La pépinière « Parsy » est gérée en partenariat avec un agriculteur de Villeneuve d'Ascq qui effectue la préparation du sol. Tous les autres travaux sont réalisés par l'équipe technique du CRRG : plantation des porte-greffes (mars), greffages de printemps et d'été (mars et août), pose d'une clôture (mars), tenue de plans de pépinières, étiquetage et conduite des scions, binage à la main (6 à 8 passages par an), travail du sol avec rotavator ou vibroculteur (4 à 5 passages par an), rabattage, attachage et tuteurage à l'aide de bambous, désongletage, palissage sur fils si nécessaire, traitements phytosanitaires, et enfin arrachage des scions (décembre) destinés aux parcelles du verger conservatoire.

La greffe sur table (févier-mars) très utilisée pour multiplier les variétés.

Dans le premier bloc (7 ares, 3 lignes), on trouvait une série de 400 cognassiers destinés au regreffage de la collection rationalisée de poiriers, préalablement écussonnés en août 2013 avec la variété « Beurré Hardy » utilisée comme intermédiaire.

Ce bloc a permis le greffage le 5 mars 2015 d'une 3ème et dernière série de 120 variétés de poiriers (2 arbres par variété) pour la collection rationalisée. Les scions de ce bloc ont été entièrement arrachés en décembre 2015 pour être plantés en collection.

Dans le 2ème bloc (49 ares, 10 lignes) figuraient en 2015 :

- Une ligne de 283 cognassiers, écussonnées en août 2014 avec du Beurré Hardy, qui seront greffés au printemps 2016 pour rattraper les arbres plantés en collection rationalisée et non repris, et rattraper les greffages non réussis.
- Une ligne avec des introductions de poiriers écussonnées en 2015 sur cognassier avec intermédiaire, et des introductions de pommiers écussonnées en 2015 sur Pi80 et sur M9.
- Une demi-ligne de 11 élites de poiriers repérées en 2014 écussonnés en aout 2015 sur 100 Cognassiers EMC de Provence.
- Une demi-ligne avec des variétés relancées via « Plantons le Décor » écussonnées en 2015 pour être plantées en « parcelle Bernard ».
- Une ligne comprenant des porte-greffes, Farold, MM106 et Pi80 pour du greffage de printemps 2016.

Ces 4 lignes resteront en place en 2016.

- Une ligne de Farold greffés avec 31 variétés anciennes de poiriers, destinées à une nouvelle PEP poire.
- Deux lignes et demie d'hybrides de pommiers destinés à l'expérimentation pour les producteurs de l'association Novafruits.
- Trois lignes de variétés anciennes de pommiers, cerisiers, poiriers et pruniers destinées aux différentes parcelles du verger de Villeneuve d'Ascq, aux parcelles d'évaluation d'Armbouts Cappel et de Potelle et au parc à bois d'Ormeignies.

Ces 6 lignes ont été arrachées et jaugées début décembre 2015 en vue des plantations durant l'hiver 2015-2016.

Tous les arbres plantés en 2015 dans les différents vergers ont été étiquetés. L'étiquette comporte l'emplacement de l'arbre, le code de la variété, son nom d'introduction, et parfois le porte-greffe, l'année de plantation et le nom pomologique.

I/1.5. Vérification variétale des arbres récemment plantés

Malgré les efforts de traçabilité tout au long du processus de multiplication d'une variété (prélèvement du greffon, stockage du greffon, greffage, conduite du scion en pépinière, arrachage, plantation et étiquetage de l'arbre), il peut arriver que l'arbre fruiter, une fois mis à fruit, ne corresponde pas à la variété escomptée. Pour tous les arbres plantés, le CRRG vérifie donc que la variété remultipliée correspond à la variété d'origine.

En 2015, le CRRG a continué le travail de vérification variétale des arbres récemment plantés soit dans les parcelles de Villeneuve d'Ascq, soit dans les vergers hautes tiges, soit dans le parc à bois à Ormeignies,

- 3 demi-journées (comparaison des pommes de la parcelle rationalisée « Anne-Marie » et du doublon de collection).
- Les fruits des jeunes arbres de la 1ère tranche de plantation de la collection rationalisée de poiriers en parcelle « Anne-Marie » et dans le doublon ont été expertisés.
- Pour la 2ème année consécutive, le CRRG a observé (4 sept. 2015) in situ les fruits directement sur les arbres des pruniers et poiriers du verger haute-tige de Maubeuge.
- 2 demi-journées ont été consacrées à comparer les pommes cueillies dans les vergers conservatoires hautes-tiges de Crémarest et de Le Quesnoy à celles de la parcelle rationalisée « Anne-Marie ».
- 6 visites d'expertise pomologique (Ormeignies du 23 juin au 1 septembre 2015) : vérification de l'exactitude de la variété de 118 arbres porte-greffons.
- Réalisation de contrôles (vérification de la remultiplication de la collection de cerisiers implantée à Villeneuve d'Ascq en 2001 (haie) et 2006 (lac) à partir de la collection d'Armbouts-Cappel).

I/1.6. Prélèvement de greffons

Pour les collections du CRRG

Le CRRG prélève dans ses différents vergers les greffons dont il a besoin pour les remultiplier dans la pépinière « Parsy » pour assurer leur conservation.

Pour les pépiniéristes partenaires et particuliers

La cueillette et la préparation des greffons, à destination des pépiniéristes partenaires et des particuliers, a occupé une grande partie du temps de l'équipe technique à 2 périodes : janvier et août 2015. Le parc à bois d'Ormeignies est le principal pourvoyeur de greffons avec ses 385 pieds-mères validés fin 2015. Toutefois, des arbres disséminés dans les différentes parcelles du verger conservatoire à Armbouts-Cappel et à Villeneuve d'Ascq servent aussi de pieds-mères pour les variétés non encore authentifiées à Ormeignies.

Le parc à bois d'Ormeignies

Afin de fournir du bois de greffe de qualité aux partenaires (pépiniéristes, particuliers dans l'opération « AD-VPP », collectivités), le CRRG et le CRA-W, ont choisi de constituer un parc à bois au Centre d'Essais Horticole de Wallonie (CEHW), basé à Ormeignies. Les premières plantations des pieds-mères du CRRG remontent à 2007. Chaque année des compléments de plantation sont réalisés.

Durant l'hiver 2014-2015, le CRRG a terminé l'implantation dans le parc à bois d'Ormeignies de l'ensemble des variétés diffusées auprès des pépiniéristes et des particuliers (près de 700 pieds-mères à greffons : 118 pommiers, 46 poiriers, 41 pruniers et 26 cerisiers plantés le 16 janvier 2015 par l'équipe du CRRG). Le CEHW avait pris en charge la préparation du sol et le tuteurage durant l'été et l'automne 2014. En 2015, les techniciens du CEHW ont assuré la taille des pieds-mères validés sur lesquels les greffons sont prélevés.

L'équipe technique du CRRG assure quant à elle la taille des pieds-mères non encore validés.

Dans l'objectif de fournir aux pépiniéristes du bois de greffe de qualité supérieure, les partenaires ont également décidé d'implanter dans un nouveau carré spécifique des pieds-mères de variétés indemnes de virus suite à l'assainissement viral réalisé par le CRA-W de Gembloux.

I/1.7. Gestion de la récolte et destination des fruits

Les fruits récoltés ont été destinés :

- aux analyses organoleptiques et descriptions morphologiques,
- aux expositions pomologiques :
  - Fête du Lait à Le Quesnoy le 20 septembre 2015.
  - POMEXPO les 24 et 25 octobre 2015, comprenant une exposition pomologique de 400 variétés de pommes et de poires, une dégustation de nouvelles variétés de pommes et la dégustation de pommes et poires cuites.
- à l'étude pomologique et l'identification variétale (deux journées pomologiques à Gembloux le 30 novembre et 7 décembre),
- à l'essai de conservation de nouvelles variétés de pommiers,
- à la dégustation de nouvelles variétés de pommes lors de l'assemblée générale de l'association Novafruits le 16 décembre 2015.

Les excédents de fruits sont transformés en jus de pommes et de pomme-poires (4 400 bouteilles produites en 2015). 3000 bouteilles de jus de pomme ont été distribuées au Centre communal d'action sociale de la commune de Villeneuve d'Ascq pour un relais auprès des différentes associations. 200 bouteilles ont été fournies au service protocole de la ville de Villeneuve d'Ascq.

Production du Verger conservatoire de Villeneuve d'Ascq : plus de 200 variétés par bouteille ! (atelier de transformation de l'Institut agricole de Genech (59))

I/1.8. Protection phytosanitaire

Le verger de Villeneuve d'Ascq bénéficie de la certification officielle AB depuis la récolte 2013, l'organisme certificateur étant Ecocert. La visite de contrôle a eu lieu le 2 juillet 2015.

I/2. La collection fruitière - Caractérisation, évaluation et identification des variétés

Avant toute valorisation éventuelle (diffusion grand public via le canal des pépiniéristes partenaires ; introduction dans des vergers de production ; exploitation au travers de programmes de croisement / hybridation), il est indispensable d'avoir une bonne connaissance des variétés.

Il faut donc procéder à leur caractérisation (description du fruit et de l'arbre), leur évaluation agronomique (floraison, sensibilité aux maladies et aux ravageurs, qualité du feuillage, date de cueillette...) et leur identification par l'expertise pomologique.

I/2.1. Un long travail indispensable

A contrario de la caractérisation, l'évaluation agronomique des variétés nécessite de répéter les observations sur de nombreuses années (10 ans environ) pour obtenir des données valables et pertinentes. Certaines années par exemple, la pression en tavelure est très faible, les données recueillies ces années-là ne permettent pas de discriminer le niveau de sensibilité tavelure des différentes variétés.

De plus, observer l'état sanitaire global des variétés, la sensibilité aux maladies et aux ravageurs est fondamental pour connaître la rusticité des variétés en l'absence de tout traitement et permettre ainsi leur rediffusion avec discernement. Ces observations se font dans des parcelles non traitées, à Villeneuve d'Ascq pour le pommier et, à Potelle et à Villeneuve d'Ascq pour le poirier. Depuis 2012, les vergers hautes-tiges sont également mis à contribution pour noter le comportement des variétés dans leur milieu d'origine et ceci complète utilement les observations villeneuvoises. Ces dernières notations sont extrêmement précieuses pour argumenter l'évolution des listes des opérations PLD et ADVPP.

L'identification des variétés fruitières est quant à elle un travail fondamental du verger conservatoire. Il consiste à établir une correspondance entre une variété en collection et une description et lithographie figurant (quand elles existent !) dans un ou plusieurs ouvrage(s) pomologique(s). Les journées pomologiques organisées avec le CRA-W sont extrêmement enrichissantes de ce point de vue ; celles-ci ont eu lieu le 30 novembre 2015 (poires) et le 7 décembre 2015 (pommes).

I/2.2. La collection de pommiers

<u>Quelques repères</u>

Le pommier est l'espèce la plus fortement représentée dans la collection fruitière régionale. Il constitue une espèce vivrière de base dont les fruits sont aptes à la longue conservation. La pomme était, il n'y a pas encore si longtemps, le seul fruit disponible sur une longue période de l'année, utilisable à la fois pour les boissons et pour la table que ce soit en dessert ou en accompagnement des plats principaux. Dans les deux parties extrêmes de la région Nord-Pas de Calais, on produisait et on consommait également du cidre.
Ceci explique la grande richesse de la collection de pommiers (plus de 1300 entrées à l'issue des prospections), ramenée à 705 variétés après rationalisation (2005).

Variétés de pommiers en collection

Rappel du dispositif conservatoire

Le verger de Villeneuve d'Ascq héberge la collection rationalisée de pommiers dans la parcelle « Anne-Marie » plantée en 2008. Un doublon est planté en parcelle P3. Les pommes de l'Avesnois-Thiérache, du Haut-Pays d'Artois et du Boulonnais, du Pévèle et de la Plaine de Scarpe et de l'Escaut sont conservées dans leurs terroirs d'origine dans 5 vergers conservatoires hautes-tiges (voir 1.1.1).

Sensibilité aux maladies et aux ravageurs

La parcelle « Anne-Marie » (non traitée) permet d'étudier l'état sanitaire global des variétés ; elle a fait l'objet en 2015 de plusieurs notations permettant de bien connaître leur comportement vis-à-vis des maladies et leurs caractéristiques agronomiques :

- deux notations des maladies (tavelure sur feuilles et sur fruits, oïdium) les 15 et 16 juin et les 11 et 12 août,
- une notation de l'état sanitaire global des arbres (qualité de végétation le 7 août).

Cette dernière notation a également été effectuée dans les vergers conservatoires hautes-tiges (Crémarest, Le Quesnoy). Elle est fondamentale pour connaître la rusticité des variétés en l'absence de tout traitement et permettre ainsi leur rediffusion avec discernement.

Floribondité, fructification

Pour la 2ème année consécutive, l'accent a été mis en 2015 sur la notation des stades de floraison. 15 passages (2 passages par semaine) ont été effectués du 21 avril au 1 juin dans la parcelle « Anne-Marie ». Il est nécessaire de réaliser un suivi très rapproché des stades de floraison, et ce sur plusieurs années, afin de pouvoir classer les variétés selon leur stade de floraison. Une synthèse de la phénologie de la collection rationalisée (données 2014 et 2015) a été réalisée. Une 3ème campagne sera réalisée pour consolider les résultats. La floribondité (avril-mai) et le potentiel de fructification (5 août et 23 juillet) ont été notés en parcelle « Anne-Marie » et dans le doublon de collection. Ces notations permettent d'évaluer la productivité.

Dates de cueillette

L'observation des fruits (été et automne) permet d'estimer les dates de cueillette de chaque variété. En 2015, 5 passages ont eu lieu en parcelle P3 du 3 au 28 septembre.

Description des fruits

18 accessions de pommes, repérées comme intéressantes les années précédentes ou non encore décrites, ont été cueillies en parcelle « Anne-Marie » et en parcelle P3 pour être analysées au CRRG. De nouvelles photographies d'accessions de pommes sur les arbres sont venues compléter la banque d'images.

Le dosage des polyphénols totaux a été réalisé le 17 mars 2015 dans les locaux du CRA-W (20 échantillons de variétés de pommes analysées en automne 2014).

Identification des variétés

Le 7 décembre 2015, le CRRG a organisé une journée pomologique « pommes » avec le CRA-W. Après avoir donné la priorité ces dix dernières années à la poire, la volonté est désormais d'effectuer la validation pomologique des variétés de pommes. Les 8 dernières journées pomologiques avaient en effet été consacrées à la poire (2006, 2007, 2009, 2010, 2011, 2013, 2014 et novembre 2015) et seules deux journées avaient été consacrées à la pomme en 1998 et 2000.

Le CRRG a pour ce faire amené un large échantillon de variétés de pommiers à identifier, issues de l'exposition pomologique POMEXPO ou cueillies spécialement. Sur les 35 variétés observées, 23 ont été authentifiées. Parmi les résultats, signalons à titre d'exemple

que la « Reinette d'Angleterre » relancée via « Plantons le Décor » correspond en fait à la variété « Royale d'Angleterre » décrite dans Le verger français (tome I page 424) et dans Leroy (tome IV n°476).

I/2.3. La collection de poiriers

Quelques repères

La collection de poiriers est la 2ème en importance, comptant près de 500 entrées depuis les premières prospections réalisées dès 1980, et ramenée à 390 variétés suite aux travaux de rationalisation. Elle se divise en 2 catégories.

La première catégorie comprend des variétés dites « bourgeoises », connues et répertoriées dans les ouvrages pomologiques classiques. Les poires obtenues en régions sont peu nombreuses, hormis quelques « anciennes gloires » comme la « Beurré Hardy », obtenue à Boulogne-sur-Mer en 1820 ou la « Fondante de Moulins-Lille », obtenue à Lille en 1858. Cette catégorie rassemble donc essentiellement des variétés d'obtenteurs (belges en grande partie) datant des 18ème et 19ème siècles et cultivées traditionnellement en basse-tige et en formes palissées. On les retrouve notamment dans les jardins et vergers historiques remarquables de la région Nord-Pas de Calais (Lille et Tourcoing).

La 2ème catégorie comprend les variétés dites « paysannes », certaines connues et décrites (comme la poire Saint-Mathieu, la poire de Livre, etc...), d'autres, les plus nombreuses, jamais décrites ni même citées par la littérature ancienne, souvent très locales, très confidentielles, parfois même connues dans une seule famille !

Les arbres de cette deuxième catégorie sont toujours des arbres de plein vent, cultivés dans des prairies pâturées par les bovins, mélangés çà et là avec les pommiers (c'est le cas typique de la poire grise Notre-Dame en Avesnois-Thiérache) ou parfois en plantations d'alignement monovariétales, comme la poire Saint-Mathieu dans le Pévèle et la région de Lille.

Il s'agit le plus souvent de poires à cuire, grande spécificité régionale qui, comme les pommes à cuire de longue conservation, constituaient un aliment de base de la population rurale avec parfois une commercialisation dans les centres urbains de la région.

Rappel du dispositif conservatoire

La collection de poiriers est présente à Villeneuve d'Ascq (nouvelle collection rationalisée en parcelle « Anne-Marie », son doublon en P1, et la parcelle d'étude en P5) et à Potelle.
Les vergers hautes-tiges (Maubeuge, Cresmarest, Fresnes-sur-Escaut, Mons-en-Pévèle) hébergent également une partie de la collection correspondant à leur terroir respectif.

Sensibilité aux maladies et aux ravageurs

Le verger de Potelle (non traité) permet d'étudier l'état sanitaire global des variétés ; il a donc fait l'objet d'une notation en juin 2015 de la sensibilité à la tavelure sur feuilles et sur fruits et de qualité globale du feuillage. Les données issues des observations de la parcelle de Potelle sont fondamentales pour la relance des variétés car si les variétés présentent un bon comportement en conditions naturelles à Potelle, elles ont une aptitude à être diffusées sans crainte dans les vergers d'amateurs.

Pour la première année, une notation de la qualité globale du feuillage a été également faite sur les premiers arbres (plantés en hiver 2013-2014) de la jeune collection rationalisée en parcelle « Anne-Marie » à Villeneuve d'Ascq.

Notations en verger et analyses

La parcelle P5 à Villeneuve d'Ascq a fait l'objet en 2015 des notations suivantes :

- Pour la 4ème année consécutive, l'accent a été mis en 2015 sur la notation des stades de floraison. Ce sont 11 passages du 10 avril au 4 mai (à raison de 3 passages par semaine) qui ont permis d'évaluer la floribondité et phénologie,
- La fructification [charge en fruits] (le 8 juillet),
- L'observation des fruits au cours de 11 passages (du 5 août au 13 octobre). Celle-ci permet d'approcher au mieux les dates optimales de cueillette de chaque variété.

Le dosage de polyphénols totaux a réalisé le 17 mars 2015 sur 26 échantillons de variétés de poires analysées en automne 2014.

Identification des variétés

Le 30 novembre 2015, le CRRG a organisé une nouvelle journée pomologiques « poires » avec le CRA-W, la 8ème depuis 2006. 40 variétés ont été passées en revue, cueillies spécialement pour ce travail. 18 ont été authentifiées. Parmi elles, 3 accessions identiques, And36 Beurré Dumont (faux), Gen31 Beurré Dumont (faux) et Crx3 Père Baltet se sont vu attribuer le nom pomologique de « Beurré Baltet Père », décrite dans le Bulletin d'arboriculture - Organe du Cercle d'Arboriculture de Belgique (tome I n°1855, page 31). Trois autres poires ne correspondaient pas du tout aux descriptions disponibles (Inr10 « Belle sans pépins », And21 « Favorite Morel » et And42 « Seckel »), elles sont donc pour l'instant considérées comme « fausses » en attendant d'être d'identifiées.

La poire introduite sous le nom « Beurré Dumont » a été authentifiée comme étant de la « Beurré Baltet Père » lors de la journée pomologique le 30 novembre 2015.

I/2.4. La collection de cerisiers

Quelques repères

Les 170 accessions conservées en collection régionale expriment une très grande diversité :

- richesse des dénominations avec des appellations très locales : « Cerise blanches de Wavrans-sur-l'Aa », « Grosse cerise blanche de Verchocq », « Griotte précoce de Samer », « Guigne noires de Ruesnes »...,
- diversité des groupes de cerises en collection : cerises acides, amarelles et griottes (Prunus cesarus) ou cerises douces, guignes et bigarreau (Prunus avium),
- diversité des couleurs avec une belle gamme de cerises blanches réputées moins attractives pour les oiseaux.
- richesse de la gamme de griottes, telles la « Griotte de Lemé » et la « Griotte de Vieux-Condé », utilisées en pâtisserie.

Les communes d'Eperlecques (Pas-de-Calais), et Jolimetz (Nord) sont les communes les plus célèbres de la région pour les cerises, toutes deux adossées à une forêt (Eperlecques, Mormal). En effet, le merisier (Prunus avium sylvestris) présent dans les forêts européennes est l'un des deux cerisiers sauvages à l'origine des variétés actuellement cultivées.

La Cerise à Gustave, provenant d'Englefontaine (59), une des variétés « coup de cœur » de l'année 2015.

Rappel du dispositif conservatoire

La collection de cerisiers est présente à Villeneuve d'Ascq (parcelle P6 « bord de lac » et dans une haie autour du verger) et à Armbouts-Cappel. En plus, les variétés de cerisiers de l'Avesnois-Thiérache sont conservées dans le verger haute-tige de Maubeuge. Tandis que les parcelles de Fresnes sur Escaut et Mons en Pévèle hébergent les cerises du Pévèle et de la plaine de la Scarpe.

En 2015, le CRRG a mis l'accent sur l'observation de sa collection de cerisiers à Villeneuve d'Ascq et à Armbouts-Cappel.

Phénologie

Au printemps, un suivi poussé a été fait de la floribondité et des stades de floraison à Villeneuve d'Ascq (parcelle du lac, dans la haie) avec 10 passages du 10 avril au 4 mai (3 passages par semaine). Une notation floribondité a été également faite à Armbouts-Cappel le 23 avril.
Une synthèse des données de phénologie 2015 a été réalisée.

Observation des cerises

Les cerises ont été observées durant toute la période de maturation lors de nombreux passages :

- 10 passages à Villeneuve d'Ascq du 9 juin au 20 juillet.
- 7 passages à Armbouts-Cappel du 10 juin au 21 juillet.

Ce travail a permis :

- de faire 238 analyses de cerises, 106 cueillies en parcelle du lac, 40 dans la haie à Villeneuve d'Ascq et 92 provenant d'Armbouts-Cappel.
- de prendre 404 photos de cerises au verger et 236 photos au laboratoire.
- de vérifier s'il n'y avait pas d'erreur dans la remultiplication de la collection de cerisiers implantée à Villeneuve d'Ascq en 2001 (haie) et 2006 (lac) à partir de la collection d'Armbouts-Cappel. Tous les fruits cueillis ont fait l'objet d'un rapport de cueillette, les cerises de Villeneuve d'Ascq ont été comparées aux résultats des analyses des fruits d'Armbouts-Cappel ou aux photos existantes.
- de faire la lumière sur de nombreux arbres «à problème », notamment 23 cerisiers que l'on suspectait d'être du porte greffe, 7 cerisiers avec sans doute des erreurs de remultiplication de la variété, et 4 dont le houppier comportait à la fois la variété fruitière et du merisier.

- de valider, sur le plan pomologique, 8 accessions correspondant à 7 variétés : « Géant d'Hedelfingen », « Ulster », « Van », « Noire de Schneider », « Vicentina », « Bigarreau Marmotte », « Lapins » et « Bigarreau Napoléon » décrites dans l'ouvrage « Le cerisier - La cerise de table » (CTIFL, 1990) ou dans le Dictionnaire de pomologie de Leroy (tome V).
- de repérer 4 variétés qui pourront enrichir les listes des variétés relancées. Le CRRG les greffera sur merisier au printemps 2016 pour réaliser des pied-mères à greffons.

Il s'agit de :

- Cerise à Gustave (originaire d'Englefontaine – 59)
- Bigarreau noir (originaire de Pierremont -62)
- Belle magnifique (issue de collection de l'INRA)
- Guigne du Sars (originaire de Le Sars – 02)

I/2.5. La collection de pruniers

Quelques repères

Parmi les quatre espèces fruitières cultivées dans la région, le prunier est celle qui présente la moins grande singularité régionale, malgré le nombre important d'accessions entrées en collection, pas moins de 170. Si bon nombre sont de grandes classiques comme la « Reine-Claude dorée », « Reine-Claude d'Althan » ou la « Sainte Catherine », nous comptons quelques originalités dont la « prune de Floyon » poussant spontanément autour d'Avesnes-sur-Helpe.

Rappel du dispositif conservatoire

La collection de pruniers est présente à Villeneuve d'Ascq (parcelle P5) et à Armbouts-Cappel. Avec une duplication en fonction de leur terroir d'origine dans les vergers conservatoires hautes-tiges de Maubeuge, Fresnes sur Escaut et Mons en Pévèle.

Observation des pruniers

La floribondité et la phénologie ont été observées à Villeneuve d'Ascq lors de 9 passages du 7 au 27 avril (3 passages par semaine) et à Armbouts-Cappel le 23 avril. La fructification a été notée à Villeneuve d'Ascq le 29 juillet, puis les fruits ont été observés lors de 8 passages du 5 août au 25 septembre.

I/2.6. La collection de pêchers et d'abricotiers

Les 12 accessions de pêchers (8 pêches à chair blanche et 4 pêches de vignes), et l'unique accession d'abricotier sont actuellement regroupées en parcelle 5 à Villeneuve d'Ascq.

La floribondité et la phénologie ont été observées lors de 4 passages du 7 au 15 avril 2015, la cloque du pêcher le 22 mai, la qualité de feuillage et la fructification le 7 juillet et les symptômes de puceron le 10 août. Les fruits ont été observés lors de 8 passages du 3 août au 25 septembre 2015.

Après la « Pêche de Moncheaux » introduite en 2015 pour la 1ère année sur la liste de greffage des variétés proposées aux pépiniéristes partenaires, le CRRG a décidé de relancer deux autres variétés de pêchers (écussonnage pour en faire des pied-mères à greffons) : « Pêche précoce de Ronchin » (à chair blanche) et « Pêche d'Halluin » (à chair blanche).

I/2.7. La collection de vignes

La collection de vignes compte une trentaine d'accessions (prospections 1993-1996). Une remultiplication de la collection avait été lancée en 2011 grâce à un partenariat avec le CRA-W. 25 ceps de vigne (1 plant par accession) ont été replantés en parcelle P2 en 2013. Son observation a continué en 2015.

I/3. La création variétale

Au-delà de sa mission conservatoire et de la nécessaire caractérisation-évaluation-identification des variétés (éléments préalables à une valorisation économique), le CRRG travaille aujourd'hui avec le CRA-W à l'amélioration génétique du pommier et du poirier (plus de 20 ans avec différents programmes antérieurs).

L'étude des caractéristiques agronomiques et du comportement des anciennes variétés vis-à-vis des principaux ravageurs et maladies a permis de mettre en évidence des variétés qui présentent des caractères originaux de rusticité, de qualité gustative et de tolérance aux maladies. Ces variétés (géniteurs) sont susceptibles de contribuer au progrès génétique non seulement en terme de conduite phytosanitaire des vergers, ceci dans un contexte socio-économique actuel qui favorise la recherche d'une réduction des traitements et des intrants mais aussi en terme de conduite des arbres et de qualité différenciée par rapport au marché international.

Les sélections élites et les nouvelles variétés créées à partir des croisements effectués par le CRRG et son partenaire le CRA-W depuis plus de 20 ans intéressent la production professionnelle car elles sont bien adaptées aux conditions pédoclimatiques des deux régions et, particulièrement appropriées à l'arboriculture fruitière à bas niveaux d'intrants, notamment la production biologique.

I/3.1. Le programme de création variétale du poirier

Le CRRG et le CRA-W mènent en transfrontalier depuis 2003 un programme de création variétale en poirier. L'objectif est d'amener une diversification dans la gamme variétale en recherchant des formes et des couleurs originales et des bons niveaux de tolérance à la tavelure et aux autres parasites.

Les deux partenaires se répartissent le travail de la façon suivante : le CRA-W effectue les croisements (à partir des géniteurs et des pollens choisis par les 2 centres),

Dates de plantation en pépinière	Nb de croisements	Années de croisement	Nombre de plants plantés en pépinière	Nombre de plants restant en pépinière au 31 décembre 2015	Nombre d'élites sélectionnés
Décembre 2005, 2006, 2007, avril 2009	117	2003, 2004, 2005, 2006	1500	630	11 repérés en 2012, plantés en P2 en janvier 2015. 11 repérés en 2014, écussonnées en 2015. 12 repérés en 2015.
Mars 2014	30	2009	1250	1005 (245 supprimés lors d'une 1ère sélection sur la sensibilité à l'érinose)	

Bilan du programme transfrontalier de création variétale «poires»

les semis de pépins, les inoculations en serre (destinées à éliminer les individus les plus sensibles) ; le CRRG prend en charge l'observation des jeunes arbres et leur sélection dans la pépinière de Villeneuve d'Ascq où ils ont été plantés sur bâche plastique (62 ares environ, 21 lignes).

Les plants-élites sélectionnés sont ensuite greffés sur cognassier EMC de Provence sans intermédiaire pour y être plantés en 3 exemplaires dans des vergers non traités contre les maladies, à la fois à Villeneuve d'Ascq et à Gembloux. Dans le futur, les meilleurs des élites, les « super-élites », seront évalués à Gembloux et à Villeneuve d'Ascq dans les nouvelles Parcelles Pré-professionnelles (PEP) ainsi que dans les vergers des producteurs de l'association Novafruits.

Sur les 12 anciennes lignes plantées de 2005 à 2009,

- le CRRG a observé la phénologie (15 et 23 avril), la fructification des arbres (11 août), et les fruits lors de 4 passages du 3 au 25 septembre 2015.

- 132 hybrides ont été cueillis et stockés dans le petit frigo du CRRG. 7 dégustations du 9 septembre au 13 novembre ont permis de les goûter à bonne maturité, et d'apprécier leur qualité gustative.

- 12 élites ont été ainsi repérées, qui seront multipliées en 2016. Les hybrides goûtés cette année présentant une qualité gustative médiocre seront éliminés en 2016.

- 11 nouveaux hybrides prometteurs sélectionnés en 2014 ont été écussonnés en août sur cognassier EMC pour multiplication.

45 poiriers correspondant à 11 élites repérées en 2012 ont été plantés le 23 janvier 2015 dans une nouvelle parcelle d'évaluation (P2) non traitée aux fongicides.

Sur les 9 nouvelles lignes plantées de 2014, une 1ère sélection a été réalisée sur la sensibilité à l'érinose le 7 mai. Les 245 poiriers les plus sensibles ont été arrachés.

Le programme de création variétale du pommier

Depuis 2009, en collaboration avec le CRA-W, le CRRG mène un programme de création variétale en pommiers à couteau de « 2ème génération ». Les hybrides du CRA-W et du CRRG de « 1ère génération » sont utilisés comme géniteurs. Les croisements datent de 2009 (11 croisements), 2013 (5) et 2014 (8).

Le partage des tâches entre les deux partenaires est le même que pour le programme poirier (700 plants issus de 7 croisements 2009 plantés en 2012 à Villeneuve d'Ascq sur 16 ares).

En 2015, le CRRG :

- a évalué la sensibilité à la tavelure sur feuille et à l'oïdium des hybrides. L'année fut marquée par une forte pression en oïdium, une très faible pression de la tavelure, et une attaque importante d'hyponomeutes.

- a éliminé les 127 plants les moins rustiques sur la base des observations 2015.

I/4. Le patrimoine fruitier au bénéfice des filières régionales - Le partenariat avec les professionnels

L'objectif de cette action est la valorisation du patrimoine fruitier, soit par la diffusion grand public des variétés anciennes via le canal de pépiniéristes partenaires, soit par la sélection participative et la production de nouvelles variétés fruitières plus rustiques issues du patrimoine régional, soit par la création et la dynamisation de filières de valorisation économique du patrimoine fruitier et paysager que constituent les vergers hautes-tiges.

I/4.1. Une large diffusion grand public des variétés anciennes avec les pépiniéristes partenaires

Cette diffusion a démarré dès 1984. Aujourd'hui, l'opération PLD (commandes groupées d'arbres ornementaux, arbustes, de fruitiers et semences) s'est solidement enracinée dans 24 territoires couvrant désormais 80 % de la région Nord-Pas de Calais. Le CRRG signe avec les pépiniéristes volontaires une convention pour la diffusion commerciale des variétés fruitières du Nord de la France qu'il recommande. La convention actuelle couvre la période 2014-2016.

Le CRRG établit chaque année la liste des variétés diffusées sur la base de ses travaux de caractérisation et d'évaluation. Il distribue gratuitement deux fois dans l'année du bois de greffe des variétés relancées. La plupart des greffons proviennent désormais du parc à bois d'Ormeignies (voir § I/1.6.).

En 2015, le nombre de pépiniéristes partenaires du CRRG est de 6 (arrivée d'un nouveau). Le CRRG a distribué cette année en février et en août le bois de greffe de 98 variétés fruitières (43 pommes à couteau, 13 à cidre, 9 poires à couteau, 8 poires à cuire, 14 cerises, 10 prunes et nouveauté 2015, une variété de pêche, la « Pêche de Moncheaux », autrefois multipliée par les pépinières Mathis à Moncheaux-en-Pévèle).

La poire grise Notre-Dame et la prune Madeleine, nouvelles variétés de la campagne 2015-2016 de l'opération « Plantons le décor ».

Les pépiniéristes partenaires, signataires d'un contrat de diffusion de variétés sélectionnées par le CRRG, ont été sollicités à plusieurs reprises, en particulier pour des projets de plantation dans la région, notamment :

- la finition des vergers conservatoires hautes-tiges de Crémarest, Le Quesnoy et Maubeuge,
- les communes de Grande-Synthe, Avesnes-sur-Helpe...
- les différents projets liés à la mesure « Agroforesterie » en région, et en Picardie,
- les différentes parcelles et projets d'Espace Naturel Lille Métropole : mise en place d'un contrat de culture avec un pépiniériste signataire pour la fabrication de fruitiers de gros sujet,

- les vergers gérés par la cellule ENS du Conseil Départemental du Nord.

Par ailleurs, les opérations « Plantons le Décor » et « Planter dans la Cour du Collège » ont favorisé de nombreux contacts pour le choix des variétés et les livraisons proprement dites.

La production de hautes-tiges de qualité

Un essai agronomique sur l'aptitude des variétés anciennes de poires à faire de bons intermédiaires et peu sensibles au Bupreste du poirier Agrilus sinuatus (Olivier, 1790), fléau dans les pépinières et dans les vergers de poiriers, a été mené à Potelle. Sur la base d'un essai conduit de 2009 à 2013, 2 variétés transfrontalières sortent du lot pour leur faible sensibilité à Agrilus et leur aptitude à produire rapidement une tige droite et vigoureuse : « Précoce Hénin » et « Gerbert » (ou « Joie Glabert »).

Les partenaires souhaitent transférer ces connaissances et développer un essai de plus grande ampleur avec des pépiniéristes et producteurs des 2 régions. Le CRRG a poursuivi l'expérimentation (2014-2015) en réalisant le greffage en tête des intermédiaires pour en faire des hautes-tiges. En avril 2015, deux variétés, une poire à cuire (Saint Mathieu) et une fondante (Légipont) ont été greffées à 2 mètres de hauteur sur les intermédiaires. Diverses notations concernant la vigueur des greffes, la compatibilité avec l'intermédiaire sont en cours. Les arbres seront arrachés fin 2016 pour être plantés en verger (en partenariat avec les producteurs de l'association vergers hautes-tiges de l'Avesnois) ce qui permettra la poursuite des observations sur plusieurs années.

Didier DUJARDIN
Arboriculteur Bio à Ohain (59)
Président de l'association Novafruits

"Étendre notre action auprès de producteurs de pommes bio en Normandie et en Picardie"

"Notre association Novafruits, créée en juillet 2014, regroupe 14 producteurs bio du nord de la France qui expérimentent avec le CRRG de nouvelles variétés fruitières.
Relances, préparation des comptes-rendus et des réunions, le CRRG nous entoure beaucoup administrativement et techniquement. Il a organisé, en 2015 à Villeneuve d'Ascq, une journée de visite des parcelles comportant de nouvelles variétés en cours d'évaluation. L'objectif était de faire connaître auprès de nouveaux adhérents le sens de notre travail : obtenir des vergers plus cohérents, plus durables, plus écologiques. Ces temps d'échanges sont très utiles pour nous. Chaque année, le CRRG nous fournit des greffons pour du surgreffage ou la création de nouveaux arbres. Il réalise une grille d'évaluation et analyse les observations agronomiques et les synthèses de nos expérimentations.
Dans les années à venir, nous devrions sortir 2 à 3 nouvelles variétés rustiques de pommes, en plus de notre première obtention, la Coxybelle. Nous devrions aussi étendre notre action auprès de producteurs de pommes bio en Normandie et en Picardie grâce au travail de prospection du CRRG."

I/4.2. Des vergers de production plus autonomes, plus écologiques et plus durables – Un partenariat avec les producteurs de pommes et poires de table regroupés dans l'association Novafruits

Un autre canal de valorisation est celui de la sélection participative et la production de nouvelles variétés créées par le CRRG et son partenaire CRA-W. Cela correspond à une demande de plus en plus prégnante des producteurs, à la recherche de variétés plus rustiques et mieux adaptées à des modes de production plus respectueux de l'environnement. C'est dans ce contexte que les deux conservatoires souhaitent faire participer les producteurs régionaux à la sélection et à la production de nouvelles variétés de pommes et poires issues de leurs programmes d'amélioration variétale.

Une jeune association d'arboriculteurs bios « Novafruits - patrimoine et créations partagés », s'est créée en 2014 à l'occasion des 30 ans du verger conservatoire régional. Elle a pour objet principal de promouvoir des vergers de production plus autonomes, plus écologiques et plus durables, fondés sur les principes de l'arboriculture fruitière biologique et l'utilisation de variétés plus rustiques et originales pour nos deux régions. Elle s'attache en particulier à favoriser la création variétale, l'échange de connaissances, la sélection participative, l'expérimentation et la production de variétés rustiques.

C'est tout naturellement que le CRRG et le CRA-W ont décidé de collaborer avec la jeune association Novafruits. Une convention tripartite de 10 ans (2015-2024) a été signée entre les 3 partenaires, l'association s'engageant à réaliser un travail de sélection participative des variétés nouvelles obtenues par les deux centres.

Au final le CRRG et le CRA-W vont favoriser la production, le commerce et la consommation de nouvelles variétés peu sensibles aux maladies cultivées dans le Nord de la France et en Wallonie. Ils apporteront aux producteurs locaux un avantage compétitif tout en garantissant aux consommateurs un fruit de haute qualité, bio et valorisant les travaux de conservation du patrimoine régional.

Assemblée générale de Novafruits

Le CRRG et le CRA-W ont participé, à titre consultatif, à la 2ème assemblée générale de l'association le 16 décembre 2015 dans les locaux de Norabio à Gondecourt. Le règlement intérieur a été adopté et 3 demandes d'adhésion acceptées, portant à 13 les adhérents-producteurs. Le CRRG et le CRA-W ont organisé à cette occasion une dégustation collective :

- des hybrides déjà proposés à la sélection participative,
- de nouveaux hybrides prometteurs et quelques variétés anciennes de pommes et poires qui pourront enrichir en 2016 la liste variétale proposée aux producteurs.

Évaluation des obtentions de pommes à Villeneuve d'Ascq et à Saulzoir

Alors que le travail de sélection participative dans les vergers des producteurs de Novafruits se met en place, le CRRG évalue d'ores et déjà les nouvelles obtentions de pommiers dans trois parcelles d'observation et d'expérimentation. Il a d'ailleurs organisé le 31 août 2015 une visite de ces parcelles aux producteurs de l'association Novafruits.

- La parcelle témoin P2 non traitée aux fongicides à Villeneuve d'Ascq

Cette parcelle a plusieurs finalités : la conservation des meilleurs hybrides du CRRG (mais aussi du

CRA-W), leur évaluation comparée avec des variétés commerciales, et le « support pédagogique » lors de visites d'arboriculteurs professionnels. Ces derniers peuvent comparer, en situation de non traitement, les variétés qu'ils cultivent et les nouvelles variétés de pommes créées par le CRRG et le CRA-W plus résistantes aux maladies et aux ravageurs.

Le CRRG a planté en janvier 26 arbres pour y introduire des obtentions non présentes. Il a réalisé une 6ème campagne de notation sur l'ensemble des arbres : notation de phénologie et floribondité les 29 avril et 4 mai, 2 notations « tavelure » (sur fruit et sur feuille) et « oïdium » les 15 juin et 12 août. La fructification a été notée le 6 août et la qualité de feuillage le 10 août. Une nouvelle campagne d'observation des fruits a été faite lors de 5 passages (9 sept. au 7 octobre 2015).

À noter que de nombreux arbres ont subi des attaques de campagnols, entrainant la mort de 36 arbres en août et septembre 2015. Le CRRG a travaillé le sol dans l'inter-rang en vue de stopper ces dommages et envisagé une forte réduction de la haie de clôture.

• La parcelle d'expérimentation pré-professionnelle (PEP)

Depuis 2006, le CRRG et le CRA-W évaluent dans deux parcelles jumelles, l'une à Gembloux et l'autre à Villeneuve d'Ascq, leurs meilleurs hybrides, des variétés commerciales classiques cultivées par les producteurs bios et quelques variétés anciennes de pommes susceptibles de répondre aux attentes de l'arboriculture professionnelle bio. Les deux parcelles sont traitées en respectant le cahier des charges AB. Les partenaires se voient chaque année pour synthétiser et confronter les observations et décider la suppression éventuelle des variétés les moins intéressantes qui sont alors surgreffées.

Le bilan des observations des hybrides, qui avait été réalisé le 27 novembre 2014 avec le CRA-W, s'est traduit par un surgreffage (16 avril 2015). Le but de l'opération est d'éliminer les variétés pas assez performantes pour une production professionnelle et d'introduire des nouveautés. 20 arbres ont été surgreffés, éliminant 6 hybrides, avec l'introduction de 2 nouveaux hybrides du CRA-W et deux variétés commerciales servant de témoin.

Une nouvelle campagne de notation a été menée à Villeneuve d'Ascq, coordonnée avec le CRA-W, floribondité et phénologie le 25 avril, fructification le 3 août, 8 passages d'observation des fruits du 27 août au 27 octobre 2015. Les variétés ont fait l'objet d'un suivi de maturité avec test au lugol et mesure de l'indice réfractométrique.

• La parcelle expérimentale de pommes à couteau de Saulzoir

Depuis 2009, une parcelle de 15 ares été installée dans le verger d'un producteur à Saulzoir (bénéficiant de l'agrément Agriculture Biologique depuis 2012) pour expérimenter les présélections de pommes à couteau du CRRG et CRA-W. Ce producteur a adhéré à l'association Novafruits en 2014.

Tout comme la parcelle PEP, la parcelle de Saulzoir a fait l'objet d'un surgreffage après un bilan des observations. 4 hybrides transfrontaliers, un total de 20 arbres, non satisfaisants, ont été surgreffés le 21 avril par d'autres variétés (1 hybride prometteur, 2 variétés commerciales témoins, 1 variété ancienne). Une nouvelle campagne de notation a été menée : floribondité et phénologie (24 avril), fructification (30 août).

Evaluation participative des obtentions chez les producteurs de Novafruits

Les producteurs souhaitant évaluer dans leurs ver-

gers les nouvelles variétés (voire des variétés anciennes), peuvent demander des greffons pour surgreffer eux-mêmes ces variétés. Selon les demandes, les obtenteurs produisent eux-mêmes les arbres ou commandent ce travail à un pépiniériste partenaire.

Les greffons demandés pour la campagne de surgreffage 2015 par 4 producteurs ont été livrés en février 2015 (574 arbres surgreffés).

1 068 scions demandés lors de la campagne 2013, certains produits par un producteur belge (Jean-Luc Dardenne), d'autres directement par le CRRG, ont été livrés à 6 producteurs lors de l'assemblée générale de Novafruits le 16 décembre 2015.

Le CRRG et le CRA-W ont organisé une nouvelle campagne de demande de greffage fin décembre 2015 pour l'année 2016. Suite à la visite des obtentions (31 août) et aux conclusions de la dégustation de fruits (16 décembre 2015), la liste de variétés proposées en 2016 s'est enrichie de 2 nouveaux hybrides et 2 variétés anciennes. Un hybride a déjà été retiré de la liste. 12 hybrides (3 obtentions du CRRG, 9 du CRA-W) et deux variétés anciennes sont proposées à l'expérimentation.

Dégustation grand public des obtentions de pommes

Pour la 5ème fois depuis 2010, le CRRG et le CRA-W ont organisé une dégustation grand public de nouvelles obtentions de pommes à l'occasion du salon POMEXPO (25 octobre). 4 obtentions ont été dégustées et comparées avec une variété de production (« Wellant ») et une variété ancienne, la « Reinette de Chénée ». Sur l'après-midi, 228 personnes ont participé au test. Le public a plus apprécié les 4 obtentions transfrontalières que les 2 variétés témoins, tant sur le plan visuel que gustatif. Les résultats du test ont été présentés aux producteurs de Novafruits lors de leur assemblée générale.

Sélection participative d'obtentions et de variétés anciennes de poiriers

Suite à la dégustation de poires lors de l'assemblée générale de Novafruits (décembre 2014), un producteur a souhaité introduire dans son verger 2 variétés anciennes de poiriers. Des greffons lui ont été donnés pour un surgreffage 2015.

Le CRRG a créé une nouvelle parcelle d'évaluation en P2 (non traitée en fongicide) dédiée à l'évaluation des élites de poiriers issues de sélection en pépinière « Parsy ». 45 premiers poiriers correspondant à 11 élites repérées en 2012 y ont été plantés le 23 janvier 2015.

Le CRRG et le CRA-W souhaitent créer pour les professionnels une nouvelle parcelle d'expérimentation pré professionnelle (PEP) « poire », afin d'évaluer dans une parcelle traitée en bio et sur deux porte-greffes (le Cognassier Sydo et le Farold), une nouvelle série de 36 variétés anciennes et variétés commerciales témoins. Cette parcelle accueillera aussi les poires élites issues de leur programme de création variétale. Le CRRG a greffé au printemps 2015 en pépinière « Parsy » 31 variétés de poiriers sur porte-greffe Farold. 101 poiriers arrachés en décembre 2015 seront plantés dans la PEP poire en hiver 2015-2016.

Formation des producteurs à la taille et à l'extinction

Cette journée, destinée traditionnellement aux producteurs, associant le CRA-W, est animée à la demande du CRRG par M. Dominique Thierry, technicien en Val de Loire et ardent promoteur de la formation en axe central.

Elle a eu lieu le 9 janvier 2015 sur deux sites, le verger de Beaudignies (matin) et le verger bio d'Ohain (l'après-midi) avec une visite du verger conservatoire haute-tige de Le Quesnoy. L'objectif était de former les techniciens et producteurs, confronter points de vue et expériences pour progresser ensemble vers la conduite en axe central.

I/4.3. Partenariat avec les producteurs de pommes à cidre

Deux parcelles ont été créées au printemps 2009 et 2010 chez des arboriculteurs professionnels (Luc Allard à Viry Noureuil près de Chauny (02) ; Christophe Tellier à Le Quesnoy (59)) afin d'expérimenter en grandeur réelle les variétés de pommes à cidre hybrides obtenues par croisement par le CRRG dans les années 1995/2000 et présélectionnées à Villeneuve d'Ascq.

Le premier essai (parcelle Tellier) compte au total 260 arbres correspondant à 54 hybrides du CRRG.

La seconde parcelle (parcelle Allard) accueille les hybrides et / ou nouvelles variétés issues du CRA-W, du CRRG, de Bulmer en Angleterre (partenariat cidrerie STASSEN), de l'Institut Français des Productions cidricoles (IFPC) (partenariat avec l'INRA) et de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie. Cette parcelle rassemble au total 111 hybrides et variétés. 57 hybrides sont issus des programmes de sélection du CRRG, 29 du CRA-W de Gembloux, 17 sont des variétés anglaises proposées par la cidrerie STASSEN, 4 sont des vieilles variétés cidricoles du Nord-Pas de Calais et 4 sont des nouvelles variétés issues des programmes de sélection IFPC/INRA.

Début 2015, M. Allard voulant surgreffer deux lignes entières de pommiers jouxtant l'essai a proposé au CRRG de les intégrer dans la parcelle expérimentale. Le CRRG a alors sélectionné 6 hybrides « élites » et a procédé au surgreffage. Plus de 150 arbres sont venus compléter l'essai, ce qui en fait à ce jour la plus grande parcelle expérimentale chez un producteur avec au total près de 560 pommiers gérés par les techniciens du CRRG.

Dans ces deux parcelles, diverses observations et notations agronomiques sont réalisées par le CRRG : comportement vis-à-vis des maladies, vigueur, architecture, floribondité, nouaison/ productivité, alternance, date de chute, date de maturité...

Les caractéristiques technologiques d'une grande partie des hybrides ont été analysées en 2015 par le CRRG (calibre, poids, rendement en jus, indice réfractométrique, acidité, pH, tanins...).

Une réunion technique animée par le CRRG s'est déroulée le 23 mars 2015 à Viry-Noureuil avec les partenaires (Chambre d'Agriculture de Normandie, IFPC, STASSEN, Atelier Agriculture Avesnois Thiérache) pour observer la productivité des hybrides dans les deux parcelles d'essais. Le CRRG a présenté les meilleurs hybrides et a distribué des greffons aux partenaires qui souhaitent en tester certains dans leurs propres parcelles expérimentales en Normandie et en Bretagne. Par ailleurs, les meilleurs hybrides du CRRG ont été regreffés en 2015 chez plusieurs producteurs (vergers hautes-tiges et basses-tiges) afin de démultiplier les sites d'expérimentation.

Le CRRG a réalisé le 17 mars 2015 le dosage des polyphénols totaux de 39 échantillons de pommes à cidre analysées en automne 2014.

I/4.4. Valorisation économique des vergers-hautes-tiges

Une autre voie de valorisation du patrimoine fruitier est de de redonner une valeur économique aux vergers hautes-tiges, notamment ceux de l'Avesnois, de plus en plus vieillissants, et en voie de disparition.

Martine DUBOIS
Eleveuse de moutons Charolais-Texel à Jolimetz (59), productrice de jus de pommes et de cidre.
Présidente de l'Association « Vergers haute-tige de l'Avesnois »

"Le CRRG nous conseille sur le choix des variétés."

"Nos vergers haute-tige s'étendent sur 6 hectares. Nous produisons un jus de pomme reconnu par le Parc naturel régional de l'Avesnois grâce à la marque Parc.
Le CRRG nous conseille sur le choix des variétés. Un technicien passe 3 à 4 fois dans l'année pour nous donner des informations sur la taille ou pour le suivi de maturité des pommes. Il nous apporte son expertise technique. Nous avons visité un chantier de ramassage mécanisé et nous cherchons aujourd'hui à développer d'autres produits "haute-tige".
Nous avons fait, avec le CRRG en 2015, un test de compote avec la variété Jacques Lebel. Nous recommencerons cette année. Nous avons aussi produit un jus bio que nous souhaitons faire connaître et commercialiser cette année."

La filière Avesnoise

La création de l'Association « Vergers hautes-tiges de l'Avesnois » en 2008 a permis de structurer un groupe de 10 producteurs, fabriquant un jus de pommes de haute qualité, basé sur un cahier des charges spécifique au territoire (fruits issus de pommiers de plein vent non traités, vergers pâturés sur le territoire du PNR, transformés dans le PNR, à partir de variétés locales susceptibles de satisfaire de hautes exigences gustatives). Par ce biais, des variétés anciennes comme la « Lanscailler », la « Sang de Bœuf », la « Belle fleur double », la « Reinette de France » ont pu être remises à l'honneur. Les activités du groupe de producteurs se sont trouvées confortées grâce à l'obtention de la marque « Parc naturel régional » pour le jus de pommes, le jus de pommes-poires et le cidre et depuis 2011 pour un jus pomme-mûres réalisé avec des fruits récoltés dans les haies bordant les vergers.
Après une faible production en 2014, les hautes-tiges ont fourni une quantité de fruits importante en 2015. Les producteurs ont réalisé les trois produits (jus de pommes-poires, pommes-mûres, jus de pommes) pour 14 335 litres au total.

De plus, il est attendu, début 2016, dès que les différentes étapes de fermentation seront terminées au moins 2 000 bouteilles de cidre qui seront estampillées avec la marque « Parc naturel régional » (qui devrait évoluer en marque « Valeur Parc naturel régional »).

En 2015, quelques producteurs certifiés en Agriculture biologique AB ont souhaité faire dans le cadre de l'association un jus de pommes labellisé AB. Cette volonté s'explique par le fait que certains producteurs transformateurs de fromage (par exemple) valorisent les autres produits de leur ferme en AB, qu'il était cohérent et attendu par leurs clients de retrouver un jus de pommes également labellisé AB.

Une étiquette spécifique a été créée en collaboration avec le PNR de l'Avesnois. Le CRRG s'est chargé de trouver le bon assemblage de fruits et la date optimale de pressage. Ces pommes biologiques pressées un jour différent des autres pommes de l'Association ont permis de produire 2 598 litres de jus AB (soit près de 25% du jus de pommes).

En 2015, les producteurs de l'Association ont souhaité élargir leur gamme de produits. Un test de fabrication de compote avec la variété emblématique de la région Nord-Picardie « Jacques Lebel » a été réalisé avec la Conserverie de Luzoir dans l'Aisne. 450 kg de pommes ont été fournis par un producteur et environ 400 pots de 600 grammes ont été répartis à l'ensemble des membres de l'Association pour tester le produit auprès des clients. Là aussi le CRRG s'est chargé de la logistique, des relations avec le transformateur (suivi de maturité, process de transformation).

Le CRRG s'implique depuis le début de cette démarche aux côtés du PNR de l'Avesnois sur tous les aspects techniques et logistiques. Il réalise notamment chaque année un suivi de maturité des pommes pour déterminer la date optimale de récolte et de pressage. Il est prévu que celui-ci se désengage progressivement de ce dossier, afin de permettre au Parc et à l'association de prendre de plus en plus en charge les aspects pressage, la relation avec les producteurs et transformateurs mais aussi le difficile travail d'assemblage variétal pour les différents produits.

L'année 2015 fut donc consacrée à finaliser la formation du technicien du PNR accompagnant cette association. Le CRRG reste présent sur les aspects pomologiques et apporte son expertise technique chaque fois que nécessaire.

Perspectives de la filière Avesnoise

Les débouchés étant bien présents, l'association cherche de nouveaux agriculteurs-adhérents. La plupart des producteurs prévoient d'augmenter leurs volumes de production. Ils ont regarni leur vieux verger avec de jeunes arbres ou ont planté de nouveaux vergers avec pour certains l'aide de la mesure agroforesterie 222.

La valorisation des vergers hautes-tiges du Boulonnais

En 2015, une initiative semblable à celle de la filière jus de l'Avesnois s'est mise en place dans le PNR des Caps et Marais d'Opale (PNR CMO).

Dès juillet 2015, le PNR et le CRRG ont rencontré plusieurs partenaires désirant valoriser les fruits de leurs vergers hautes-tiges. De nombreuses visites et entretiens ont permis de rassembler autour de cette démarche 4 agriculteurs, 1 particulier ainsi que la commune de Crémarest avec son verger conservatoire. Le premier travail du CRRG a consisté à réaliser une expertise pomologique complète de l'ensemble des vergers et de choisir les variétés adaptées à la production d'un jus équilibré et de qualité.

Au cours de l'automne 2015, le CRRG a réalisé des suivis de maturité pour définir la date optimale de pressage chez le transformateur. Il a également sui-

vi le déroulement de la récolte en vérifiant la qualité des fruits livrés chez le transformateur. Des palox appartenant au CRRG ont été prêtés aux agriculteurs qui n'en avaient pas pour les inciter à cueillir et transformer leurs fruits dès cette année.
Fin octobre 2015, les 6 apporteurs ont livré chez M. Arnaud Ansel à Doudeauville (prestataire) plus de 4 tonnes de pommes qui ont produit 2 260 litres de jus.
Cette démarche très encourageante doit être consolidée en 2016 notamment avec l'accompagnement des producteurs dans le domaine technique lié à l'arboriculture (conseils sur la taille, greffage, assemblage pour l'obtention de jus de qualité, commande groupée de matériel, conseils en plantations).
Parallèlement, un travail sera mené en collaboration avec le PNR CMO pour trouver de nouveaux producteurs mais aussi pour structurer la filière avec des réflexions pour la création d'une association de producteurs, la recherche de nouveaux produits, d'une étiquette collective et pourquoi pas d'une marque « ***Valeur Parc naturel régional*** ».

I.5. Les activités pédagogiques et les formations

L'ouverture du Verger conservatoire au grand public ainsi qu'aux professionnels arboriculteurs et pépiniéristes a pris au fil des années une place importante dans l'activité du CRRG. Celui-ci a vocation à assurer la restitution du matériel génétique dont il est dépositaire ainsi que ses connaissances et observations des différentes variétés qu'il possède en collection. Ce faisant, le public est de plus en plus demandeur pour acquérir les savoir-faire et techniques de base nécessaire pour choisir, conduire et gérer des arbres fruitiers en région. Les activités « qualifiantes » à dominante technique et pédagogique développées par le CRRG ne cessent de se développer.

I/5.1. « Autour du verger, du potager, de la prairie » et les commandes groupées

Véritable outil de liaison entre les amateurs, les associations locales et le CRRG, ce document s'est enrichi. Initialement dénommé « Autour du verger » (ADV), il est devenu « Autour du verger, du potager, de la prairie » (ADVPP), et est sorti en octobre 2015. Il est tiré à 9 000 exemplaires et propose (dans sa partie « verger ») :

- des visites du verger et des stages animés par le CRRG,
- la liste des greffons que le CRRG diffuse gratuitement aux amateurs,
- les produits et le matériel spécifiques du verger, dans une optique de verger écologique.

Yves HOCHART
Pépiniériste à Wismes (62)
Partenaire de l'Opération
« Plantons Le Décor »

"Le public est demandeur de variétés anciennes que le CRRG a sauvegardées."

"Pépiniériste à Wismes et collectionneur, je cultive et commercialise environ 320 variétés régionales de pommes à couteau et à cidre sur 3 hectares.
Depuis 1998, je participe avec le CRRG à la diffusion des variétés fruitières locales au grand public via l'opération „Plantons le Décor". Le public est demandeur de variétés anciennes, sauvegardées par le CRRG, que je multiplie pour eux. Parmi les plus demandées, la Reinette des Capucins, la Cabarette, la Reinette des Flandres, ou la Colapuis.
Avec le CRRG, nous effectuons des recherches sur les variétés anciennes. J'ai ainsi transmis l'année dernière une vieille variété de cerise blanche retrouvée à Moulle, que nous étudions actuellement.
En 2016, j'organise avec le CRRG la Fête de la Pomme à Wismes. Elle a lieu tous les deux ans, à la fin du mois d'octobre, en alternance avec POMEXPO.
Une belle manifestation qui rassemble 6 à 8 000 visiteurs et qui nous permet de faire ensemble la promotion des variétés fruitières locales ."

La diffusion des greffons et des porte-greffes s'effectue chaque année en février à l'occasion d'une journée de rencontres et d'échanges organisée avec le public amateur. En 2015, cette journée a eu lieu le samedi 14 février 2015.
Le bilan des commandes groupées (159 en 2015) établi chaque année est un indicateur de l'intérêt manifesté par les habitants pour notre patrimoine fruitier régional. : 103 personnes ont réservé des greffons, 109 commandes de porte-greffes (un total de 2995 arbustes) 41 commandes de produits de traitement et 48 commandes de matériel, 43 commandes de graines potagères et 39 commandes de Bulbes.
A signaler que la commande groupée de porte-greffes et de matériel est réalisée en partenariat avec l'association des Croqueurs de pommes qui effectue une grosse part de la logistique.

I/5.2. Formations grand public programmées dans le document de liaison «Autour du Verger, du potager et de la prairie» (ADV) et relayées par PLD

Activités proposées	Date et horaires	Lieu	Nb de pers
Stage de greffe sur table	4 février 2015, journée	St Amand les Eaux (59)	15
Stage de greffe sur table	5 février 2015, journée	Villeneuve d'Ascq (59)	21
Stage de taille basses-tiges	6 février 2015, journée	Villeneuve d'Ascq (59)	16
Démonstration de taille sur Poirier	13 février 2015	Potelle (59)	7
Démonstration de taille de restauration de hautes-tiges, avec visite du verger	14 février 2015, après midi	Villeneuve d'Ascq (59)	25
Démonstration de taille et entretien de fruitiers palissés	04 mars 2015 Matin	Lecelles (59)	30
Stage de greffe sur table	13 mars 2015, journée	Le Wast (62)	19
Stage de greffe sur table (Initiation)	17 mars 2015, journée	Armbouts-Cappel (59)	11
Stage de greffe sur table (approfondissement)	18 mars 2015, journée	Armbouts-Cappel (59)	10
Stage de greffe sur table	20 mars 2015	Caudry (59)	16
Démonstration de taille d'hiver des fruitiers palissés (pommiers, poiriers)	25 mars, après-midi	Hôpital de la fraternité, Roubaix (59)	20
Restauration de vieux fruitiers palissés sur façade	27 mars 2015 après-midi	Grand Fayt (59)	20
Démonstration de taille d'hiver des fruitiers palissés (pommiers, poiriers)	28 mars 2015, journée	Crémarest (62)	20
Démonstration de surgreffage de pommiers hautes-tiges	24 avril 2015, après midi	Villeneuve d'Ascq (59)	15
Stage - Création et entretien d'un verger familial	22 mai 2015	Villeneuve d'Ascq (59)	10
Démonstration de taille d'été des fruitiers palissés (pommiers et poiriers)	24 juin 2015, après-midi	Hôpital de la fraternité, Roubaix (59)	25
Démonstration de taille d'été des fruitiers palissés (pommiers, poiriers)	27 juin 2015 Après midi	Crémarest (62)	25
Démonstration de greffes d'été	26 août 2015, matin	Villeneuve d'Ascq (59)	15
			320

I/5.3. Formations conventionnées avec le CNFPT (destinées aux agents techniques des collectivités)

Activités proposées	Date et horaires	Cadre de l'animation	Lieu	Nbr de pers
Techniques de Taille	12 et 13 janvier 2015	CNFPT	Villeneuve d'Ascq (59)	12
Techniques de Taille	09 et 10 mars 2015	CNFPT / CC du Caudrésis Catésis	Bertry (59)	12
Techniques de Taille	12 et 13 mars 2015	CNFPT / Ville de Vieux Condé	Vieux Condé (59)	10
Initiation au greffage	16 mars 2015	CNFPT	Villeneuve d'Ascq (59)	12
Initiation au greffage	26 mars 2015	CNFPT / Ville de Vieux Condé	Vieux Condé (59)	12

Connaissance et gestion des maladies et ravageurs au verger	15 juin 2015	CNFPT	Villeneuve d'Ascq (59)	12
Connaissance et gestion des maladies et ravageurs au verger	18 juin 2015	CNFPT / Ville de Vieux Condé	Vieux Condé (59)	12
				82

I/5.4. Visites du Verger conservatoire de Villeneuve d'Ascq

Date et horaires	Public concerné	Nbr de pers.
23 février 2015	1 classe du Collège de Thiant	30
21 mars 2015	Association Terre de liens	30
02 septembre 2015	Grand public	8
02 septembre 2015	Club de marche de Tourcoing	15
10 novembre 2015	Etudiants ISA	6
		89

Formations au verger conservatoire

I/5.5. Autres activités pédagogiques liées au verger conservatoire

Activité proposée	Date et horaires	Cadre de l'animation	Lieu	Public concerné	Nbr de pers.
Démonstration de conduite des fruitiers haute tige en axe	31 janvier 2015 après midi	Croqueurs de pommes du Nord Pas de Calais	Villeneuve d'Ascq (59)	Croqueurs de pommes Nord Pas de Calais	10
Techniques de taille	20 février 2015 Matin	Convention / ENS Conseil Departemental	Liessies (59)	Agents technique Conseil Départemental du Nord service Espaces Naturels Sensibles	7
Conduite des fruitiers haute-tiges	20 février 2015 Après midi	PNR Avesnois (Formation M222, Agriculteurs)	Gommegnies (59)	Agriculteurs	20
Techniques de greffage sur table	24 mars 2015	Convention / Ville de Grande Synthe	Grande Synthe (59)	Agents de la ville	14
Techniques de taille	25 mars 2015 Matin	Convention / ENS Conseil Departemental	Mont Noir (59)	Agents technique Conseil Departemental du Nord service Espaces Naturels Sensibles	5
Techniques de taille	30 mars 2015	ESAT Valenciennes	Valenciennes (59)	Moniteurs espaces verts	5
Taille des fruitiers palissés	31 mars 2015 Matin	Convention / Centre Hospitalier de Roubaix	Roubaix (59)	Agents Techniques	5
Techniques de taille	31 mars 2015 Après midi	Convention / SIGAL Bondues	Bondues (59)	Agents Techniques	1
Connaissance et gestion des maladies et ravageurs au verger	16 juin 2015	Convention / Ville de Grande Synthe	Grande Synthe (59)	Agents de la ville	12
Démonstration de taille d'été des fruitiers palissés (pommiers, poiriers)	27 juin 2015 Matin	Ville de Dainville	Dainville (62)	Tout public	20
					99

I/5.6. La collaboration CNFPT – CRRG

Depuis de nombreuses années, le CRRG intervient auprès des collectivités territoriales pour prodiguer conseils et appuis techniques à l'implantation de vergers. Une demande importante de formations émanant des agents territoriaux a conduit le CRRG à se rapprocher du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).
Le CNFPT a pour mission de délivrer des formations à l'ensemble des agents de toutes catégories, A, B et C, tout au long de leur vie professionnelle. Il peut concevoir à la demande des formations spécifiques et adaptées aux exigences et contraintes de certains métiers. Pour cela, il a lancé fin 2013, un marché d'une durée de 3 années pour sélectionner un organisme de formation compétent sur la thématique de :

« La connaissance et la gestion de l'arbre fruitier »

Le CRRG a été retenu pour réaliser cette prestation et a mis en place dès 2014 un module complet de 4 jours comprenant la physiologie de l'arbre fruitier, les modes de taille et de gestion, les méthodes de greffage ainsi que les maladies et ravageurs rencontrés en arboriculture fruitière. L'approche pédagogique combine formations théoriques en salle et exercices pratiques directement dans le verger conservatoire de Villeneuve d'Ascq.

En 2015, la demande étant forte, trois modules de formation ont été organisés (voir tableau 1.5.3).

I.6. Le partenariat avec les collectivités locales

I/6.1. Les conventions avec le Conseil départemental du Nord

« Planter dans la cour du collège »

Grâce au soutien du département du Nord et à l'Inspection d'académie du Nord, cette opération a permis de proposer aux collèges du Nord (privés et publics), des projets de plantation dans leur établissement afin d'enrichir la biodiversité et améliorer leur cadre de vie.
Au printemps 2015, 54 collèges ont participé à l'opération : 2 200 arbres et arbustes, et une cinquantaine de fruitiers de variétés régionales ont été plantes par 242 classes !

Formation des agents techniques

Plusieurs sites gérés par le Département au titre des Espaces naturels sensibles (ENS) sont plantés de vergers. L'entretien de ces vergers a fait l'objet d'une convention signée en 2013 entre ENRx et le Conseil Départemental du Nord, aux termes de laquelle le CRRG assure l'expertise pomologique, donne des conseils d'entretien et réalise la formation des agents techniques. Ces journées de formation ont eu lieu (voir tableau 1.5.5) :

- le vendredi 20 février 2015 à Liessies (7 agents),
- le mercredi 24 mars 2015 au Mont Noir (5 agents),

I/6.2. Les conventions avec Espaces Naturel Lille Métropole (ENLM)

Depuis 2011, le CRRG est sollicité pour apporter un accompagnement technique à la restauration et à la conduite de vergers implantés dans différents terrains gérés par ENLM ainsi que pour former les agents techniques à la taille des arbres fruitiers.

Au cours de l'année 2015, le CRRG a :

- initié avec un pépiniériste conventionné un contrat de culture de gros sujets fruitiers en prévision des vergers à installer dans les 5-6 ans à venir sur les sites gérés par ENLM.
- sélectionné une série de greffons de variétés anciennes et peu diffusées pour la fabrication d'arbres destinés à compléter les vergers d'ENLM.
- encadré 2 journées de formation sur la thématique « fruitier » à destination d'une dizaine d'agents techniques d'ENLM.

I/6.3. La convention avec la ville de Grande-Synthe

Depuis de nombreuses années, le CRRG est sollicité pour apporter un appui technique à la commune sur des projets dans lesquels le patrimoine fruitier et les races locales sont mises à l'honneur. Depuis 2013, une convention de partenariat formalise cette collaboration.

Au cours de l'année 2015, le CRRG a :
- sélectionné une série de greffons de variétés anciennes pour la fabrication de poiriers hautes-tiges destinés à compléter la collection de poires à cuire de la ceinture verte de la ville.
- encadré plusieurs journées de formation et de visites :
- **le 24 mars 2015** : participation de 10 agents (journée de formation sur le greffage).
- **le 16 juin 2015** : participation de 10 agents (journée de formation sur les maladies, ravageurs, auxiliaires et moyens de lutte en arboriculture fruitière).

I/6.4. Restauration des jardins fruitiers historiques de la région de Lille

Le verger de la Croix Rouge (ville de Tourcoing)

Un travail de restauration du verger de la Croix Rouge de Tourcoing a débuté en 2008 à la suite des journées de formation « fruitiers palissés » organisées avec l'École nationale supérieure du paysage de Versailles et le Potager du Roi. Une 1ère convention a été signée en 2009 entre le CRRG et la ville de Tourcoing pour l'accompagner dans le renouvellement de son verger palissé.

Les relations de travail se poursuivent (convention 2013-2015) par l'importante action de restauration de ce verger et le perfectionnement de ses agents techniques de la ville à la taille fruitière palissée. Sur 2015, le CRRG a été amené à réaliser plusieurs visites pour apporter des conseils aux services techniques de la ville dans le choix des fournitures pour le palissage, la rédaction de plans techniques, d'un échéancier de travaux, de la liste variétale en fonction des formes envisagées et a poursuivi le travail de conduite des futurs arbres au sein de la pépinière « Parsy ». Une petite pépinière d'arbres fruitiers a été mise en place à proximité du verger. Celle-ci sert de support pédagogique pour la formation aux techniques de greffages et permettra de fournir quelques arbres fruitiers à installer dans le verger et dans les espaces verts de la ville.

Le verger palissé de la ville de Tourcoing (59)

Le verger de la Fraternité (Hôpital de Roubaix)

L'hôpital de Roubaix (anciennement Les hospices de Roubaix), possédait au milieu du XX^{ème} siècle, un magnifique verger palissé. Celui-ci a malheureusement été arraché dans les années 1978-79 pour faire place à la construction de bâtiments hospitaliers.
En 2006, l'hôpital, en partenariat avec le Conseil scientifique de l'environnement du Nord/Pas de Calais (CSENPC), a souhaité créer au milieu du site de la Fraternité un jardin dont une partie consacrée aux arbres fruitiers palissés. L'idée a été de reconstituer la collection originelle des Hospices de Roubaix à partir des ressources disponibles au CRRG.
En 2008, grâce à l'importante collection fruitière du verger conservatoire, une centaine d'arbres greffés par le CRRG ont retrouvé leur place au sein de l'hôpital. Depuis 2012, une convention triennale entre l'Hôpital de Roubaix et le CRRG fixe le cadre des interventions sur ce site devenu exemplaire tant sur un plan pédagogique, thérapeutique que sur le savoir-faire des arbres fruitiers palissés.

Le verger de la Fraternité commence à prendre forme ...

En 2015, la convention a été renouvelée pour trois ans afin de poursuivre le travail de restauration et d'accompagnement technique. Quelques arbres fruitiers ont été fournis par le CRRG pour remplacer les arbres morts ou dépérissants. Ce verger a servi de support pour des démonstrations de taille des formes palissées inscrites dans le programme « ADVPP ».

I/7. L'animation de la Mesure agri-environnementale et climatique 222 du PDRH « Préservation des ressources végétales menacées d'érosion »

Grâce à un cofinancement Conseil Régional Nord Pas de Calais / Union Européenne, la Mesure agro-environnementale (MAE) et climatique (MAEC) « Préservation des ressources végétales menacées d'érosion » (PRV) a été renouvelée à partir de 2015. Elle est destinée à conserver ou réintégrer dans le système de production des variétés fruitières et légumières localement et régionalement adaptées.

Le CRRG est reconnu comme organisme membre du réseau de conservation des variétés, il a été consulté par les services de la Région pour définir les modalités du cahier des charges de la mesure (variétés éligibles, densité, porte-greffe...) et est chargé de promouvoir et de coordonner cette mesure sur l'ensemble du territoire régional.

Concernant l'arboriculture, 10 producteurs avec plus de 35 hectares de verger ont souscrit à cette mesure.
Parallèlement, le CRRG a organisé le 28 mai 2015 une réunion avec les trois PNR de la région pour présenter la mesure PRV aux agriculteurs potentiellement intéressés.
Les MAE « Entretien des vergers haute tiges » mise en place dans les PNR de l'Avesnois et des Caps et Marais d'Opale ont été abordées. Des précisions techniques sur les cahiers des charges ont été apportées par le CRRG.

I.8. L'animation de la mesure 08.02.01 du PDRH « Aide à la mise en place de systèmes agroforestiers

En 2010, la Région lance un appel à projet « agroforesterie » pour inciter les agriculteurs et les propriétaires fonciers à installer des systèmes agroforestiers combinant à la fois une production agricole et la production d'arbres à finalité économique (aide européenne du FEADER appelée mesure 222).
Outre la plantation d'essences forestières, le cahier des charges de cette mesure donne la possibilité de planter des fruitiers hautes-tiges de variétés régionales (liste proposée par le CRRG) et l'aide financière selon la surface de la parcelle plantée et sa localisation couvre 50 à 70 % du coût du projet.
Le CRRG a été reconnu comme un des opérateurs de cette mesure. Il intervient auprès des porteurs de projets mais également auprès des techniciens des PNR et des EPCI, pour apporter des conseils sur le choix des variétés, affiner les objectifs de productions (projets pommes à couteau pour vente à la ferme, projet de transformation en jus ou cidre...), et se déplace sur le terrain lorsque c'est nécessaire.
Il centralise les demandes et fournit les greffons des variétés choisies par les agriculteurs aux différents pépiniéristes partenaires pour un greffage à façon. Il anime également des journées techniques collectives sur la création de parcelles agro-fruitières et sur la conduite et l'entretien des arbres fruitiers.

En 2015, la mesure 222 « Première installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles » est remplacée par la mesure 08.02.01 « Aide à la mise en place de systèmes agroforestiers ». Le principal changement est qu'il n'est plus possible de planter 100 % de fruitiers dans une parcelle agroforestière, il devient obligatoire de mixer les arbres fruitiers avec au moins 50 % d'arbres forestiers. Cette modification induit beaucoup de réticences chez les agriculteurs et de nombreux porteurs de projets abandonnent l'idée de créer leur verger.
Ce constat est dommageable, le CRRG et le PNR Avesnois avaient été particulièrement moteurs dans la promotion de cette mesure puisque les prés vergers représentaient dans ce territoire les ¾ des surfaces plantées et elle contribuait à pallier au vieillissement des prés vergers et à fournir à terme des fruits pour développer la filière « Jus de pommes hautes-tiges de l'Avesnois ».

Bilan des activités pédagogiques en faveur du public régional (évolution 2014/2015)

Activités en 2015	Nbre de journées 2014	Nbre de journées 2015	Nbre de Participants 2014	Nbre de Participants 2015
Journée de l'arbre (distribution de greffons et porte-greffes)	1		188	
Initiation au greffage (grand public)	7		131	
Démonstrations de taille (grand public)	11		192	
Journées techniques taille / entretien (personnels techniques des collectivités)	11		98	
Formation spécialisée « formes fruitières palissées »	0		0	
Visites du Verger conservatoire de Villeneuve d'Ascq	5		213	
Animations scolaires au verger conservatoire encadrées par l'équipe pédagogique de la ville de Villeneuve d'Ascq	23		557	
Formations CNFPT	4		11	
Formation des agriculteurs (mesure 222)	1		12	
TOTAL	**63**		**1341**	

I.9. La coopération transfrontalière

Le CRRG, pour le Nord-Pas de Calais, et le CRA-W associés au Centre Technique Horticole de Gembloux (CTH,) pour la Wallonie, constituent par conventionnement un pôle transfrontalier d'excellence. Dans le domaine fruitier, les actions transfrontalières avec le CRA-W ont été nombreuses, détaillées dans les activités déjà présentées. Rappelons :

- Le partenariat des deux conservatoires avec la nouvelle association Novafruits, avec l'organisation de visites de la PEP pomme à Villeneuve Ascq et du verger de Saulzoir le 31 août, la participation à l'assemblée générale de Novafruits et l'organisation d'une dégustation d'obtentions à cette occasion.
- Une nouvelle campagne transfrontalière de surgreffage en avril 2015 de nouvelles obtentions de pommiers dans les deux parcelles PEP et dans la parcelle expérimentale de Saulzoir.
- Une visite transfrontalière des hybrides de poiriers dans la pépinière Parsy le 10 août 2015.
- La participation du CRA-W au salon POMEXPO, avec la tenue commune d'un stand de détermination variétale, et l'organisation d'une dégustation grand public de nouvelles obtentions de pommes.
- La réalisation le 17 mars dans les locaux du CRA-W du dosage des polyphénols totaux de 85 échantillons de variétés de pommes, poires et hybrides transfrontaliers analysées en automne 2014.
- Le dépôt d'un dossier de candidature en mai 2015 à l'appel à projet européen Interreg V.
- La réalisation de deux journées pomologiques les 30 novembre et 7 décembre 2015.

I/10. Le salon Pomexpo 2015

Le week-end du 24 et 25 octobre 2015 s'est tenue la 15ème édition de POMEXPO à l'Espace Concorde à Villeneuve d'Ascq, premier rendez-vous pomologique du Nord de la France. Tout au long du week-end près de 9 000 visiteurs ont bénéficié des conseils de la trentaine de partenaires présents (pépiniéristes, fredon, associations, et collectivités) et des animations portées par les arboriculteurs ou amateurs passionnés.

Rencontres avec des arboriculteurs passionnés, des producteurs engagés.

400 kg de fruits issus du verger ont été cuisinés et dégustés par le public, 1 200 litres de jus frais produits en direct par les techniciens du CRRG, 150 demandes de renseignements sur « Plantons le Décor », 136 demandes sur le patrimoine légumier régional, 230 questionnaires (visiteurs de 7 à 80 ans) sur le test gustatif et visuel de pommes (avis pour soutenir l'entrée de variétés en commercialisation) ! POMEXPO a mis également à l'honneur les participants (27) et les lauréats du Concours des Cidres 2015 – Nord-Pas-de-Calais-Picardie-Champagne-Ardennes-Wallonie.

Cette année, le point d'orgue a été l'exceptionnelle exposition pomologique puisque ce ne sont pas moins de 400 variétés issues du verger conservatoire de Villeneuve d'Ascq qui étaient présentées.

Deux évènements phares ont également eu lieu :

- La première pressée Villeneuvoise en partenariat avec l'association régionale des Croqueurs de pommes. Le samedi, une dizaine de particuliers ont ainsi pu presser leurs propres fruits, puis pasteuriser leur jus afin de le conserver de nombreux mois : près de 700 kg de fruits transformées en 300 litres de jus !

Mise à l'honneur des lauréats du Concours de Cidres 2015

- La conférence « Qualités nutritionnelles et effet santé de la pomme » proposée par le Professeur Jean-Michel Lecerf (Institut Pasteur de Lille) a accueilli plus de 120 personnes !

Conférence du Pr Jean-Michel LECERF (Institut Pasteur de Lille)

Des dégustations de variétés anciennes

De nombreux conseils aux visiteurs et des dizaines de déterminations de variétés de fruits

Des conseils sur les plantations ou sur la culture des plantes potagères

II/ Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine légumier régional

Le contexte régional

Le CRRG conserve une collection de plus de 200 accessions à partir d'une vingtaine d'espèces potagères cultivées traditionnellement dans le Nord de la France : aulx, artichauts, chicorées, choux, échalotes, haricots, laitues, mâches, poireaux, pois...

Ces espèces sont actuellement conservées dans le cadre d'un réseau auquel participent le Conservatoire botanique national de Bailleul (sauvegarde à long terme des semences) et le Pôle Légumes région Nord à Lorgies (remise en culture périodique des accessions).

L'objectif est d'enrichir cette collection, de poursuivre un travail soutenu de description et d'évaluation, de relancer la diffusion de variétés issues de cette collection, d'accompagner les producteurs par la création de filières.

II/1. L'état de la collection d'espèces potagères au 31 décembre 2015

En 2015 la collection a progressé de 4.5% pour atteindre 228 accessions :

- 178 accessions d'espèces multipliées par graines,
- 50 à multiplication végétative, qui nécessitent une mise en culture chaque année au Pôle Légumes région Nord (PLRN).

La collection actuelle a été composée à partir de dons de graines provenant de 110 informateurs de la région avec également des introductions en provenance de centres nationaux ou internationaux de ressources génétiques.

Les espèces concernées par les nouvelles entrées sont : carotte, céleri, chou, navet, poireau et pois. Dans le cadre du protocole de gestion de la collection, mis en place avec le Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNB) et le Pôle légumes région nord (PLRN) basé à Lorgies (62) :

- 38 lots de la collection ont fait l'objet de tests de germination au CBNB,
- 11 lots en perte de germination ont été multipliés avec succès au PLRN
- 1 lot de pois et 4 lots de haricots en perte de germination ont été multipliés, par GSN-Blondeau
- 2 lots de semences de carottes ont été multipliés dans le cadre du « Réseau national Daucus ».

Les faits marquants de l'année 2015 sont :

- L'entrée en collection du navet de Péronne (synonyme « De Montesson », variété connue et décrite depuis plus d'un siècle), grâce à un don du GEVES. Le CRRG avait récupéré chez Clause en 2009 un lot de semences mais qui ne germait plus. Le lot du GEVES a été mis en culture en 2014. Il est conforme au standard. En 2015, nous avons choisi des porte-graines pour une multiplication sous tunnel insect-proof.
- La poursuite de la multiplication de la collection d'un généreux jardinier amateur de la région (don de 34 accessions). En 2015, nous avons multiplié 9 accessions et produit des porte-graines de 5 accessions.
- Mr Jean-Pierre Dewalle à St Omer, un des derniers producteurs de graines de chou-fleur Martinet, a produit sous serre son dernier lot de semences qu'il a confié au CRRG pour conservation et diffusion (168 g.).

Répartition des accessions de légumes à multiplication végétative

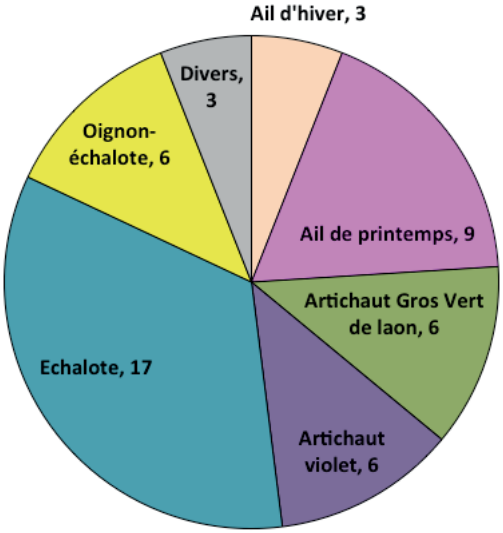

Répartition des accessions de légumes à multiplication par graines

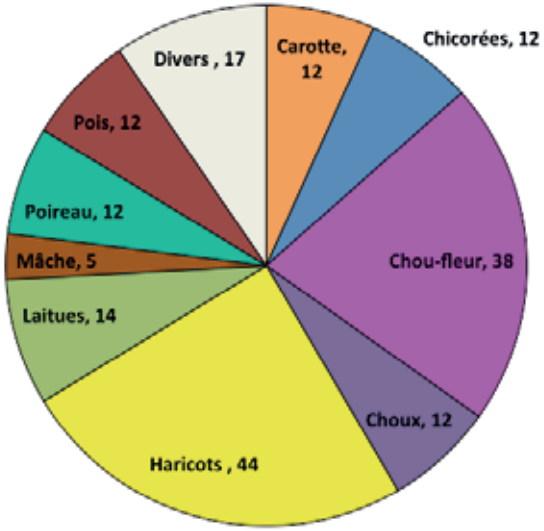

II/2.1. La collection régionale

Comme chaque année un gros travail d'évaluation et de caractérisation a été réalisé en 2015 sur 50 accessions soit 22% de la collection : ail (3 accessions), chou (1), chou de Bruxelles (6), échalote + oignon des familles (23), haricot (7), navet (3), oignon (1), poireau (4), pois (1), rutabaga (1). Certaines espèces ont fait l'objet d'un travail plus poussé :

Chou de Bruxelles

Le CRRG a évalué sa collection de 6 accessions de chou de Bruxelles, toutes provenant du marais de St-Omer, chez une maraîchère bio à Terdeghem. Plantées au mois de mai, elles se sont toutes bien développées. Elles sont originales comparées aux variétés modernes :

- elles ont des feuilles plus grandes,
- les pétioles sont souvent anthocyanés,
- les choux sont plus gros mais de calibre hétérogène.

A noter également que certaines accessions (ENS4, ENS6) sont hétérogènes et demanderont à l'avenir un travail de sélection.

Essai d'évaluation des accessions de chou de Bruxelles à Terdeghem

Navet

Un essai a été mené au PLRN en semis tardif au mois d'août pour une récolte en décembre sur 3 accessions :

- LEP23 (Navet de Laon) se montre trop précoce, puisqu'il monte à graines avant de produire une belle racine. A l'avenir, il faudra essayer un créneau encore plus tardif (semis début septembre),
- DAM1, nouvelle entrée en provenance d'Amiens n'a pas montré d'originalité,
- DCC3 est original notamment pour sa forme assez conique ressemblant fortement à la description du navet de Péronne.

II/2.2. La collaboration transfrontalière

Malgré la fin du projet Interreg fin 2014, la collaboration transfrontalière s'est poursuivie avec le CTH de Gembloux :

- nous enrichissons mutuellement nos collections. Par exemple, en 2014 le CRRG a récupéré une accession d'endive (Tardive d'Anvers) auprès du GEVES. Bien qu'étant originaire de Belgique cette variété était très connue en Nord-Pas de Calais pour des productions tardives (avril-mai) sans chauffage. En 2015, le CTH a multiplié cette variété et le lot de semences est divisé en deux pour être conservé par les deux structures partenaires,
- poursuite des recherches des variétés anciennes dans les Centres de Ressources Génétiques Internationaux : CGN aux Pays-Bas, USDA aux Etats-Unis...
- enrichissement de notre fonds bibliographique commun et gestion de notre base de données transfrontalière.

II/3. La rediffusion des semences ou plants de variétés régionales

La plupart des variétés de la collection gérée par le CRRG ne sont pas disponibles pour le maraîcher ou le jardinier. En effet, la diffusion et la commercialisation des semences potagères ne sont autorisées que si la variété est inscrite sur un Catalogue officiel des variétés et qu'un mainteneur assure sa conservation en la cultivant, la re-sélectionnant et la multipliant.

Depuis 2011, une nouvelle directive européenne (2009/145/CE) s'applique reconnaissant les variétés destinées au marché amateur (liste déjà prise en compte par la France depuis 1997) mais aussi des variétés dites de conservation (menacées d'érosion gé-

nétique). Cette dernière catégorie concerne bon nombre de variétés de légumes du Nord-Pas de Calais (Artichaut Gros vert de Laon, Chou-fleur Martinet, Poireau Leblond, Flageolet blanc de Flandre ....) et offre de nouvelles perspectives d'inscription. Ainsi, en 2011, c'est le haricot Flageolet Blanc de Flandre qui a été la première variété inscrite comme variété de conservation. En 2012, ce fût la chicorée Tête d'anguille et en 2013 le poireau Leblond.

Pour rappel, certaines variétés régionales sont inscrites pour les jardiniers amateurs : la carotte géante de Tilques à pétiole vert (inscrite en 2006), l'échalote Ardente (2009), la laitue Grand-mère à feuilles rouges (2011), la laitue Gotte de Loos (2014).

II/3.1. Les inscriptions

- Le Haricot à rames Princesse du Pévèle change de nom

En 2013, le CRRG a déposé avec la société GSN-Blondeau un dossier d'inscription au catalogue des espèces potagères pour le haricot à rames Princesse du Pévèle. Cette variété ancienne a passé les tests de DHS (Distinction, Homogénéité, Stabilité) au GEVES avec succès et aurait dû être inscrite en 2014. Son inscription est acceptée en 2015, mais elle doit changer de dénomination car il n'est désormais plus possible de donner une appellation faisant référence à un lieu géographique, sauf si l'on démontre l'antériorité de ce nom. Donc le « Princesse du Pévèle » devient le « Princesse amélioré à longues gousses ».

- Oignon rouge d'Abbeville

Le CRRG a rencontré les services de la DRAAF de Picardie le 11 juillet 2014 afin de faire le point sur la sauvegarde de l'oignon rouge d'Abbeville. Le CRRG a déposé en février 2015 un dossier d'inscription au catalogue des espèces potagères dans la catégorie variété de conservation avec comme région d'origine : Nord Pas de Calais-Picardie.

II/3.2. La production de semences

Le CRRG encourage et accompagne la production de semences et bulbes en région. L'année 2015 a été riche en initiatives :

- poursuite de la production de semences de carotte de Tilques chez Mr Devienne à Serques avec 30 Kg en production conventionnelle et 20 Kg en bio. Les semences sont battues et nettoyées par les Graines Hoquet (obtenteur d'endives) à Raillencourt Sainte Olle (59),
- première année de production de semences de laitue Gotte de Loos chez Mr Devienne à Serques. Le CRRG a réalisé un suivi technique du semis à la récolte avec une production d'environ 10 Kg,
- travail à 2 niveaux sur l'oignon rouge d'Abbeville
  - Au PLRN, production d'un petit lot se semences (4 kg) pour commencer une commercialisation fin 2016.
  - Le début d'une collaboration avec le lycée horticole de Ribécourt (60) afin de pérenniser la production de semences. En 2015, le lycée a produit des oignons porte-graines pour une production de semences en 2016.

A l'heure actuelle, bien qu'étant inscrit, le poireau Leblond n'est pas diffusé auprès des jardiniers amateurs. Pour pallier ce manque, le CRRG a décidé de mettre en place une filière de production de semences sur Saint-Omer grâce au concours du CFA du Doulac. Les porte-graines ont été cultivés en 2015 pour être plantés sous serre en 2016 en vue de la production de semences.

Multiplication de la laitue Gotte de Loos sous tunnel

II/3.3. La commercialisation

La majorité des variétés régionales après inscription sont diffusées grâce à 4 partenaires :

- Les Graines Bocquet, entreprise familiale installée à Moncheaux en Pévèle qui réalise, à la demande du CRRG, le conditionnement et la commercialisation des variétés d'origine régionale. Il est partenaire du CRRG depuis 2006.

  A l'heure actuelle, la Société « Graines Bocquet » diffuse :

  - La **carotte de Tilques** sous la dénomination « Géante de Tilques à pétioles verts ». Variété rustique produisant une belle carotte longue. Elle connaît un vif succès auprès des jardiniers amateurs.
  - La **laitue Lilloise**. Variété appréciée pour sa tendreté grâce à la finesse de ses feuilles
  - La **laitue Grand-mère à feuilles rouges**, laitue d'hiver résistante au froid.
  - La **laitue Gotte de Loos**, petite laitue très précoce
  - Les **haricots nains à grains flageolet vert Verdelys et flageolet Blanc de Flandre**
  - Le **haricot à rames Princesse du Pévèle** qui est désormais rebaptisé « haricot Princesse amélioré à longues gousses », mangetout très apprécié pour sa gousse aplatie sans fil et sa forte productivité.
  - La **chicorée Tête d'anguille**

- Le GIE Artois-Bulbes, rassemnlement de 2 producteurs situés près de Béthune spécialisés dans la multiplication de bulbes. Ils diffusent des variétés régionales que le CRRG a contribué à inscrire :

  - l'**ail Gayant** qui est une sélection d'ail du Nord (ail de printemps) réputé pour son excellente conservation.
  - l'**échalote Ardente**, tardive ayant une bonne conservation et un goût piquant prononcé.

- Les Graines Sabau, grainetier à Bourbourg qui a conservé et amélioré une chicorée potagère dont on mange la racine : la **chicorée Tête d'anguille**.

- GSN-Blondeau, obtenteur et multiplicateur de semences de pois et de haricots installé, à Coutiches, s'est investi en collaboration avec le CRRG dans la préservation et l'amélioration des haricots secs et mangetout:

  - le **Flageolet vert Verdelys**, inscrit en 2004.
  - le **Lingot**, pour lequel il est mainteneur et multiplicateur de la variété. La société Blondeau réalise par ailleurs sur la période 2012/2018 un travail de sélection et d'amélioration de la variété afin de la rendre résistante aux maladies.
  - le **Flageolet Blanc de Flandre**, inscrit en 2011 comme variété de conservation.
  - le **Haricot à rames Princesse du Pévèle**, inscrit en 2015 sous le nom « Princesse amélioré à longues gousses ».

Devant le succès depuis 2013, de la vente de graines et de bulbes dans le cadre de la commande groupée « Autour Du Verger », l'opération s'est élargie à l'ensemble du territoire du Nord-Pas de Calais grâce à l'opération « Plantons Le Décor ». Ces initiatives permettent une diffusion large sur l'ensemble du territoire avec plus de 2600 sachets commercialisés en 2015 (+19%).

	Carotte de Tilques	Laitue Lilloise	Laitue Grand-Mère	Laitue Gotte de Loos	Haricot Verdelys	Flageolet Blanc de Flandre	Haricot Princesse	Chicorée Tête d'anguille	Total
PLD	481	274	209	181	117	120	179	68	1 629
ADVPP	78	28	26	29	13	26	34	7	241
Total	**559**	**302**	**235**	**210**	**130**	**146**	**213**	**75**	**1870**

Nombre de commandes de graines via les opérations PLD et ADVPP en 2015

	Ail du Nord Gayant	Echalotte Ardente	Total
PLD	259	464	723
ADVPP	38	57	95
Total	**297**	**521**	**818**

Nombre de commandes de bulbes via les opérations PLD et ADVPP en 2015

La chicorée Tête d'Anguille

Une belle collection à disposition du public

Denis DUFOSSE
Producteur à Locon (62), GIE Artois Bulbes. Multiplicateur des variétés locales d'aulx et échalotes.

" Ces variétés régionales auraient disparu sans l'intervention du CRRG "

"Je produis de l'ail Gayant, de l'échalote ardente, Primalys et Lyska par l'intermédiaire du GIE Artois Bulbes, qui est le seul obtenteur de la variété Ail Gayant.
Le CRRG est mainteneur de l'échalote ardente. Nous avons beaucoup oeuvré ensemble pour remettre au goût du jour ces variétés locales. Le CRRG disposait des souches que nous avons développées ensemble. Aujourd'hui, je produis 20 à 25 tonnes de plants d'ail Gayant et 6 à 7 tonnes d'échalote ardente. Ces variétés régionales auraient disparu sans l'intervention du CRRG. Depuis deux ans, je développe avec eux des opérations de vente pour les particuliers via l'événement „Plantons le Décor". L'année 2015 a été intéressante en matière de vente et de notoriété pour ces variétés. Je pense que nous pouvons encore monter en puissance, et démultiplier l'efficacité de cette opération au niveau de la grande région. Avec le CRRG, nous travaillons également à relancer une nouvelle variété d'échalote plate très typée. Nous avons déposé le nom mais c'est encore à l'état embryonnaire alors nous en dirons plus dans quelques mois !"

II/3.4. La rediffusion auprès d'un réseau de jardiniers amateurs

A l'heure actuelle, une grande partie de la collection n'est pas valorisable sous forme commerciale. Son évaluation est un travail de longue haleine qui portera ses fruits à long terme. Pour accélérer ce travail et en faire bénéficier le plus grand nombre, le CRRG a créé un réseau de jardiniers pour le maintien dynamique du patrimoine légumier du Nord-Pas de Calais. Une vingtaines d'accessions de légumes ont été diffusées dans ce cadre à une soixantaine de jardiniers motivés, soit près de 500 lots distribués ! En contrepartie, les jardiniers se sont engagés à fournir des informations sur les légumes : leurs caractéristiques, leur comportement au jardin et leurs qualités gustatives. Ce travail permettra d'accélérer l'évaluation de la collection et de mieux cerner les attentes des jardiniers.

Afin de gagner en efficacité, depuis 2013, nous avons restreint le choix à 4 espèces de légumes avec un questionnaire ciblé. En 2015 les espèces concernées étaient : l'échalote, le panais, le poireau et le radis.

Cette opération est complétée par une réunion du réseau de jardiniers qui a eu lieu le 1er mars 2015. Elle a permis de faire le bilan sur les variétés testées et de nourrir de nombreux échanges entre les jardiniers adhérents au réseau.

II/4. La mise en valeur des filières liées au patrimoine légumier régional

Les principales variétés anciennes du Nord-Pas de Calais liées à un savoir-faire traditionnel et situées sur des créneaux économiques très restreints voire fragiles, font l'objet d'un investissement particulier de la part du CRRG.

Cette démarche a principalement concerné en 2015 :

• L'animation du Groupement des producteurs d'ail fumé d'Arleux et le suivi de l'Indication géographique protégée (IGP)

Après 11 ans d'effort de la part de tous les partenaires (Mairie d'Arleux, CRRG, Groupement régional de la qualité alimentaire), PLRN) l'IGP Ail Fumé d'Arleux a été enregistrée en mai 2013. Ce signe officiel de qualité permet aux producteurs adhérents de protéger l'appellation et la production sur le territoire autour d'Arleux (62 communes). La production en 2015 a progressé de 21% avec 16.40 ha pour 6 producteurs.

Les faits marquants de l'année :

- une collaboration avec la CAD (Communauté d'Agglomération du Douaisis) qui a fourni au groupement des moyens de communication : calicot, fly beach, kakemono,

- une présence accrue lors de manifestation publiques : la foire à l'ail d'Arleux inaugurée par Mr Jean-Louis Robillard vice-président de la région en charge de l'agriculture et la 1ère participation du groupement à la foire de Douai.

• Une aide technique à l'association Lingot du Nord

Les haricots de la plaine de la Lys Lingot et flageolet vert sont valorisés sous signes officiels de qualité : Label rouge et IGP (uniquement pour le Lingot du Nord). Depuis le début, le CRRG soutient l'association de producteurs. En 2014, il s'est investi pour élargir la MAE-PRV déjà accessible au Flageolet vert au Lingot. Cette démarche a abouti en 2015.

Face aux demandes croissantes de haricots secs, l'association a besoin de recruter de nouveaux producteurs. Pour pouvoir communiquer vers l'extérieur, elle a décidé de mener une étude technico-économique sur les coûts de production liés à la culture de Lingot et de Flageolet vert. Le CRRG et le GRQA ont encadré durant 2 mois une stagiaire sur ce sujet. Cette étude a abouti à une ventilation des coûts de production par poste et à l'édition d'une plaquette destinée au recrutement de nouveaux producteurs.

• La filière Flageolet blanc de Flandre s'organise

Faute de labellisation, le Flageolet blanc de Flandre ne connait pas le même succès que ses confrères de la Plaine de la Lys. Jusqu'en 2014, il périclitait faute d'organisation collective des producteurs. Pourtant, son grain est réputé pour sa finesse de peau.

Le CRRG s'est beaucoup investi dans un premier temps en sauvegardant les souches paysannes puis en 2007 avec l'aide de GSN-Blondeau a mené un travail de sélection pour « retyper » le grain aboutissant à l'inscription de la variété au catalogue des espèces potagères. Cette inscription permettait la commercialisation des semences notamment pour les amateurs mais du côté des professionnels la situation ne s'améliorait pas avec l'absence de renouvellement des producteurs toujours de moins en moins nombreux et de plus en plus isolés.

Les années 2010, ont vu un regain d'intérêt pour ce produit de terroir typiquement flamand, notamment

Claudine HUZEEL
Retraitée, maraîchère bio à Terdeghem (59). Membre de l'association Flageolet blanc de Flandre et de l'association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Nord (ADEARN).

Développer la culture et la commercialisation du « Flageolet blanc de Flandre »

"Dans le cadre de notre activité de maraîchage bio, la SCEA Lang'N Hoek, nous avons toujours voulu préserver les variétés régionales. Je me suis donc rapprochée du CRRG pour cultiver des variétés anciennes de légumes et j'ai reproduit des graines grâce à cet organisme. Lors d'une réunion, j'ai appris que la variété „Flageolet blanc de Flandre" était en cours d'extinction. Etant originaire de la région de cette culture, je me suis investie avec le CRRG pour créer en 2015 une association regroupant une quinzaine de producteurs. Le but, c'est de faire la promotion de cette variété de grande qualité et de convaincre d'autres producteurs de la cultiver. Le CRRG, le Pays des Moulins de Flandre et l'association ont édité un dépliant diffusé à la fête du haricot de Zegerscappel pour la faire connaître aux consommateurs. Nous travaillerons cette année avec le CRRG sur le développement de sa culture et de sa commercialisation. Tisser des liens avec les producteurs de Lingots du Nord, mécaniser sans perdre en qualité, faire que cette variété soit plus intéressante à la vente pour les producteurs... autant de pistes à défricher ensemble."

Denis Top, président de l'association des producteurs de Flageolet blanc de Flandre

grâce à l'installation de producteurs en agriculture biologique. En 2014, la conjoncture était favorable à la relance de ce fameux haricot. Le CRRG et le Pays des Moulins de Flandre se sont associés pour inviter les producteurs du territoire à se mobiliser. Face à l'intérêt des producteurs et leur volonté de développer la production, ils ont décidé le 4 février 2015 de créer une association des producteurs de Flageolet blanc de Flandre. Le CRRG et le Pays des Moulins de Flandre accompagnent l'association respectivement sur la semence et la communication. En 2015, l'association a déjà réalisé différentes actions :

- achat groupé de semence à GSN-Blondeau,
- établissement d'une plaquette de présentation avec des recettes de cuisine,
- participation à la fête du haricot à Zegerscappel.

L'association compte à l'heure actuelle 14 producteurs dont 7 en agriculture bio pour une superficie totale d'une dizaine d'hectares dont 2 hectares en bio.

• La relance du chou-fleur Martinet à Saint-Omer

Le CRRG et le Parc Caps et Marais d'Opale ont poursuivi leur travail de relance du chou-fleur Martinet entamé en 2012. En 2015, le CRRG a financé la production de 3000 plants chez Mr Debarge éleveur de plants à Saint-Omer. Ces plants ont pour la plupart été destinés à un maraîcher de Clairmarais qui s'est investi dans la valorisation du Martinet en circuit court. Le CRRG a prêté des moyens de communication (fiche légume, kakemono) au producteur afin d'intéresser les consommateurs à ce chou-fleur tendre et au bon goût.

• Le programme d'action en faveur du maintien de l'activité cressicole.

Le CRRG a participé activement aux différentes réunions du groupe de travail cresson mené par le Pays Lys-Romane.

Suite au diagnostic réalisé par 4 étudiants de l'Université de Lille I (« État des lieux et perspectives de développement de la filière cressicole du Pays de la Lys Romane ») le groupe de travail à élaborer un plan d'action avec 3 axes principaux :

- valorisation du cresson de fontaine
- préservation et transmission des sites de production
- amélioration des conditions de production en réduisant leur impact sur l'environnement

Ce programme ambitieux sur 3 ans sera décliné en 34 actions concrètes avec différents partenaires de la région. Cette politique commence à porter ces fruits avec :

- l'installation de nouveaux cressiculteurs,
- 2 producteurs se sont lancés dans la production en agriculture biologique
- une communication auprès des médias grâce à un Eductour spécial cresson de fontaine le 19 novembre 2015 avec la visite chez un cressiculteur pour la partie agricole et une démonstration culinaire de Marc Meurin chef étoilé à Busnes (02).

Production de cresson en Pays Lys-Romane

• L'accompagnement de la marque Parc, pour la carotte de Tilques, l'endive de terre et l'artichaut Gros Vert de Laon.

Le CRRG a accompagné les contrôles marque Parc afin d'apporter son aide technique au contrôleur et de proposer avec l'accord des Parcs d'éventuelles modifications du cahier des charges.

Il a par ailleurs engagé une réflexion avec le Parc et le GRQA en vue de créer une IGP carotte de Tilques.

II/5. L'application de la mesure agro-environnementale « Préservation des ressources végétales menacées de disparition » dans le Nord-Pas de Calais

Dans le cadre du programme de développement rural hexagonal (PDRH) 2007-2013 du ministère de l'Agriculture, la région Nord-Pas de Calais a ouvert en 2008 le dispositif (214 G) relatif à la protection des ressources végétales sur le territoire (PRV). Le CRRG a été agréé par la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt pour en assurer l'animation.

Afin de préparer le prochain PDRH (2015-2020), le CRRG a été invité à des réunions de réflexion pour la prochaine MAE-PRV tant au niveau régional que national. Nous avons défendu le bilan de cette MAE qui est largement positif en région.

Pour la nouvelle mouture, nous avons obtenu des améliorations afin de convaincre le maximum de producteurs d'adhérer à cette MAE :

- La revalorisation du montant qui passe de 400€ à 600€/ha
- L'élargissement à d'autres variétés : haricot Lingot, chicorée Tête d'anguille...

Au printemps, 2015, le CRRG a fait la publicité de la nouvelle version et cela a porté ses fruits avec le recrutement de 15 nouveaux producteurs et une augmentation des surfaces engagées de 35 ha, notamment grâce à l'intégration des producteurs de Lingot qui attendaient cela avec impatience.

LÉGUME / VARIÉTÉ	2015	
	Nombre de producteurs	Nombre d'hectares
Ail du Nord et Ail Gayant	8	17,44
Haricot Verdelys et Lingot	15	50,60
Haricot Flageolet Blanc de Flandre	2	1,50
Chou-fleur Martinet et Artichaut Gros vert de laon	1	0,50
TOTAL 2015	**26**	**70,04**
TOTAL 2015	***11***	***34,30***

Tableau récapitulatif de la mesure PRV en Nord-Pas de Calais en 2015

Dominique WERBROUCK
Directeur du Pôle Légumes région Nord à Lorgies (62).

" Notre programme d'expérimentation avec le CRRG est unique en France "

Le Pôle Légumes Région Nord est l'organisme technique régional des producteurs de légumes du Nord-Pas de Calais. Fédérant 400 producteurs et des structures allant de la coopérative aux négociants, nous travaillons autour de 3 axes : l'expérimentation, l'appui technique aux producteurs et l'animation des bassins de production légumière de plein champ. Notre programme d'expérimentation avec le CRRG est unique en France, et s'articule autour de 4 domaines : le matériel végétal, la protection des cultures, la conduite culturale et le travail post-récolte. Le plus gros de notre collaboration concerne le matériel végétal, c'est-à-dire la caractérisation et la multiplication des variétés anciennes conservées par le CRRG. Nous avons en commun l'expertise technique, le CRRG dispose du matériel génétique et nous de l'infrastructure (multiplication en tunnels insectes proof, serres, chambres froides, etc...). Nous avons ainsi collaboré à évaluer, caractériser et multiplier des variétés comme le Lingot du Nord, la F1 de l'ail Gayant, la Laitue lilloise ou la carotte de Tilques. Le pôle Légumes Région Nord a un intérêt à participer aux démarches de qualité amorcées par le CRRG et à valoriser ainsi un certain nombre de variétés adaptées à des circuits courts. Au-delà d'être un simple prestataire, c'est cette démarche de valorisation du local qui nous intéresse."

II/6. La formation

En 2013, le CRRG a innové en proposant aux jardiniers amateurs une formation : « Comment produire ses graines au potager ». Pourquoi cette formation ? Nous sauvegardons des variétés anciennes multipliées par des professionnels et des amateurs depuis des décennies. Nous nous sommes aperçus que ce savoir-faire tendait à disparaître face principalement à la facilité d'achat dans le commerce de semences et de plants.

En 2015, le CRRG a organisé 2 sessions de formation :

- le 27 mai à la MRES à Lille avec la collaboration de la Maison du jardin de Roubaix : 8 participants,
- le 20 juin au CRRG : 17 participants.

À cela s'ajoute, une présentation des variétés anciennes disponibles pour les jardiniers, dans un module d'une formation « Jardinage et biodiversité » organisé par le PNR de l'Avesnois le 14 avril : 15 participants.

Formation produire ses graines au potager dans le jardin de la ferme du héron Villeneuve d'Ascq (59)

II/7. Les actions de promotion et sensibilisation

En 2015, le patrimoine légumier et céréalier régional a été mis à l'honneur lors de plusieurs manifestations :

- le **Salon de l'agriculture** le 25 février, sur le stand de la région Nord-Pas de Calais lors de la journée consacrée au SIQO (Signes d'identification de la qualité et de l'origine) où le CRRG accompagnait les filières Ail fumé d'Arleux et Lingot du Nord,
- la **fête de l'agriculture** paysanne le 5 juillet à Loos en Gohelle,
- à **POMEXPO** les 24 et 25 octobre, pour présenter auprès du grand public les variétés de légumes diffusés dans le cadre des opérations ADVPP et PLD.

Le CRRG s'est investi dans un partenariat actif avec des jardins pédagogiques afin de mettre en avant notre patrimoine légumier auprès du grand public. Cette année les variétés anciennes de légumes ont été mises à l'honneur à :

- la **ferme éducative Marcel Dhenin** à Lille
- la **maison de la nature Geotopia** à Mont Bernanchon

III/ La sauvegarde et mise en valeur du patrimoine céréalier régional

Depuis 2012, le volet légumes s'est élargi aux céréales avec un projet ayant pour objectif de réintroduire des variétés anciennes de blé pour créer une filière panification de qualité. Ce projet est mené en collaboration avec l'ADEARN (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) qui a pour mission de développer une filière pain de qualité à partir de variétés anciennes de blé grâce à un réseau de professionnels : paysans - meuniers - boulangers.

III/1.Expérimentation des anciennes variétés de blé

En collaboration avec l'ADEARN, le CRRG a poursuivi son étude sur les variétés anciennes de blé grâce à un essai implanté (à l'automne 2014) sur une parcelle conduite en agriculture biologique à Loos en Gohelle. 50 variétés provenant essentiellement du Centre National des Ressources Génétiques de Clermont-Ferrand spécialisé dans les céréales à paille ont été semées sur des parcelles de 10 m² avec 2 répétitions. 16 variétés jugées intéressantes en 2014 ont fait l'objet d'une production sur une surface plus importante afin de réaliser un test de panification.

Cette plateforme a plusieurs objectifs :

- multiplier les variétés,
- réaliser des observations agronomiques : précocité, sensibilité aux maladies et à la verse afin de fournir des informations techniques aux producteurs,
- servir de lieu de rencontre et d'échanges entre les membres du réseau (paysans, meuniers, boulangers, chercheurs, techniciens).

8 paysans ont également commencé à multiplier quelques variétés sur leur exploitation pour mieux observer leur comportement dans leur environnement.

A moyen terme, ce projet a pour objectif d'introduire des variétés anciennes de blé chez des producteurs et de créer une filière pain de qualité du champ au fournil.

Visite de la plateforme d'essai de Loos en Gohelle (62) avec les responsables de l'ADEARN

III/2. L'application de la MAE-PRV aux céréales

Pour la première fois, les céréales ont été intégrées en région Nord-Pas de Calais dans le dispositif MAE Préservation des Ressources Végétales. Cette demande avait été introduite par l'ADEARN, afin de compenser un manque à gagner lié à l'utilisation des variétés anciennes de blé par rapport aux variétés modernes. En 2015, un producteur s'est engagé dans la MAE sur une surface de 0,5 ha. A l'avenir d'autres céréaliers devraient adhérer à la mesure avec le développement attendu du réseau de producteurs.

III/3. Les actions de promotion et sensibilisation

Le CRRG et l'ADEARN ont fait la promotion du projet céréales lors de :

- la **fête de l'agriculture paysanne** le 5 juillet à Loos en Gohelle, avec visite de la plateforme d'essai. Pour cette occasion, nous avons réalisé un kakemono relatant l'origine des variétés anciennes de blé dans notre région (voir ci-dessous).
- à **POMEXPO** les 24 et 25 octobre, où l'ADEARN a tenu un stand.

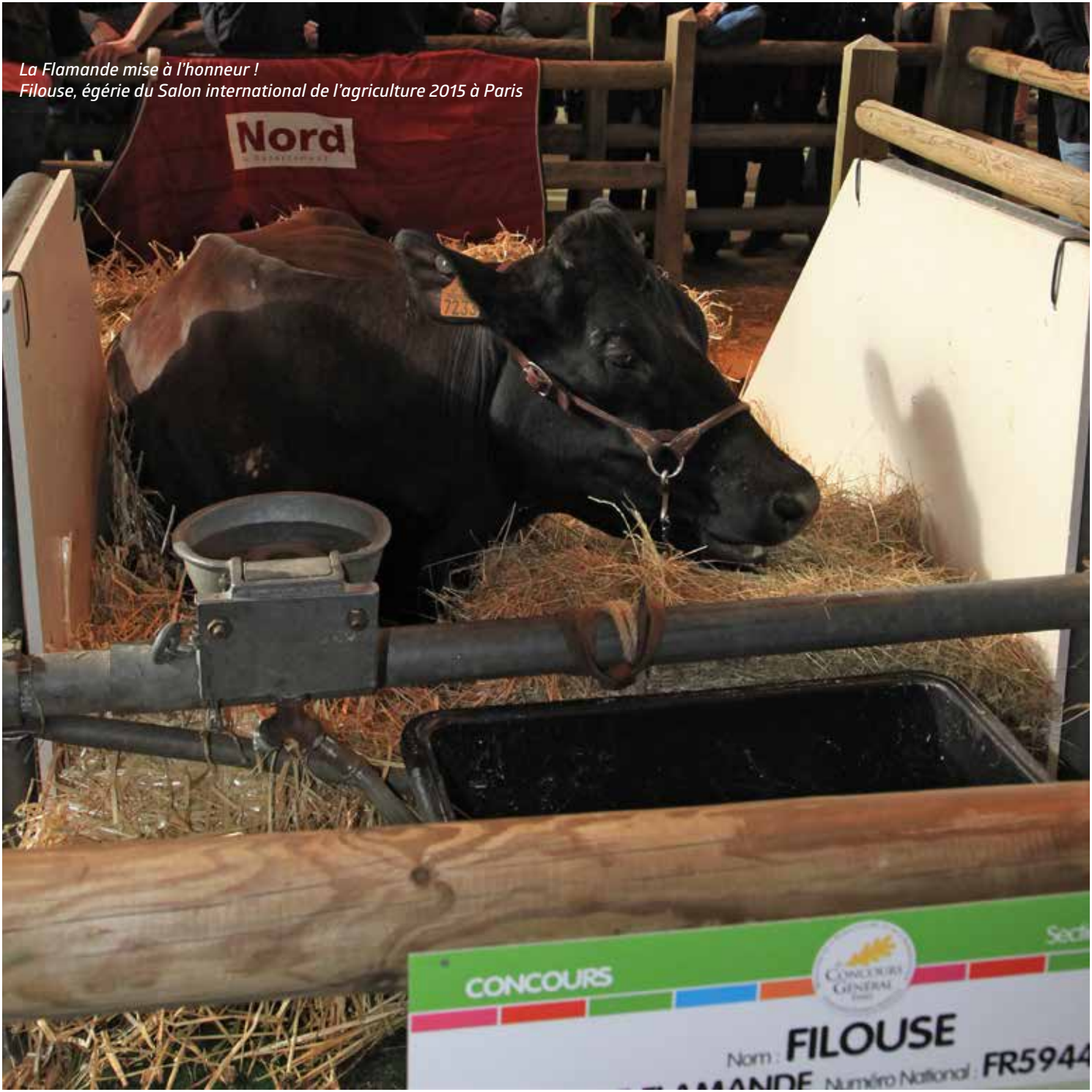

La Flamande mise à l'honneur !
Filouse, égérie du Salon international de l'agriculture 2015 à Paris

IV/ Le patrimoine animal

Le contexte régional

Notre région est héritière d'un riche passé agricole et s'est illustrée de très longue date par l'élevage de nombreuses races sélectionnées au fil des siècles soit pour le travail (chevaux de trait Boulonnais et Trait du Nord), soit pour assurer la production laitière (races bovines Bleue du Nord et Flamande), ou encore accompagner l'agriculture de plaine et valoriser les coteaux herbeux non cultivables (mouton Boulonnais). La modernisation et la spécialisation de l'agriculture ont entrainé une réduction très forte des effectifs de nos races régionales qui ont parfois atteint des seuils critiques. Ceci explique qu'elles soient toutes reconnues aux niveaux national et européen comme menacées de disparition.

Le CRRG s'est fortement impliqué pour favoriser la création d'associations d'éleveurs détenteurs de ces animaux et les accompagne techniquement depuis près de 30 ans. La conservation sur le long terme ne pouvant s'envisager que si les races possèdent des débouchés économiques, le CRRG s'implique également dans le montage de filières valorisant leurs qualités particulières.

La nature et les modalités de ses interventions sont précisées dans des conventions de partenariat avec les associations d'éleveurs renouvelées tous les 3 ans.

IV/1. La race bovine Rouge Flamande

Autrefois fortement présente au Nord de Paris, la Flamande a connu à l'issue des deux guerres mondiales une forte régression de ses effectifs qui a justifié la mise en place d'un plan de sauvegarde par le Ministère de l'agriculture dès 1977, et par la suite de la Région Nord-Pas de Calais et d'Espace naturel régional à partir de 1985 au travers des activités du CRRG.

Les éleveurs sont accompagnés par la Maison de l'élevage du Nord qui héberge l'Union Rouge Flamande (URF), organisme national de sélection (OS) de la race.

Les effectifs sont aujourd'hui stabilisés : en 2015, on dénombre 772 vaches inscrites (+ 11) au contrôle laitier chez 130 éleveurs (+ 11) dont 251 vaches (+ 31) chez 8 éleveurs (+ 2) en « race pure » c'est-à-dire possédant au moins 80% de Flamandes dans leur troupeau.

Evolution récente des effectifs de la race bovine Rouge Flamande

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Vaches inscrites au contrôle laitier	837	775	777	758	761	772
dont vaches dans des troupeaux en «race pure»	252	193	205	204	220	251
Eleveurs adhérents au contrôle laitier	135	137	126	127	119	130
dont éleveurs en «race pure»	8	7	7	8	6	8

IV/1.1. La gestion génétique de la race

Le programme de sauvegarde et de sélection de la Rouge Flamande vise à obtenir à partir de l'ensemble de la population femelle actuelle un type génétique flamand qui concilie la satisfaction des besoins techniques et économiques d'un élevage moderne (productivité, facilité et rapidité de traite, richesse en taux azoté, longévité et fertilité), avec la nécessaire conservation de toutes les lignées.

La Flamande connaît une situation génétique particulière due à l'infusion continue de sang danois de 1965 à 1995. On peut estimer le pourcentage moyen de sang étranger dans la population raciale de l'ordre de 25 à 30 %. La sélection de la race Rouge Flamande excluant désormais tout nouvel apport de sang extérieur, il est primordial de veiller à la préservation de la plus large diversité génétique possible, ceci conjointement à la réduction progressive du pourcentage moyen de sang danois.

Un outil d'analyse mis au point en 2011 par le CRRG permet de connaître le pourcentage de sang étranger de chaque individu rouge flamand. Cet outil a, depuis, permis de redéfinir un programme d'actions spécifiques pour la réduction progressive du taux de sang étranger au sein de la population.

Production d'embryons

Le CRRG, en partenariat avec le CIA Gènes Diffusion, procède à la production d'embryons de vaches sélectionnées pour leur carrière (longévité, fertilité, lactations, ...) ainsi que pour leurs origines afin de renouveler des taureaux flamands purs. Ces embryons sont ensuite offerts, sous conditions, à des éleveurs ce qui permet de créer de nouveaux élevages ou de nouvelles souches dans des troupeaux existants. 4 vaches ont ainsi été collectées en 2015, 1 nouvel éleveur a pu bénéficier d'embryons pour introduire la Flamande dans son élevage.

Tournées d'élevage

Des tournées de repérage ont été réalisées en juillet 2015 auprès de 17 éleveurs pour proposer des conseils d'accouplement. 173 vaches flamandes dont l'Indice Vie Productive (IVP) est >= à 1 ont été concernées.

L'«IVP» est un indice combiné, créé par le CRRG en 2011, qui permet de classer les vaches selon leur carrière (longévité, fertilité, précocité) et leur production (quantité de lait produit, taux de protéines et de matières grasses) dès lors qu'elles ont fini leur 3ème lactation. Cet indice à caractère économique permet de repérer des animaux intéressants qui auraient pu être laissés sur le côté pour des raisons morphologiques ou esthétiques. Certains des veaux mâles issus des accouplements conseillés font l'objet d'un suivi spécifique pour qu'ils puissent être conservés à la reproduction.

Le CRRG a développé avec l'aide de l'Association élevage et informatique (AEI), un outil informatique qui permet de disposer à tout moment des listes suivantes :

- meilleures lactations des primipares pour une année considérée,
- meilleures lactations des multipares pour une année considérée,
- meilleures carrières des vaches nées entre deux années considérées,
- meilleures lactations des vaches nées entre deux années considérées.

Ces listes sont portées à la connaissance des éleveurs pour leur permettre de repérer et accoupler les meilleures vaches et génisses de la race.

Benjamin DILLY
Responsable commercial des établissement LESAGE & Fils à Chemy (59)
Chef de file de la filière «Rouge Flamande Excellence».

" Communiquer rapidement avec les bons intervenants "

"La société Lesage & Fils est spécialisée en boucherie-charcuterie depuis 4 générations. En 2012, nous avons créé le label «Lesage PRESTIGE», filière spécialisée dans les viandes et charcuteries d'exception.
Nous nous étions rapprochés du CRRG pour commercialiser la viande d'agneau boulonnais. Ce sont des gens passionnés par la sauvegarde des races locales, comme nous sommes passionnés par notre métier, la viande. Souhaitant proposer à notre clientèle de chefs exigeants une viande de boeuf locale, nous avons étudié avec le CRRG les qualités de la viande des Bleues du Nord et Rouges flamandes. Cette dernière nous a séduits.
L'appui du CRRG a été indispensable pour créer une nouvelle filière „Rouge Flamande Excellence". Il nous a permis de communiquer rapidement avec les bons intervenants et a convaincu des éleveurs de se lancer dans l'aventure. De 4 vaches écoulées en 2014, nous sommes passés à 45 en 2015.
Aujourd'hui, notre but n'est pas tant de monter en volume que de stabiliser et professionnaliser encore plus cette filière avec le CRRG, pour proposer en permanence un produit d'excellence."

La station d'élevage de taureaux à Le Doulieu (59)

Le CRRG a participé activement à la création d'une station d'élevage de veaux mâles issus des meilleures vaches de la race chez un éleveur à Le Doulieu. Cette station créée en 2012 permet de disposer d'un réservoir de taureaux sélectionnés pour leurs origines. Des veaux flamands issus d'accouplements dirigés sont achetés sevrés par l'Union Rouge Flamande afin qu'ils soient élevés jusqu'à un âge minimal d'au moins 13 mois soit pour leur utilisation en monte naturelle dans des cheptels inscrits, soit pour leur collecte avec la constitution d'un stock de semences congelées disponibles pour l'IA. En 2015, le CRRG a placé en station 8 taureaux dont 3 issus d'embryons. Ces taureaux ont été pesés à 4 reprises pour suivre leur croissance. A noter que depuis 2015 les pesées d'animaux à la Station de Le Doulieu sont réalisées par le service contrôle de croissance de la Chambre d'agriculture suite à un accord passé avec le CRRG.

IV/1.2. La participation du CRRG à la Commission génétique

Le CRRG est membre statutaire de la Commission génétique de la race, qui associe les représentants de l'Union Rouge Flamande et de la Maison de l'élevage du Nord, et participe aux différents travaux qu'elle assure :

- repérage des meilleures vaches de la race : en 2015, l'URF a organisé quatre tournées qui ont eu lieu au cours des mois de novembre et décembre. 18 élevages ont été visités, 11 vaches ont été retenues comme « mères à taureaux » et 25 vaches en tant que « vaches souches » dont certaines sélectionnées pour leur faible pourcentage de sang étranger. Une attention particulière a été portée sur les vaches disposant d'un IVP élevé.

Evolution du pourcentage de sang étranger (SE) des meilleures vaches Flamandes (36)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
% SE	31,4	31,2	31,2	31,7	29,2	29,9

- accouplements des vaches élites : ces 36 vaches ont fait l'objet de préconisations d'accouplement lors d'une réunion bilan préparée par le CRRG. Cette année encore, l'accent a été mis sur le renouvellement des origines et la diminution du pourcentage de sang étranger des veaux à venir avec 28 de ces vaches pour lesquelles un taureau possédant un taux plus faible a été proposé.

- suivi des accouplements préconisés : le CRRG insiste sur le suivi de ces vaches élites afin que les veaux mâles nés de leur accouplement puissent être élevés et rejoindre la station d'élevage des taureaux.

- choix des nouveaux taureaux d'insémination artificielle : la Commission s'attache à la préservation du sang flamand originel, au renouvellement des lignées, ainsi qu'à l'augmentation des performances laitières et en particulier de la quantité de lait. En 2015, 3 nouveaux taureaux ont été sélectionnés pour intégrer le Centre d'insémination artificielle « Gènes Diffusion » de Douai. Il s'agit de James (17,5 % SE), Joyeux (35,0 % SE) et Lazare (14,5 % SE). James et Lazare sont issus de collectes d'embryons financées par le CRRG, ils permettront de diminuer progressivement le pourcentage de sang étranger moyen de la population raciale.

La Commission génétique de la race bovine flamande au grand complet

IV/1.3. L'appui technique et méthodologique

IV/1.3.1 Le développement de l'écopâturage avec des bovins de race Flamande

La gestion de milieux naturels par écopâturage est de plus en plus reconnue par les gestionnaires publics comme une alternative pertinente à l'utilisation d'engins mécaniques. Depuis plusieurs années, le CRRG prend différentes initiatives pour démontrer l'intérêt d'introduire dans ces milieux nos races régionales, et notamment nos races bovines pour leur rusticité et leur bonne adaptation aux milieux humides. La première expérience a démarré en 2007, dans le cadre du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, avec deux jeunes bœufs de race Flamande qui ont pâturé la Tourbière de Vred (59) en compagnie de deux bœufs Highland. Ces deux bœufs « historiques » étaient toujours en vie en 2015 après avoir passé tous les hivers en extérieur (et sans aucun abri) sur le site des Vaucelles (Commune de Quarouble). Fort de cette expérience, le CRRG développe depuis d'autres pistes dans la région afin de permettre à la Flamande de retrouver sa place dans la gestion des milieux naturels.

Au cours des deux dernières années, ces opérations se sont multipliées impliquant de plus en plus de collectivités ou établissements publics ainsi que des éleveurs. **Au total fin 2015, on comptabilisait plus de 235 hectares (+75) de terrains publics et privés répartis sur 33 sites pâturés par 176 (+26) bovins de race Flamande provenant de 13 élevages (-1).**

Pour étayer l'argumentation sur la bonne adaptation de la race, le CRRG a effectué des pesées avant et après pâturage pour connaître les gains de poids enregistrés. Cette activité a concerné 100 bovins en 2015.

Le bilan 2015 met en évidence la multiplicité des acteurs publics et privés concernés par ces opérations.

Pâturage par des bovins de race Rouge flamande en zones humides (Grande Synthe, 59)

Le Département du Nord au titre des Espaces naturels sensibles

• Sites déjà gérés en 2014

- **Hamel** (1,4 hectare) avec 2 génisses Flamandes appartenant à M. Dewalle éleveur bio (59, Villers au Tertre), (pesées réalisées par le CRRG).
- **Liessies** (4,5 hectares) avec 2 bœufs Flamands bio appartenant à l'association Gaïa associés à deux bœufs Highland bio appartenant à M. Delassus (59, Moustier en Fagne) dans le cadre d'une observation expérimentale où les bœufs hivernent en extérieur sur des prairies portantes).
- **Le Mont Noir** (3,27 hectares) avec 4 génisses Flamandes appartenant à l'élevage Hennion (59, Le Steent'je).
- **Cysoing** (Marais du Fourneau, 3 hectares) pâturé dans les mêmes conditions expérimentales que Liessies par 2 bœufs Flamands bio associés à deux bœufs Highland bio appartenant à l'association Gaïa.

• Nouveaux sites gérés en 2015

- **Gravelines** (site des Hems St Pol) : grand site de 20 hectares avec plans d'eau destinés à une réserve ornithologique. Le terrain clôturé depuis 2013 a fait l'objet d'un pâturage pour la première fois à la fin de l'année 2015 (à partir de novembre), l'idée étant de tester la bonne adaptation des bœufs Flamands dans ce milieu sans aucun abri. 5 bœufs appartenant à M. Vanbremeersch de Renescure ont ainsi passé l'hiver sur place.

- **Bierne Nord** (site ornithologique d'expansion de crues du Bierendyck) : 15 génisses appartenant à l'élevage Vaesken de St Sylvestre Cappel ont pâturé de mai à fin novembre 2015. Les pesées ont été réalisées mais on ne peut en tirer de conclusions à cause des nombreux mouvements d'animaux sur ce site.

- **Bierne Sud** (site ornithologique d'expansion de crues du Bierendyck) : 10 vaches appartenant à M. Vanbremeersch de Renescure ont pâturé du 17 juillet au 14 octobre 2015. Résultat très encourageant pour une première saison, les animaux ayant effectué un travail remarquable avec des gains de poids positifs enregistrés par le CRRG.

Le Département du Pas de Calais avec des parcelles gérées par EDEN 62

• Sites déjà gérés en 2014

- **Clairmarais** : 4,5 hectares humides pâturés depuis 2006 par 14 génisses Flamandes appartenant à M. Vanbremeersch (59, Renescure) ; ce site constitue d'ailleurs la première expérience d'écopâturage avec des Flamandes.

- **Haillicourt** : 3ème année de pâturage sur un seul terril (EDEN ayant voulu réintroduire des animaux Highland sur le 2ème terril). Ce sont 4 génisses Flamandes appartenant à M. Cuvillier, éleveur à Béthonsart (62) qui ont pâturé du 15 mai au 15 septembre 2015.

- **Maroeuil** : 2 hectares pâturés par 3 génisses Flamandes appartenant à un nouvel éleveur de Flamandes, M. Dedourge de Auchy les Mines (62).

- **Merlimont** : très grand site de 100 hectares (dunes forestières) pâturé par 28 génisses Flamandes appartenant à M. Bodin de Samer (62). A signaler que sur ce site un pâturage d'hiver a été réalisé en cours avec 6 bœufs du même éleveur arrivés sur le site fin novembre pour rester tout l'hiver. Le CRRG a effectué une pesée fin novembre pour apprécier l'évolution des animaux dans ce contexte ultra extensif. La deuxième pesée aura lieu en avril 2016 afin d'enregistrer les pertes de poids éventuelles des animaux suite au pâturage d'hiver.

- **Angres** (0,4 hectares) et Souchez (1 hectare humide) pâturés par 2 génisses Flamandes appartenant à M. Cuvillier, éleveur à Béthonsart (62).

• Nouveaux sites gérés en 2015

- **Marais d'Etaing**, prairie humide de 1,37 hectares pâturée par 4 génisses appartenant à M. Dedourge de Auchy les Mines (62).

- **Givenchy en Gohelle**, prairie d'1 hectare pâturée par 2 génisses appartenant à M. Cuvillier à Béthonsart (62).

- **Wingles**, prairie de 3 hectares pâturée par 3 génisses appartenant à M. Dedourge de Auchy les Mines (62).

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut

- La **parcelle humide du Val de Vergne** à Hergnies (3,4 hectares) qui était pâturée de mai à novembre depuis 2010 par 2 bœufs Flamands appartenant au Parc a été confiée à un éleveur de Flamandes bio du territoire, M. Roussel à Thivencelles. Il a assuré la gestion de l'ensemble de la prairie (3 parcelles contiguës) avec 3 bœufs et réalisé la fauche des orties et l'entretien de la clôture.

Clémentine COUTEAUX
Responsable départementale Somme du Conservatoire d'espaces naturels de Picardie à Amiens.

" Poursuivre ce partenariat et s'appuyer sur leur connaissance des races rustiques "

"Le Conservatoire gère 282 sites représentant 10 680 ha. Gestionnaire des marais communaux de Morcourt depuis 2014, nous avons réalisé des opérations pour permettre sa mise en pâturage. Notre Conservatoire étant acquis à la cause des races locales menacées, l'expertise du CRRG nous intéressait à ce titre. Il nous a proposé un éleveur de Rouges flamandes, une race rustique adaptée au pâturage des marais tourbeux et prairies humides de Morcourt.
Le partenariat s'est concrétisé par une convention tripartite d'un an entre le Conservatoire, le CRRG et cet éleveur de Renescure. Six boeufs flamands ont pâturé de début juillet à fin octobre 2015 et l'entretien du milieu s'est révélé très positif. Nous souhaitons poursuivre ce partenariat avec le CRRG et nous appuyer sur leur connaissance des éleveurs d'animaux de races rustiques pour développer sur nos sites des élevages de ce type. A Bayonvillers, un éleveur de moutons pourrait ainsi être accompagné par le CRRG pour élever des Rouges flamandes et les faire pâturer sur un coteau calcaire de Vaux-sur-Somme.
Un éleveur bovin de Fontaine-sur-Somme développerait lui un troupeau de moutons boulonnais pour entretenir un autre site.
De belles perspectives de travail à concrétiser ensemble cette année !"

- Le **Marais de Sonneville** (commune de Wandignies-Hamage) est pâturé depuis le printemps 2014 par 6 génisses Flamandes acquises par M. Fontenier, éleveur à Bouvignies. Les Flamandes sont venues remplacer les vaches Casta jugées trop nerveuses par l'éleveur. Les deux premières années d'expérience sont très positives concernant le caractère et l'efficacité des animaux Flamands.

- Les **prairies de Quarouble** (site des Vaucelles) appartenant au Parc Naturel Régional (5 hectares) gérées autrefois par des animaux appartenant au Parc, ont été confiées par bail environnemental à l'élevage bio Roussel de Thivencelles qui a pâturé en 2015 avec 4 animaux. Les 2 bœufs Flamands « historiques » qui étaient présents sur le site depuis 2009 ont été cédés par le Parc Naturel régional à l'éleveur qui assure l'engraissement des animaux Flamands pour la filière « Rouge Flamande excellence » (voir § IV/1.4.1).

La Communauté urbaine de Dunkerque

Le site du **bois des Forts** (2,4 hectares situés sur la Commune de Coudekerque-Village) a été pâturé pour la deuxième année consécutive par un troupeau de 8 génisses Flamandes appartenant à M. Vaesken de St Sylvestre-Cappel (59). Cette expérience illustre l'excellente collaboration avec la CUD, concrétisée par la signature d'une convention cadre en 2014.

La commune de Bergues

Pionnière sur le Dunkerquois, la **ville de Bergues** a mis à disposition de l'Union Rouge Flamande une parcelle d'un hectare pâturée depuis 2012 par 4 génisses Flamandes appartenant à M. Vaesken de St Sylvestre-Cappel (59). A noter une amélioration de la prairie suite au pâturage depuis 2012 puisque le site accueille désormais un animal supplémentaire.

La commune de Grande-Synthe

Deux grandes parcelles totalisant 7 hectares ont été aménagées en 2011 par la ville pour accueillir un troupeau de Flamandes. En tout ce sont 10 génisses Flamandes appartenant à M. Vanbremeersch de Renescure qui entretiennent ce site. Les animaux ont été pesés par le CRRG.

La commune de Mons-en-Pévèle

La parcelle accueillant le verger conservatoire du Pévèle (1 hectare) située sur le superbe lieu-dit « Pas de Rolland » est pâturée depuis 2012 par 4 génisses Flamandes appartenant à l'Institut agricole de Genech (59).

Le Conservatoire botanique national de Bailleul

Une prairie de 2 hectares est pâturée par 4 génisses Flamandes de l'élevage Hennion (59, Le Steent'je).

L'Office national des forêts

Les deux parcelles qui hébergent les prés-vergers de Baincthun (62) et Condette (62), d'une superficie d'un hectare chacune, sont pâturées par des génisses Flamandes appartenant à M. Bodin de Samer (62), 4 animaux à Baincthun et 3 à Condette.

Le Port de Dunkerque

5 génisses Flamandes appartenant à M. Vanbremeersch de Renescure ont pâturé deux parcelles totalisant 2,3 hectares aménagées par le Port sur la commune de St Georges-sur-l'Aa. Depuis 2015 ces parcelles sont reprises en gestion par la Communauté Urbaine de Dunkerque.

L'Union des Syndicats d'aménagement hydraulique du Nord (USAN)

- 2 bassins de rétention d'eau (destinés à éviter les inondations) sont pâturés à Oudezeele (3 hectares), depuis 2012, par des génisses Flamandes appartenant à M. Vaesken de St Sylvestre Cappel (59).

- Le bassin de Saint-Jans-Cappel (2 hectares) est pâturé depuis l'automne 2014 par deux bœufs flamands appartenant à M. Desfossez de Merris. Les animaux sont restés sur place l'hiver à la demande de l'USAN qui souhaite un pâturage à l'année. Le pâturage s'est poursuivi pendant la saison 2015.

M. Marcotte de Oxelaere (privé)

La parcelle humide située à Houtkerque (5 hectares) appartenant à M. Marcotte est destinée à la chasse au gibier d'eau. Elle était pâturée par des bovins Highland lui appartenant. En 2013, le propriétaire a souhaité introduire des animaux de race régionale sur sa parcelle et ce sont donc 8 génisses Flamandes appartenant à M. Vanbremeersch de Steenvoorde (59) qui ont pâturé pour la troisième fois en 2015.

Espaces naturels Lille Métropole

- Deuxième saison de pâturage en 2015 à la réserve naturelle régionale du Héron à Villeneuve d'Ascq (1 hectare) avec 2 génisses Flamandes appartenant à M. Vanbremeersch de Renescure (59),

- Deuxième saison de pâturage en 2015 au marais de Fretin (2 hectares) avec 2 génisses pendant toute l'année, y compris pâturage d'hiver. Les animaux appartiennent à M. Vanbremeersch de Renescure (59). Cette expérience de pâturage d'hiver avec des génisses Flamandes est la première du genre. Les animaux ont été pesés par le CRRG.

Arrivée des génisses Rouges Flamandes à Villeneuve d'Ascq

La ville de Villeneuve d'Ascq

Deuxième saison de pâturage en 2015 par deux génisses Flamandes appartenant à M. Vanbremeersch de Renescure (59) pour entretenir les petites prairies de la ferme municipale du Héron (0,3 hectare). Cette parcelle est gérée en association avec celle de la réserve naturelle régionale du Héron située à proximité pour permettre de conserver sur place les deux génisses pendant la saison d'herbe.

La commune d'Ennevelin

Deuxième saison de pâturage en 2015 par deux génisses Flamandes appartenant à M. Vanbremeersch de Renescure (59) pour entretenir la ferme Delemer achetée par la commune.

Première expérience en Picardie en 2015

Suite à des contacts fructueux avec le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie une première expérience de pâturage en milieu humide avec des animaux Flamands s'est déroulée en Vallée de la Somme sur la commune de Morcourt (80).

L'éleveur initialement pressenti (un éleveur local de la Somme installé à 25 km du site) ayant fait défaut c'est à nouveau M. Vanbremeersch qui a été appelé à la rescousse pour honorer le contrat.

Ce sont donc 5 jeunes bœufs Flamands qui ont été pesés et transportés sur ce site de 7 ha le 2 juillet 2015 par le CRRG et l'éleveur auxquels ont été rajoutés 2 autres jeunes bœufs fin juillet.

Le lot de génisses (10) initialement prévu pour cette destination n'a pu être utilisé à cause de tracasseries administratives ne permettant pas à l'éleveur de transférer des animaux femelles loin de son siège d'exploitation.

L'expérience est concluante malgré le trop faible nombre d'animaux et une entrée trop tardive sur le site qui n'a pu permettre d'obtenir l'efficacité escomptée. Elle sera renouvelée en 2016.

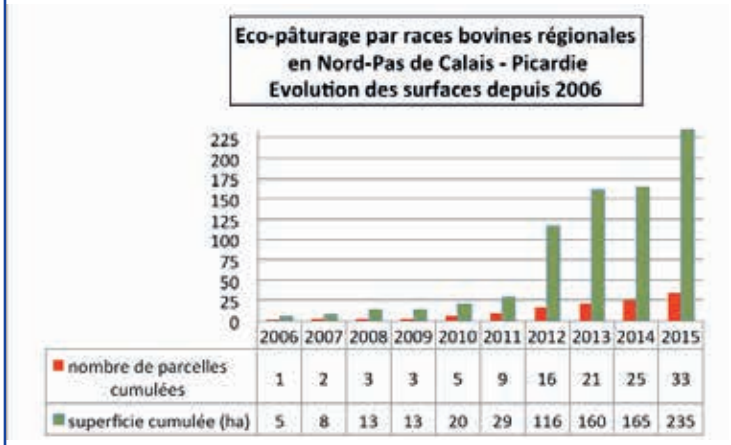

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
nombre de parcelles cumulées	1	2	3	3	5	9	16	21	25	33
superficie cumulée (ha)	5	8	13	13	20	29	116	160	165	235

IV/1.4. La promotion et valorisation

IV/1.4.1 La valorisation des qualités bouchères de la race

En 2013, le CRRG, en partenariat avec l'Union Rouge Flamande, avait accueilli une stagiaire pour mener une étude sur la valorisation de la viande de Flamande. Celle-ci est en effet réputée pour sa haute qualité gustative, son tassé particulier et sa texture. Sa valorisation apparait comme une possibilité d'amélioration de la rentabilité des élevages et un nouvel atout non négligeable pour la race. Actuellement cette viande n'est pas différenciée, et passe par le circuit classique sous la dénomination « bovin type laitier ». Les acteurs de la filière viande dans le Nord-Pas de Calais ont été interrogés, afin de connaître leurs attentes, de caractériser les débouchés potentiels et identifier les acteurs motivés par la viande de Flamande. Différentes dégustations avaient été réalisées à Rieulay, Beuvry-la-Forêt, Steenvoorde, Lambersart au cours de l'année 2013 pour connaître le ressenti des opérateurs et du grand public sur la qualité de la viande Flamande. Ces dégustations très concluantes ont permis d'orienter l'étude vers 3 pistes :

- La viande de vaches de réforme en filière conventionnelle
- La viande de vaches de réforme Bio
- Le veau de lait Flamand en filière conventionnelle

L'année 2014 a été mise à profit pour organiser une véritable filière viande de haut de gamme produite à partir d'animaux de race Flamande conduits en conventionnel. Cette filière repose principalement sur un opérateur motivé (La Société Lesage à Chemy - 59) qui a trouvé dans la viande Flamande des qualités très particulières susceptibles de satisfaire les restaurateurs de prestige qu'il approvisionne (voir encadré p.63).

A l'initiative du CRRG, les éleveurs se sont réunis à plusieurs reprises avec cet opérateur qui s'est proposé de créer une station d'engraissement de vaches de réforme afin d'obtenir une finition soignée permettant de garantir un produit de grande qualité et relativement homogène. L'engraissement des vaches est réalisé dans un élevage à Lillers (62). Le CRRG a assuré l'animation de cette filière en mettant en contact les éleveurs disposant de vaches de réforme et la station d'engraissement, en fonction des besoins exprimés par la Société Lesage. Afin de mesurer la qualité et le degré de finition des animaux, un essai a été réalisé en 2015 dans une seconde station d'engraissement avec un lot de 4 réformes. De même, deux lots de 2 bœufs âgés d'au moins 36 mois et conservés dans le cadre d'opérations d'écopâturage ont été placés en engraissement. Ceci permet de créer un débouché pour des bœufs flamands élevés sur des sites naturels et de s'assurer de la qualité de la viande de ces animaux. Ainsi sur les 29 bovins placés en engraissement, 24 vaches et 3 bœufs ont été écoulés dans cette filière en 2015. Les perspectives 2016 permettent d'envisager l'écoulement de 3 vaches par mois. Le CRRG s'assure également du juste prix de vente des animaux vivants calculé selon leur poids vif avant leur départ pour la station d'engraissement.

Le Salon de l'agriculture 2015 a permis de mettre en lumière la race Flamande puisque l'égérie en tête d'affiche n'était autre que Filouse, vache Flamande en 2ème lactation appartenant à l'EARL du Clocher à Wemaers-Cappel (59).

2015 était une année phare pour le Nord-Pas de Calais qui a été représenté par deux Miss France ! Pour profiter de cet élan médiatique, la marque « Rouge Flamande Excellence » a été officiellement lancée au SIA lors de la traditionnelle journée régionale. À cette occasion et en partenariat avec la société Lesage et fils, Florent Ladeyn de l'Auberge du Vert Mont à Boeschepe, Maxime Schelstraete du restaurant Meert à Lille et Nicolas Gautier de du restaurant étoilé La Laiterie à

Lambersart, 3 chefs de renom, ont cuisiné de la viande de Flamande pour la faire déguster au plus grand nombre. Le CRRG a participé à l'élaboration de la plaquette de présentation de cette filière qu'a réalisée l'Union Rouge Flamande.

La filière Bio a également été développée en partenariat avec la Ferme du Beau Pays qui possède une boucherie dans les Halles de Wazemmes à Lille et la coopérative Cevinor qui assure la logistique. Le CRRG a assuré l'animation de cette filière en mettant en contact les éleveurs disposant de vaches de réforme et la Ferme du Beau Pays. 8 vaches Flamandes bio ont ainsi été écoulées dans cette filière en 2015 ; l'une d'elles a même été présentée dans le cadre de la manifestation « Fête de l'Herbe » organisée sur le site de Cevinor à Haut Lieu en juin.

La production de veaux de lait Flamands semble plus compliquée à développer en raison de l'important besoin en main d'œuvre de cet atelier. Néanmoins, une alternative au veau de lait a été trouvée avec la mise en place de plusieurs producteurs de veaux de pis Flamands qui entretiennent des milieux naturels sensibles. Un premier essai de commercialisation de caissettes (unités de 5 kg de viande composées de différents morceaux) a été réalisé fin 2014 avec succès puisque 4 veaux avaient été commercialisés sans difficulté. En 2015 l'opération a été renouvelée et a permis de valoriser un total de 8 veaux Flamands.

IV/1.4.2 Les concours et salons

Ils sont importants dans la dynamique d'élevage car ils permettent de repérer et de mettre en valeur les meilleurs éléments de la race. Ce sont également des moments privilégiés de rencontres et d'échanges avec les éleveurs. Le CRRG y participe comme animateur ou membre de jury.

Le CRRG était présent :

- le 23 février 2015 au concours de la race Rouge Flamande au Salon international de l'agriculture de Paris où la race était représentée avec 15 animaux dont la fameuse « Filouse ».

- le 20 septembre 2015 à la Fête du Lait de Le Quesnoy (59).

Victoria, excellente vache Bleue du Nord appartenant à M. Liénard à Beaufort (59).

IV/2. La race bovine Bleue du Nord

Autrefois fortement présente au Nord de Paris, la race bovine Bleue du Nord a connu à l'issue des deux guerres mondiales une forte régression de ses effectifs qui a justifié la mise en place d'un plan de sauvegarde du Ministère de l'agriculture dès 1982, et par la suite de la région Nord-Pas de Calais et d'Espace naturel régional à partir de 1985 au travers des activités du CRRG.

Les éleveurs sont accompagnés par la Maison de l'élevage du Nord qui anime l'Union Bleue du Nord, organisme national de sélection de la race.

Les effectifs sont aujourd'hui stabilisés : en 2015, on dénombre 567 vaches inscrites (+ 12) au contrôle laitier chez 68 éleveurs (- 17) dont 179 vaches (+ 14) chez 3 éleveurs (=) en « race pure » c'est-à-dire possédant au moins 80% de Bleues du Nord dans leur troupeau.

Evolution des effectifs de la race bovine Bleue du Nord

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Vaches inscrites au contrôle laitier	417	536	548	540	555	567
dont vaches dans des troupeaux en «race pure»	157	137	179	77	165	179
Eleveurs adhérents au contrôle laitier	35	81	81	79	85	68
dont éleveurs en «race pure»	4	3	4	2	3	3

IV/2.1. La gestion génétique de la race

Le programme de sauvegarde et de valorisation vise à obtenir un type génétique Bleue du Nord qui permet de maintenir de façon équilibrée les deux éléments qui constituent la mixité, à savoir les caractéristiques zootechniques d'une race laitière alliée à une épaisseur musculaire satisfaisante autorisant une excellente valorisation des veaux, des vaches de réforme et des mâles. La variabilité génétique de la Bleue du Nord est relativement large compte-tenu de l'échange continu de reproducteurs entre la France et la Belgique. Cependant, il est primordial de veiller à la bonne préservation de toutes les lignées et à la maîtrise du gène «culard» présent dans la race.

Le CRRG actualise à tout moment la liste exhaustive des mâles présents en élevage ce qui facilite le choix de sujets destinés à l'élevage. Une liste des veaux mâles disponibles et intéressants pour la monte naturelle est envoyée deux fois par an aux éleveurs.

Le nouvel outil d'analyse développé, depuis 2011, par le CRRG avec l'aide de l'AEI, permet dorénavant de disposer à tout moment des listes suivantes :

- meilleures lactations des primipares pour une année considérée,
- meilleures lactations des multipares pour une année considérée,
- meilleures carrières des vaches nées entre deux années considérées,
- meilleures lactations des vaches nées entre deux années considérées.

Ces listes sont portées à la connaissance des éleveurs pour leur permettre de repérer et accoupler les meilleures vaches et génisses de la race.

IV/2.2. La participation du CRRG à la commission génétique

Le CRRG est membre statutaire de la commission génétique de la race, qui associe les représentants de l'Union Bleue du Nord et de la Maison de l'élevage du Nord, et participe aux différents travaux qu'elle assure.

- Repérage des meilleures vaches de la race : 6 tournées ont été réalisées à la suite du partenariat instauré dans le cadre du programme Interreg « Bluesel » en France et en Belgique. Elles ont eu lieu au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 2015. 31 élevages ont été visités, 26 vaches ont été retenues comme « mères à taureaux » et 40 vaches en tant que « vaches souches ».

- Accouplements des vaches « élites » : ces 66 vaches ont fait l'objet de préconisations d'accouplement pour les éleveurs lors de la réunion bilan en décembre 2015.

- Suivi des accouplements préconisés : le CRRG porte une attention toute particulière au suivi de ces vaches élites afin que les veaux mâles nés de leur accouplement puissent être élevés et rejoindre la station d'élevage des taureaux.

- Choix des nouveaux taureaux d'insémination artificielle : la Commission veille au renouvellement des lignées, ainsi qu'à l'augmentation des performances laitières et en particulier de la richesse du lait produit (matières grasses et protéines). 4 taureaux ont été sélectionnés et collectés ; il s'agit de Cyrano du Château (mh/+), Destin de Terniaux (mh/mh), Elan (mh/mh) et Hamster (mh/+). Seuls Cyrano et Hamster sont disponibles en France avec des doses sexées femelles pour ce dernier taureau.

Olivier LOUGUET
Exploitant agricole à Damousies.
Nouvel éleveur de Bleues du Nord.

" Un accompagnement pour choisir le taureau d'insémination artificielle le plus adapté "

"J'ai repris il y a 24 ans l'exploitation de mes parents, qui élevaient des Bleues culardes et des Holstein. Je n'avais que quelques Bleues du Nord pure race. Leur rusticité m'intéressait.
En 2015, j'ai appris par le CRRG et le Contrôle laitier que je pouvais bénéficier d'une prime à la vache pour maintenir cette race dans le cadre des mesures agro-environnementales pour la protection des races menacées. Cela m'a incité à augmenter leur nombre par insémination, d'autant que je valorise le lait et la viande.
Le CRRG m'a accompagné pour repérer les meilleures vaches et choisir le taureau d'insémination artificielle le plus adapté. Sur 60 bêtes, mon troupeau comporte 15 Bleues du Nord pure race et 15 croisées. 15 veaux pure race vont arriver cette année. Je continue dans cette démarche avec le CRRG. C'est l'occasion de discuter de ce qu'on peut améliorer et de découvrir les nouveaux taureaux sélectionnés."

IV/2.3. L'appui technique et méthodologique

IV/2.3.1 Le programme transfrontalier et projets

Lancé en 2008, ce programme transfrontalier multi-partenarial de sélection, de conservation et de valorisation de l'entité raciale « Bleue Mixte » s'inscrivait dans le cadre du dispositif européen Interreg IV intitulé « Bluesel » (www.bluesel.eu). Ce programme d'actions, qui a duré 4 ans et est clôturé en juin 2013, avait 5 axes prioritaires :

1. la mise en place d'un programme de conservation et de sélection transfrontalier,
2. la mise au point d'un système commun de contrôle des performances et d'évaluation génétique avec la création d'un index unique,
3. la constitution et diffusion de références technico-économiques,
4. la recherche et valorisation de produits identifiés à l'entité raciale avec la création d'un nouveau fromage « le Pavé Bleu »,
5. la mise en valeur des atouts de la race.

Étaient impliqués les opérateurs suivants : l'Association wallonne de l'élevage (AWE), la Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux associée à l'Université de Liège, la Maison de l'élevage du Nord / Union Bleue du Nord, le CRRG, l'Institut de l'élevage, auxquels ont été associés le PNR de l'Avesnois et le Herd-book Blanc-Bleu Belge.

En 2015, les partenaires ont continué à travailler ensemble à la poursuite des actions entreprises. Au cours du 1er semestre 2015, un nouveau programme transfrontalier dénommé « Bluesel² » a été déposé pour obtenir un second financement dans le cadre du dispositif européen Interreg V. Ce projet intègrait de nouveaux partenaires jusqu'alors absents et devait permettre de donner une nouvelle dimension aux résultats déjà obtenus. Malheureusement, ce dossier a été refusé. Cet échec n'a pas découragé pour autant le groupe de partenaires qui a d'ores et déjà décidé de redéposer un dossier en 2016 en prenant en compte les remarques formulées par l'équipe Interreg. Des réunions de travail ont été organisées fin 2015 pour réorienter les priorités d'actions sur un axe économique. L'AWE a poursuivi son rôle de chef de file.

IV/2.4. La promotion et valorisation

IV/2.4.1 La mise en valeur du « Pavé Bleu »

Le fromage original identifié à la Bleue du Nord « Pavé Bleu » a été créé avec l'appui du programme « Bluesel ». C'est un fromage à pâte molle et persillée de type « roquefort ». Le cahier des charges comprend des indications sur le produit, l'aire géographique de production, les races autorisées, l'alimentation et le pâturage, la transformation, l'affinage et la commercialisation. Une étiquette commune a été conçue afin de mettre en avant la race Bleue Mixte tout en gardant une connotation de terroir. Un flyer présentant le fromage a également été réalisé.

IV/2.4.2 Les concours et salons

Ils sont importants dans la dynamique des associations de race car ils permettent de repérer et de mettre en valeur les meilleurs éléments de la race. Ce sont également des moments privilégiés de rencontres et d'échanges entre éleveurs. Le CRRG était présent :

- fin février 2015 au Salon international de l'agriculture de Paris où la race était représentée avec 5 animaux.
- le 20 septembre 2015 à la Fête du Lait de Le Quesnoy (59).

IV/3. La race ovine Boulonnaise

La race ovine Boulonnaise est une race régionale à faibles effectifs reconnue par le Ministère de l'agriculture parmi les races françaises menacées de disparition. Réputée éteinte en 1980, elle a été retrouvée et relancée grâce à l'action conjuguée d'un groupe de bénévoles et du CRRG. L'association des éleveurs de moutons Boulonnais a été créée en 1984 et le livre généalogique a été réouvert en 1987.

Le dynamisme des éleveurs a permis à l'ancienne Association des éleveurs de moutons Boulonnais de demander et d'obtenir en 2008 son agrément auprès du Ministère de l'agriculture comme organisme national de sélection de la race ovine Boulonnaise. Elle est désormais dénommée « Association Mouton Boulonnais » (AMB) et bénéficie toujours de l'accompagnement technique continu du CRRG. Cet agrément a été renouvelé en 2014 pour une durée de 6 ans. Le CRRG a apporté un appui à l'Association en rédigeant le bilan d'activités pour la période 2008/2014 et en préparant le dossier de demande d'agrément. Cet agrément conforte l'AMB dans ses responsabilités et a été l'occasion de faire évoluer ses statuts ainsi que ses règlements intérieur et technique.

Les effectifs sont aujourd'hui stabilisés, on dénombre 1405 (+ 596) brebis contrôlées chez 25 (+ 2) éleveurs en 2015. Il reste essentiel de créer de nouveaux élevages dans les années à venir pour conforter son développement et alimenter régulièrement la filière.

Evolution récente des effectifs de la race ovine Boulonnaise

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Brebis inscrites au contrôle de performances	1090	1247	1342	1460	809	1405
Eleveurs adhérents	14	20	25	24	23	25

IV/3.1. La gestion génétique de la race

Le plan de sauvegarde et de valorisation vise à obtenir à partir de l'ensemble de la population femelle actuelle un type génétique Boulonnais qui concilie la satisfaction des besoins techniques et économiques d'un élevage moderne (rusticité, longévité, désaisonnement, précocité sexuelle, facilité d'agnelage, bonne prolificité et capacité d'allaitement), avec la nécessaire conservation de toutes les lignées. La sélection de la race ovine Boulonnaise excluant tout apport de sang extérieur, une attention particulière est portée à la préservation de la plus large diversité génétique possible.

Le CRRG est membre statutaire de la commission génétique de la race et participe aux différents travaux qu'elle assure.

- L'agrément des femelles : 471 femelles (+ 123) ont été agréées chez 22 éleveurs (- 2).

Evolution récente des effectifs des femelles agréées de la race ovine Boulonnaise

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Femelles agréées	296	441	245	368	348	471
Élevages concernés	16	27	18	21	24	22

Patrick VANIET
Éleveur de moutons Boulonnais à Arques (62). Vice-président de l'association « Moutons Boulonnais » et responsable de la filière « L'Agneau Boulonnais, Agneau des Terroirs du Nord ».

" Ensemble, nous avançons très vite techniquement et génétiquement "

"J'élève environ 150 brebis boulonnaises, depuis 2002. Dès le lancement de mon activité, le CRRG a été un acteur incontournable. J'ai pu, par leur intermédiaire et celui de l'AMB, faire pâturer mon troupeau sur des espaces naturels sensibles gérés par Eden 62.
Le CRRG apporte son expertise technique et ses connaissances à notre association pour développer les troupeaux, conseiller les éleveurs, éviter la consanguinité. Ensemble, nous avançons très vite techniquement et génétiquement. Dans le cadre de la convention qui nous lie, nous menons des actions concrètes. En juillet 2015, une visite d'élevage à Steenwerck a convaincu des éleveurs de se lancer dans l'élevage de moutons boulonnais. L'édition de flyers sur la filière viande "L'agneau boulonnais, agneau des Terroirs du Nord" a aussi donné un bon coup de projecteur à notre activité !
C'est ainsi que je souhaite que nous avancions ensemble en 2016. Trouver de nouveaux débouchés, convaincre de nouveaux éleveurs et bouchers, pour que la viande de moutons boulonnais, très appréciée du public, se développe encore plus dans nos circuits courts."

- **L'agrément des béliers** : deux rassemblements des candidats béliers ont eu lieu les 4 juillet et 5 octobre 2015 au lycée agricole de Radinghem. Un total de 41 béliers (+ 11) dont 37 qualifiés « RM » (+ 10) destinés aux éleveurs sélectionneurs ont été agréés sur un total de 58 béliers prélevés par le CRRG pour connaître leur résistance vis-à-vis de la tremblante et s'assurer de leur compatibilité avec leurs parents déclarés. Pour la première fois, deux béliers issus d'insémination artificielle (IA), avec des doses congelées d'un bélier collecté en 2002, ont été agréés. Ils permettront de renouveler une lignée qui n'avait pas produit de descendance mâle agréée jusqu'alors. Les coûts associés à l'expérimentation qui a permis de réaliser ces IA ont été partagés entre l'Association Mouton Boulonnais et le CRRG.

Evolution récente des effectifs des béliers agréés de la race ovine Boulonnaise

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Béliers agréés	15	13	21	18	30	41
Élevages d'origine	8	8	11	12	13	15

- La qualification des reproducteurs agréés dans chaque élevage est réalisée par le CRRG qui édite, en fonction de ces qualifications, la liste des brebis « mère à bélier » et « mère à agnelle » pour les éleveurs sélectionneurs et envoie les certificats d'origine correspondants.

- Porté par le CRRG, un encouragement à la production de béliers issus des toutes meilleures brebis de la race, les « mères à béliers », a été instauré en 2011 en limitant le nombre de fils primés par bélier reproducteur pour une bonne gestion des lignées. En 2015, 6 béliers (+ 2) provenant de 4 élevages (=) ont ainsi été primés.

- Un encouragement à la production de béliers « RM » très résistants à la tremblante est également attribué aux éleveurs au moyen de la convention de partenariat avec le CRRG. 26 béliers (+ 7) issus de 12 élevages (+ 1) ont ainsi été primés.

- Fin 2014, le CRRG a participé au transport au Centre d'insémination ovine de Verdilly de 4 béliers Boulonnais sélectionnés selon leurs origines et performances dans le cadre du financement CRB-Anim pour alimenter la cryobanque nationale. Un total de 270 doses ont été produites et stockées en 2015.

IV/3.2. L'appui technique et méthodologique

IV/3.2.1 L'animation de l'Association Mouton Boulonnais

Le CRRG a contribué à l'animation de l'association en 2015 :

- préparation des conseils d'administration et de l'Assemblée générale et leur suivi,
- rédaction de documents de communication,
- information aux éleveurs,
- prospection de nouveaux élevages.

L'Association compte 44 éleveurs adhérents en 2015 dont 25 sélectionneurs qui enregistrent leur carnet d'agnelage (afin de connaître l'index de prolificité de leurs reproducteurs) et 7 d'entre eux qui réalisent des pesées de leurs agneaux à 30 et 70 jours pour obtenir des index de valeur laitière et de croissance. Ces index sont essentiels pour repérer les animaux d'élite et améliorer la sélection de la race. L'Association encourage les éleveurs à suivre leur troupe au moyen du contrôle de performances en les indemnisant dans le cadre de la convention triennale signée avec le CRRG.

Un beau lot d'agneaux Boulonnais destinés à la filière de M. Henneron à Steenwerck (59).

IV/3.2.2 L'encadrement d'une étude prospective

En partenariat avec le PNR des Caps et Marais d'Opale qui a accueilli un stagiaire pendant 3 mois, le CRRG a encadré un travail d'enquêtes de terrain en vue de développer le cheptel Boulonnais pour approvisionner la filière « l'Agneau Boulonnais, Agneau des Terroirs du Nord ». Une journée portes ouvertes a été organisée le 16 juillet 2015 chez un sélectionneur de l'Association Mouton Boulonnais. Deux solutions ont été proposées aux éleveurs intéressés pour créer leur troupeau Boulonnais en achetant des reproducteurs de race pure ou en pratiquant du croisement d'absorption. Les contacts établis ont permis de rencontrer 12 éleveurs sur le territoire du PNR dont 4 réellement intéressés ainsi que de créer 3 nouveaux élevages.

IV/3.3. La promotion et valorisation de la race

IV/3.3.1 La gestion des milieux naturels

Grâce à l'implication de plusieurs gestionnaires de milieux naturels et du CRRG depuis plus de 20 ans, la race ovine Boulonnaise est devenue un outil incontournable de gestion par pâturage des pelouses calcicoles du Pas de Calais. Aujourd'hui plus de la moitié des moutons Boulonnais des élevages de l'Association pâturent sur des coteaux calcaires du Boulonnais.

L'intérêt de la race Boulonnaise pour le pâturage sur terrains secs avait été mis en évidence par le PNR CMO aux Mont Pelé et Mont Hulin à Desvres (62) au début des années 90. Depuis les expériences se sont multipliées confirmant l'excellente rusticité et le remarquable travail de débroussaillement que peut réaliser la Boulonnaise dans ces milieux.

Moutons boulonnais sur le Site des Caps en partenariat avec EDEN 62.

Présentation de la race Boulonnaise au Salon international de l'agriculture en février 2015

Le partenariat entre l'association, les gestionnaires et le CRRG est donc gagnant et permet à la race de continuer à se développer, attirant même de nouveaux éleveurs.

IV/3.3.2 La filière «L'Agneau Boulonnais®, Agneau des Terroirs du Nord »

Cette filière en boucherie artisanale mise en place en 1997 évolue de façon satisfaisante. Elle est aujourd'hui indispensable à l'écoulement des agneaux et la valorisation correcte de ceux-ci pérennise l'élevage de la race.
La filière a approvisionné en 2015 :

- 11 bouchers artisans,
- 1 atelier de découpe qui fournit les restaurateurs de la région (la société Lesage à Cheny (59),
- 1 magasin collectif de producteurs à St-Martin-les Boulogne (62).

Gestionnaire	Commune ou lieu dit	Surface (ha)	Nombre d'éleveurs	Nombre de moutons
Conservatoire d'espaces naturels Nord-Pas de Calais	Acquin-Westbécourt	6,04	3	350
	Dannes-Camier	30		
	Doudeauville	11,02		
	Elnes	7,4		
	Wavrans-sur-l'Aa	1,88		
Eden 62	Blendecques	9	7	700
	Cap Blanc Nez	276		
	Cap Gris Nez	7		
	Helfaut	60		
	Mont Hulin (Desvres)	18		
	Mont Pelé (Desvres)	23		
	Wizernes	10		
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale	Affringues	2,2	6	150
	Audrehem	9		
	Bonningues-les-Ardres	6		
	Clerques	8		
	Licques	1		
	Nabringhen	5,5		
	Quelmes	3		
	Sanghen	4		
Musée de France Roger Rodière	Citadelle de Montreuil-sur-Mer	1	1	10
Ville de Calais	Fort Nieulay	1	1	10
Ville de Grande Synthe	Réserve naturelle		1	
TOTAL		**500**	**19**	**1220**

Présence de la race Boulonnais sur les sites naturels et espaces publics en Nord-Pas de Calais

Ce sont au total 900 agneaux, pesant en moyenne 22 kg, qui ont été commercialisés, soit un peu plus de 17 agneaux par semaine, en provenance de 9 éleveurs.
La principale difficulté rencontrée est de produire des agneaux tout au long de l'année pour pouvoir satisfaire la demande continue des bouchers. Il manque d'éleveurs qui dessaisonnent tout ou partie de leur troupe pour produire des agneaux aux périodes creuses. Cette filière reste donc fragile et doit être confortée. Le CRRG n'est pas directement impliqué dans son fonctionnement mais il participe aux réunions, contribue aux orientations, favorise les contacts et continue d'apporter son expertise.

IV/3.4.3 Les concours et manifestations

Les concours et salons sont importants car ils permettent de repérer et de mettre en valeur les meilleurs éléments de la race. Ce sont également des moments privilégiés de rencontres et d'échanges entre éleveurs. Le CRRG y participe et était présent :

- le 24 février 2015 au Salon international de l'agriculture de Paris où la race était représentée avec 12 animaux issus de 8 élevages.
- le 6 septembre 2015 à la Fête du PNR CMO à Saint Etienne-au-Mont (62).

IV/4. Les races de chevaux Boulonnais et Trait du Nord

Le Nord-Pas de Calais est la seule région à regrouper deux des neufs berceaux de races françaises de chevaux de trait : le cheval Boulonnais et le Trait du Nord. Comme pour toutes les races de chevaux de trait, la motorisation de l'agriculture, mais aussi de l'industrie et des transports, a dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle entrainé à une très forte réduction des effectifs.

Au cours des dernières décennies, cette baisse a pris des proportions alarmantes avec de moins en moins de juments saillies et par conséquent de naissances. En 2015, 188 poulains Boulonnais (- 18) ont été immatriculés et 92 poulains Trait du Nord (+ 2). Les efforts engagés depuis plus de 25 ans, par les Haras nationaux, (aujourd'hui Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), et le CRRG, ne sont parvenus qu'à ralentir cette baisse.

Cette évolution est évidemment négative sur le plan génétique. La race du cheval Boulonnais, qui s'est constituée dans l'indigénat, c'est-à-dire au sein d'une population équine et d'un territoire géographique déterminés, connaît des problèmes aigus de consanguinité. Quant au Trait du Nord, avec un nombre de naissances proche d'une centaine par an, la sélection génétique au sein de la population régionale devient de plus en difficile avec le risque de voir disparaître les spécificités françaises.

La situation ainsi décrite est inquiétante. Elle montre la nécessité et l'intérêt d'avoir engagé ces dernières années une réflexion approfondie sur le partenariat et les moyens à mobiliser pour préserver ce patrimoine domestique unique en voie de disparition.

Le Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du Trait du Nord

En raison d'une situation démographique préoccupante tant pour le cheval Boulonnais que pour le Trait du Nord, l'Etat, au travers de son établissement public l'IFCE, les Régions Nord-Pas de Calais et Picardie, les Départements, le syndicat mixte « Espaces Naturels Régionaux » par l'intermédiaire du CRRG, les acteurs privés réunis au sein des syndicats de race agréés ou encore d'associations locales de promotion et de développement, se sont concertés pour concevoir un « Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord » contribuant au maintien de la biodiversité conformément aux orientations des Chartes de Parcs. Un premier Plan a été mis en œuvre pour la période 2011/2014.

Le rapport d'évaluation (2011-2014) et le bilan global (2011-2014) présentés par le CRRG et validés par le Comité de pilotage régional du 17 mars 2015 ont conclu sur la redéfinition d'un nouveau projet fédérateur et partagé sur quelques objectifs prioritaires, à savoir :

- la remise en perspective de l'évolution des effectifs en tenant compte de la situation actuelle ;
- la nécessité de travailler davantage sur les débouchés afin de permettre à terme de viabiliser la production ;
- la poursuite de la lutte contre les effets négatifs de la consanguinité et l'amélioration génétique sur le facteur Trait ;
- la structuration des Maisons de race comme des pôles de compétences et de services, pour tendre vers un modèle économique viable.

Sur la base de ce bilan et des améliorations attendues, un second Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord (PSV n°2) a été redéfini pour la période 2015/2018 en se donnant des priorités d'actions et des ambitions

Tectona, étalon Boulonnais et attelage Trait du Nord

d'amélioration du dispositif de soutien. Les résultats du PSV n°1, la nature des activités du Pôle cheval Trait du Nord (préfiguration actuelle de la Maison du Cheval Trait du Nord), les avancées de la future Maison du cheval Boulonnais, l'importance de la question des débouchés ont amené les partenaires à repositionner et recentrer les enjeux stratégiques du PSV n°2 autour de la valorisation (développement des débouchés, renforcement du volet économique, formation, ...).
L'originalité de ce nouveau Plan repose donc sur une volonté de développement sur un angle économique, une mobilisation et responsabilisation supplémentaires des associations de races et sur la synergie opérationnelle à faire reposer sur les deux Maisons de races. Il s'articule autour de 2 grands axes stratégiques :

1. Mettre en œuvre un projet fédérateur de développement et de structuration de filières « chevaux de trait » en Nord-Pas de Calais et Picardie ;

Le PSV n°1 a été primordial pour enclencher une dynamique collective entre les acteurs principaux. Le PSV n°2, au-delà d'être dans un prolongement de cette dynamique, priorise l'intervention et concentre les efforts sur les aspects liés à la valorisation à l'amont comme à l'aval avec :

- le maintien indispensable d'un soutien à la production de chevaux prioritairement aptes au travail au moyen du Contrat d'élevage « Maintien de la biodiversité ».
- le développement des débouchés, condition impérative pour rendre à terme plus autonome et viable la filière.

Le succès de ce nouveau dispositif s'appuie sur la définition d'objectifs génétiques et économiques à atteindre à l'horizon 2018. Une synergie sera mise en œuvre entre tous les partenaires du PSV et notamment avec les deux animateurs de race dont les missions seront orientées pour parvenir aux objectifs fixés.

Pour sauvegarder et valoriser le cheval Boulonnais et le cheval Trait du Nord, 13 mesures regroupées selon 3 objectifs stratégiques ont été choisies et mises au point par l'ensemble des partenaires :

1. Soutenir la production et la sélection (amont de la filière)

- Mesure 1 : Mieux insérer l'élevage de chevaux de trait dans la production agricole
- Mesure 2 : Favoriser l'accès au foncier
- Mesure 3 : Favoriser la création de nouveaux élevages
- Mesure 4 : Encourager la mise à la reproduction de juments et lutter contre la consanguinité (contrat d'élevage « Maintien de la Biodiversité »)

2. Organiser et structurer une filière « utilisation » (aval de la filière)

- Mesure 5 : Encourager l'élevage de jeunes chevaux à la traction animale
- Mesure 6 : Expérimenter et développer de nouvelles utilisations
- Mesure 7 : Favoriser l'introduction du cheval territorial dans les collectivités
- Mesure 8 : Encourager l'organisation de concours d'utilisation
- Mesure 9 : Organiser une offre de qualité de chevaux aptes au travail
- Mesure 10 : Former les utilisateurs

3.Conforter et diversifier la filière « boucherie » (aval de la filière)

- Mesure 11 : Mieux organiser l'offre collective pour satisfaire aux besoins de la filière longue
- Mesure 12 : Conforter les débouchés en circuits courts
- Mesure 13 : Améliorer les techniques d'élevage et d'engraissement

2. Structurer le Haras régional à partir des deux Maisons de race

Le Haras régional est constitué par deux maisons de race :
- la Maison du cheval Boulonnais à Samer, en phase de création,
- la Maison du cheval Trait du Nord à Saint Amand-Les-Eaux, en préfiguration sous l'intitulé d'expérimentation « Pôle Cheval Trait du Nord » depuis 2010,

qui mutualiseront leurs moyens et compétences pour :
- constituer et dynamiser l'interprofession,
- bâtir les fondements d'un modèle économique privé autour des usages du cheval de trait.

Ces deux maisons de race sont à assimiler à des pôles de compétences, d'innovation et de ressources. Elles réunissent et fédèrent les partenaires et acteurs dans le domaine du développement, de l'utilisation et de l'élevage dans un espace géographique (berceau de race). Elles intègrent à terme partiellement ou totalement des actions de développement et de services économiques équins (bourrelier-sellier, maréchal-ferrant, vétérinaires, etc.), d'innovation, d'excellence et de formation. Au-delà de cet aspect, elles sont également des équipements fournissant des installations équestres adaptées aux chevaux de trait, un support logistique pour assurer les missions et du foncier d'accueil pour les activités et la gestion d'un cheptel. Tant pour le Boulonnais que pour le Trait du Nord, les maisons de race, avec l'implication indispensable des ANR, sont implantées au cœur des berceaux de race, et doivent afficher clairement des articulations, des synergies et des dispositifs mutualisés ou communs.

Les partenaires ont décidé de collaborer à la finalisation de la structuration de ces deux pôles de compétences, de services, d'innovation et de ressources.
Au final, ce Plan de sauvegarde et de valorisation du cheval Boulonnais et du cheval Trait du Nord doit permettre d'assurer la pérennité des deux races en favorisant notamment la création de filières économiques de valorisation des chevaux. Les engagements des deux Régions Nord-Pas de Calais et Picardie seront formalisés et mis en œuvre dans le cadre de la grande Région.

En 2015, le CRRG a de nouveau été fortement sollicité pour accompagner, sur un plan technique les services de la Région dans le suivi de l'ensemble de ce dispositif d'accompagnement.

IV/4.1. Le cheval Boulonnais

IV/4.1.1. Les effectifs

En 2015, le nombre de juments mises à la reproduction est de 335. Cet effectif connaît une baisse chronique depuis 2000 et n'a jamais été aussi bas. La situation actuelle est très préoccupante. Parallèlement à cela, la race présente un taux de consanguinité élevé qui la place dans une situation critique.

Évolution des effectifs de la race équine Boulonnaise (source IFCE-SIRE)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nb de juments saillies	403	399	394	367	361	335
Nb de poulains immatriculés	197	208	205	179	214	188
Nombre d'élevages	172	167	171	163	166	153

IV/4.1.2. La participation du CRRG à la commission génétique

Le CRRG est membre statutaire de la commission du studbook de la race et participe aux différents travaux qu'elle assure.

- **L'organisation de concours d'élevage** : le CRRG a participé à quelques-uns des 13 concours d'élevage organisés en 2015 par le Syndicat hippique Boulonnais. Ces rencontres sont toujours propices aux échanges avec les éleveurs, et l'occasion de suivre l'évolution des reproducteurs (lignées les plus utilisées, ...).

- **L'approbation des candidats étalons** : évènement déterminant pour le choix et le renouvellement des étalons de la race, le concours national des mâles et l'approbation des candidats étalons qui a eu lieu le 26 septembre à Samer. 47 mâles étaient présents ; 6 étalons ont été nouvellement approuvés. À cette occasion, le CRRG a classé les candidats étalons selon leurs origines en 3 catégories qui conditionnent la note minimale à obtenir pour leur approbation. Le tableau ci-après indique le nombre de juments (saillies entre 2008 et 2015 ou nées entre 2013 et 2014) que chacun des 6 étalons approuvés en 2015 peut saillir en fonction de la valeur du coefficient de consanguinité du poulain à naître.

Coefficient de consanguinité du poulain à naître		César de Tourville	Charly du Manoir	Danceur du Boncoin	Délir du Boncoin	Diamant 95	Diamant du Boncoin
… < 3	Recommandé	53	94	22	21	27	22
3 =< … < 6	Acceptable	793	1077	189	354	274	241
6 =< … < 7	Déconseillé	525	165	146	291	175	171
7 =< …	« Fortement déconseillé »	134	169	1148	839	1029	1071

Pierre MARCANT
Eleveur de chevaux Boulonnais à Arnèke (59). Utilisateur d'un nouveau logiciel permettant de lutter contre la consanguinité.

" Ce nouvel outil créé en 2015 va encore plus loin génétiquement "

"Je suis exploitant agricole et éleveur de bovins depuis 3 ans. Adhérent au Syndicat hippique boulonnais, je possède 3 chevaux dont 2 poulinières.
Grâce à l'annuaire des étalons boulonnais édité par le CRRG, je peux trouver l'étalon le moins apparenté à mes deux juments, Bella et Océane. En 2015, un nouvel outil créé va encore plus loin génétiquement pour limiter le taux de consanguinité des futurs poulains. Ce logiciel permet de voir pour chaque jument le coefficient de consanguinité du produit à naître avec chacun des étalons approuvés. Grâce à un code couleur - vert, jaune, orange, rouge - nous visualisons très vite quel étalon convient le mieux. J'ai donc fait saillir Océane par l'étalon Oslo 55. Le poulain naîtra en mai cette année.
Son coefficient de consanguinité étant de 2,36 % seulement (inférieur à 6 %) je vais pouvoir, grâce au Contrat d'élevage régional « Maintien de la Biodiversité », bénéficier d'une prime à la naissance de 300 € avec une majoration de 200 €.
C'est très intéressant, pour nous éleveurs."

L'étalon César de Tourville était considéré comme issu d'une lignée à renouveler (56% des accouplements permettent de diminuer le coefficient de consanguinité moyen de la population raciale) ; l'étalon Charly du Manoir d'une lignée « rare » (78% des accouplements sont possibles).

- L'encouragement à l'élevage de jeunes mâles : en 2015, le CRRG et le Syndicat Hippique Boulonnais ont retenu 3 mâles âgés de 18 mois ainsi que 2 mâles approuvés âgés de 30 mois présentés lors du concours des étalons pour le versement d'une prime d'encouragement à leur élevage.

- La collecte d'étalons Boulonnais : en complément du programme CRB-Anim qui finance la collecte de 6 étalons, sur les 10 étalons nécessaires par race pour permettre de les recréer si elles venaient à disparaître, de 14 races équines, dont les Boulonnais et Trait du Nord, à des fins de conservation pérenne, le CRRG a procédé fin 2015 à la collecte de l'étalon Bourgeois de Cucq sélectionné en raison de ses origines. 100 doses de cet étalon ont été versées à la Cryobanque nationale ; des doses supplémentaires ont été produites dans le but de les rendre disponibles auprès des éleveurs si un accouplement le justifie. Il est prévu de poursuivre cette action en collectant d'autres étalons éloignés génétiquement.

- Annuaire des étalons Boulonnais : comme chaque année, le CRRG a actualisé et édité, en février 2015, la 25ème édition de l'annuaire des étalons de la race. Il comporte les fiches individuelles de chacun des 54 étalons approuvés. Ce document est envoyé à chaque éleveur adhérent du Syndicat hippique Boulonnais. Il est également consultable en ligne et a été téléchargé 898 fois.

IV/4.1.3. L'appui technique et méthodologique

Le CRRG est partenaire du Syndicat hippique Boulonnais depuis 1985 et apporte à ce titre un appui méthodologique et technique sur les aspects gestion génétique de la race, promotion et développement des débouchés.

En 2015, le CRRG a accompagné le SHB lors de la présentation des nouveaux statuts soumis aux votes de l'Assemblée générale dans le but d'assurer la juste représentation de toutes les familles professionnelles (éleveurs, étalonniers, utilisateurs, ...) au sein du Conseil d'administration. Les évolutions apportées ont été acceptées et conduiront à l'élection des membres du Conseil d'administration par collège lors de l'Assemblée générale 2016.

Autre accompagnement, le CRRG a encadré la thèse intitulée « La consanguinité dans la race de chevaux Boulonnais » de Pauline BRICHE pour l'obtention du grade de Docteur vétérinaire. Cette étude devait permettre de suivre l'évolution du coefficient de

consanguinité moyen de la race calculé tous les 10 ou 15 ans. Elle a conduit, en partenariat avec l'IFCE et l'INRA, à la réalisation d'un tableau d'accouplement pour une jument Boulonnaise considérée avec l'ensemble des étalons approuvés pour produire dans la race classée par ordre croissant du coefficient de consanguinité du produit à naître. Ce tableau a été remis aux éleveurs lors de l'Assemblée générale 2015 avec une note d'explications qui permet de qualifier la valeur du coefficient obtenu.

En 2015, le CRRG a participé à la rédaction d'une convention l'associant à la Communauté de communes de Desvres-Samer et au SHB pour permettre l'accueil à la Maison du cheval Boulonnais d'un lot de poulains mâles âgés d'un an. Sur les 6 poulains sélectionnés en fonction de leurs origines, Eclair de la Course, Emir du Boncoin, Eole 4 et Esprit du Boncoin ont été placés en pâturage. Ces 4 mâles sont tous issus de pères différents. Ce premier retour d'expérience étant positif, cette démarche a d'ores et déjà été amorcée fin 2015 avec une première sélection des poulains qui pâtureront en 2016 à la Maison du cheval Boulonnais.

IV/4.1.4. La promotion et valorisation

IV/4.1.4.1. Le développement de la filière viande

Cette filière n'a pas connu de progression en 2015 ; une 40aine de Boulonnais ont été commercialisés dans ce cadre. Ce résultat est dû en partie à la mise en place du Plan de sauvegarde et en partie grâce à des initiatives prises par quelques éleveurs appuyés par le SHB qui a nommé un responsable « filière » et le CRRG pour valoriser la viande par le biais de ventes de caissettes. Le SHB a également un partenariat avec un boucher de Boulogne-sur-Mer qui commercialise de la viande boulonnaise. Le débouché viande reste un enjeu puisqu'il permet aux éleveurs de commercialiser rapidement leur production et de continuer à faire reproduire leurs juments.

IV/4.1.4.2. Concours et salons

Comme évoqué ci-dessus le CRRG est présent lors des différents concours d'élevage rythmant la belle saison. Il accompagne également le Syndicat lors des grandes manifestations où le cheval Boulonnais est représenté. En 2015, le cheval Boulonnais a été présent lors du Salon international de l'Agriculture de Paris avec 6 animaux.

IV/4.2. Le cheval Trait du Nord

IV/4.2.1. Les effectifs

En 2015, le nombre de juments mises à la reproduction est de 178. Cet effectif diminue progressivement depuis 2012. Les problèmes de consanguinité sont moins préoccupants avec la possibilité d'infusion de sang de rameaux voisins (notamment le Trait belge.). Le défi à relever est de renouveler les anciens élevages et de mettre en valeur les qualités spécifiques de la race : sa puissance, sa docilité et ses aptitudes à la traction.

Évolution des effectifs de la race équine Trait du Nord

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nb de juments saillies	195	185	225	204	200	178
Nb de poulains immatriculés	105	110	113	123	90	92
Nombre d'élevages	93	92	105	86	78	85

Yves SPRIET
Président du Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord à Escaupont (59). Acteur principal du plan de sauvegarde des chevaux de trait.

" Un formidable travail de synthèse du plan de sauvegarde 2011-2014 "

« Notre association existe depuis 1903.
Nous sommes partenaires du CRRG depuis 1985 et travaillons ensemble autour de deux axes. Le premier concerne la génétique, et l'édition chaque année de l'annuaire des étalons chevaux de Trait du Nord. L'autre axe concerne notre travail commun avec la région Nord-Pas de Calais-Picardie autour du 2ème Plan de sauvegarde de la race 2015-2018.
Le CRRG a fait un formidable travail en 2015, avant la fusion des régions, pour dresser le bilan du premier plan 2011-2014. Grâce à cette synthèse des résultats des 42 mesures menées, nous savons aujourd'hui quels sont nos nouveaux objectifs. Treize nouvelles mesures approuvées par la grande région vont permettre de structurer encore plus la filière « Cheval de Trait ».
Nous allons faire en sorte avec le CRRG de valoriser commercialement la race Trait du Nord avec les éleveurs et les utilisateurs. »

IV/4.2.2. La participation du CRRG à la commission génétique

Le CRRG est membre statutaire de la commission du stud-book de la race et participe aux différents travaux qu'elle assure.

- **L'organisation de concours d'élevage** : le CRRG a participé à quelques-uns des 9 concours d'élevage organisés en 2015 par le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord. Ces rencontres sont toujours propices aux échanges avec les éleveurs et l'occasion de suivre l'évolution des reproducteurs (lignées les plus utilisées, ...).

- **L'approbation des candidats étalons** : deux évènements déterminant pour le choix et le renouvellement des étalons de la race sont organisés chaque année :

- **une marque complémentaire**, qui a eu lieu le 3 février 2015, pour les étalons qui n'avaient pas pu être présentés suite à l'agrément organisé en octobre 2014. Les étalons Cognac de la Dodaine, Corsaire d'Aymeries, Duc van't Hof ter Lo, Huib van de Zandweg et Unique van het Hermeshof ont été nouvellement approuvés.

- **le concours national des mâles** et l'approbation des candidats étalons qui a eu lieu le 10 octobre à Cambrai (59). 38 mâles étaient présents ; les étalons Cachou du Roseau, Carl de Baude, Dartos Pévelois et Dior de la Forge ont été nouvellement approuvés.

À ces occasions, le CRRG a réalisé un travail sur l'origine de chaque étalon présenté qu'il a communiqué aux membres de la commission du stud-book.

- **La collecte d'étalons Trait du Nord** : en complément du programme CRB-Anim qui finance la collecte de 6 étalons, sur les 10 étalons nécessaires par race pour permettre de les recréer si elles venaient à disparaître, de 14 races équines, dont les Boulonnais et Trait du Nord, à des fins de conservation pérenne, le CRRG a procédé fin 2015 à la collecte de l'étalon

Daan van de Beekseweg sélectionné en raison de ses origines. 100 doses de cet étalon ont été versées à la Cryobanque nationale ; des doses supplémentaires ont été produites dans le but de les rendre disponibles auprès des éleveurs si un accouplement le justifie. Il est prévu de poursuivre cette action en collectant d'autres étalons éloignés génétiquement.

- **L'annuaire des étalons Trait du Nord** : comme chaque année, le CRRG a actualisé et édité, en février 2015, la 23ème édition de l'annuaire des étalons de la race. Il comporte les fiches individuelles de chacun des 30 étalons approuvés. Ce document est envoyé à chaque éleveur. Il est également consultable en ligne et a été téléchargé 1944 fois.

IV/4.2.3. L'appui technique et méthodologique

Le CRRG est partenaire du Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord depuis 1985 et apporte à ce titre un appui méthodologique et technique sur les aspects gestion génétique de la race, promotion et développement des débouchés.

Le CRRG soutient également le développement du Pôle cheval Trait du Nord à Saint Amand-Les-Eaux (59) porté par le PNR Scarpe–Escaut. Cet équipement est essentiel pour l'avenir de la race et tient une place importante dans le Plan de sauvegarde et de valorisation. Il a vocation à devenir le centre de ressources de la race Trait du Nord.

En 2015, le CRRG a également permis la mise en écopâturage de deux chevaux Trait du Nord sur une parcelle qui appartient à la ville de Cambrai (59).

IV/4.2.4. La promotion et valorisation

Concours et salons

Présentation des deux races de chevaux de Trait, Boulonnais et Trait du Nord au SIA 2015

Comme évoqué ci-dessus, le CRRG est présent lors des différents concours d'élevage rythmant la belle saison. Il accompagne également le Syndicat lors des grandes manifestations où le cheval Trait du Nord est représenté. En 2015, le cheval Trait du Nord a été présent lors du Salon international de l'Agriculture de Paris avec 6 animaux.

Présentation des deux races de chevaux de Trait, Boulonnais et Trait du Nord au SIA 2015

IV/5. Les races avicoles

Depuis cinquante ans, le monde agricole a subi de profondes transformations. De nombreux animaux de basse-cour, poules, oies, canards, lapins ont disparu des cours de ferme. L'industrialisation de l'élevage avicole a conduit à une spécialisation des races (chair ou production d'œufs) et à la disparition de races très locales.

Grâce au travail remarquable accompli au fil des années par des éleveurs amateurs passionnés, le Nord-Pas de Calais possède encore aujourd'hui le patrimoine avicole le plus riche de France. On n'y dénombre pas moins de 4 races de volailles, 5 races de pigeons, 2 races de canard, et une race d'oie, auxquelles il faut ajouter le lapin Géant des Flandres. Sur l'ensemble de la région Hauts de France, ce sont 21 espèces avicoles et cunicole présentes. Toutefois, force est de constater que la très grande diversité et la richesse de ce patrimoine demeurent méconnues du grand public.

« L'Oie des Flandres »

Depuis 2007, le CRRG organise en partenariat avec la Fédération régionale avicole Nord-Pas de Calais - Picardie un concours qui récompense le meilleur sujet de chaque race régionale présenté chaque année lors d'expositions régionales. En 2015, le trophée régional offert aux meilleurs éleveurs amateurs qui s'impliquent dans la préservation des races avicoles régionales était un panier garni composé de produits issus de notre patrimoine régional (fromage de Bergues, Pavé Bleu, jus de pommes des vergers hautes-tiges de l'Avesnois, pommes Cabarette, semences de carottes de Tilques, lingots du Nord, ...). La cérémonie de remise du trophée a été organisée le 25 avril 2015 au Musée de Plein Air à Villeneuve d'Ascq qui héberge les animaux de l'association Animavia qui défend la cause animale et participe à l'élevage et à la promotion de nos races régionales. En 2015, 22 races ont été exposées.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de sujets exposés	1631	1508	1569	1642	2162	1618
Nombre de participants	215	205	193	190	260	175
Nombre de races présentées	20	20	21	22	22	22

Trophée régional - Evolution des effectifs (source Fédération avicole)

Le CRRG, toujours en partenariat avec la Fédération régionale avicole Nord-Pas de Calais - Picardie, a actualisé l'annuaire avicole qui permet à toute personne intéressée de trouver les adresses d'éleveurs de races avicoles. Cet annuaire est consultable en ligne et a été téléchargé 5193 fois en 2015.

Suite au prélèvement de 35 poules et coqs d'Hergnies de différents élevages dans le cadre du programme national BiodivA, qui vise à caractériser plusieurs races avicoles par le biais d'analyses macromoléculaires pour mesurer leur proximité génétique, le CRRG a proposé en 2015 la collecte de coqs d'Hergnies. En cas d'accord de collecte, les doses produites seront versées à la Cryobanque nationale.

Poules d'Hergnies

IV/6. Les mesures agro-environnementales pour la protection des races menacées (MAE PRM)

Suite à sa demande, le CRRG est reconnu depuis 2007 par la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt du Nord-Pas de Calais et de Picardie comme animateur des mesures agroenvironnementales pour la protection des races menacées financées sur des fonds FEADER. En effet, les races régionales accompagnées figurent toutes dans la liste nationale des races menacées de disparition.

Suite aux résultats obtenus lors du premier dispositif PRM en place de 2007 à 2014, le CRRG a été associé aux réflexions nationales pour redéfinir les nouvelles conditions d'attribution des aides versées dans le cadre de la programmation 2015-2020. Les montants d'aides ont ainsi été revalorisés au niveau national de 50 €/UGB/an pour les bovins et les ovins et de 153 €/UGB/an pour les équins à 200 €/UGB/an. Le plafond régional en Nord-Pas de Calais et en Picardie a également augmenté de 7 500 €/an à 12 000€/an par exploitation ou associé dans le cadre des GAEC. Les races avicoles régionales jusqu'alors exclues ont été intégrées à ce dispositif en 2015.

Race	Nombre d'éleveurs	Effectifs engagés
Cheval Boulonnais	21	84
Cheval Trait du Nord	14	34
Bleue du Nord	17	713
Rouge Flamande	40	808
Mouton Boulonnais	12	1221

Tableau récapitulatif des MAE PRM en Nord-Pas de Calais en 2015

En 2015, la communication réalisée par le CRRG a conduit plusieurs éleveurs à engager tout ou partie de leur troupeau dans ce dispositif pour une durée de 5 ans.

Le Centre régional de ressources génétiques, une équipe sur le terrain au service de préservation et de la valorisation de nos patrimoines régionaux : animal, fruitier, légumier, céréalier.

contact@enrx.fr
www.enrx.fr
www.plantonsledecor.fr

espaces naturels régionaux
Centre régional de ressources génétiques

Chemin de la ferme Lenglet
59650 Villeneuve d'Ascq
tél : +33(0)3 20 67 03 51
crrg@enrx.fr

Parc naturel régional de l'Avesnois
Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Parc naturel régional Scarpe - Escaut

Région Hauts-de-France

ENR[X] est soutenu par la Région Hauts-de-France pour mettre en œuvre des missions d'envergure régionale précisées dans une convention d'objectifs pluriannuelle.

Nord le Département
Pas-de-Calais Le Département

Directeur de la publication : Guislain Cambier, président d'Espaces naturels régionaux
Rédacteur en chef : Jean-Louis Thomas
Rédaction: Michel Marchyllie, René Stiévenard
Rédaction des encarts : Claire Decraene - Com E(t)CLAIR
Iconographie : Olivier Delvaux
Design graphique : Gilles Pottier
Photographies : O.Delvaux, F. Dujardin, M. Franquin (PNR Avesnois), A.Masurel (Maison de l'élevage), D. Macke (EARL du Clocher)
Impression : Imprimerie Nord'Imprim
Dépôt légal : Espaces naturels régionaux – octobre 2016
Imprimé, avec des encres végétales, sur Satimat Green composé de 60% de fibres recyclées et 40% issues de forêts certifiées FSC.